This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

34.20.7

Chem 1168.44

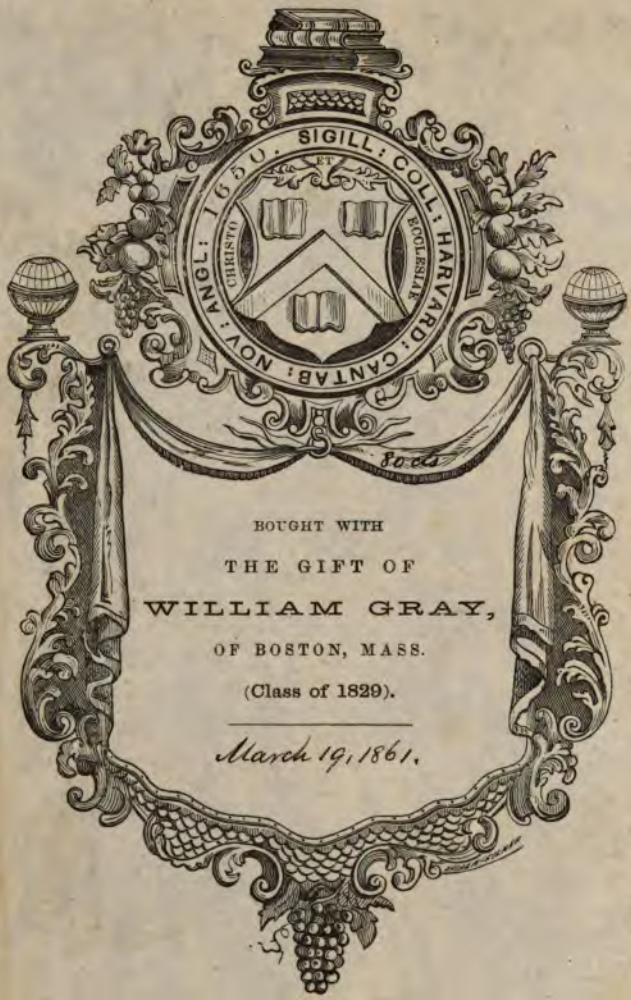

BOUGHT WITH
THE GIFT OF
WILLIAM GRAY,
OF BOSTON, MASS.
(Class of 1829).

March 19, 1861.

RECHERCHES

SUR

LES EMPOISONNEMENS PRATIQUÉS PAR LES NÈGRES

A LA MARTINIQUE;

PAR LE DOCTEUR RUFZ,

PROFESSEUR AGRÉGÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE D'OBSERVATION,

A PARIS,

CHEZ J.-B. BAILLIÈRE,

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE,

RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, 17.

A LONDRES, CHEZ H. BAILLIERE, 219, REGENT-STREET.

1844.

Chem 1168.44

1861, Mar. 19
Gray Fund
80 cts.

EXTRAIT
DES ANNALES D'HYGIÈNE PUBLIQUE
ET DE MÉDECINE LÉGALE.

(TOME XXXI, 2e PARTIE.)

Ce journal, rédigé par MM. Adelon, Andral, Chevallier, D'Arcet, Devergie, Gaultier de Claubry, Guérard. Keraudren, Leuret, Ollivier (d'Angers), Orfila, A. Trébuchet, Villermé, est publié depuis 1829, tous les trois mois, par cahiers de 15 à 16 feuilles (250 pages, avec planches). — Prix de l'abonnement par années : à Paris, 18 fr., et franc de port pour la France, 21 fr.

A Paris, chez J. B. Baillière, libraire, rue de l'École-de-Médecine, n. 17.

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD,
rue Garancière, n. 5.

RECHERCHES

SUR LES EMPOISONNEMENS PRATIQUÉS PAR LES NÈGRES

A LA MARTINIQUE.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE Ier.

TÉMOIGNAGES QUI DÉPOSENT DE L'EXISTENCE DE CES EMPOISONNEMENS.

C'est une croyance générale dans les Antilles françaises, et particulièrement à la Martinique, que les nègres ont un goût, un penchant (la langue d'un peuple civilisé n'a point de mot pour exprimer cela), une passion pour empoisonner.

L'art de l'empoisonnement est arrivé, à la Martinique surtout, à une habileté effroyable, et ce sont les nègres qui lui ont fait faire ce progrès (Granier de Cassagnac, *Voyage aux Antilles*). »

« *Les nègres sont grands empoisonneurs. Ils se détruisent avec une rage qu'on ne saurait comprendre, non plus que la qualité de leurs poisons et la manière dont ils s'en servent; on en voit tous les jours des effets prodigieux* (Dessales, *Annales de la Martinique*). »

« *Dans un procès criminel, on demandait à un nègre quel motif l'avait porté à commettre les nombreux empoisonnemens dont il était accusé. — J'avais le même plaisir que vous à la chasse, quand vous tuez des oiseaux* (Anecdote souvent racontée). »

« *J'ai connu une gardienne d'hôpital, nommée Gilette, qui, dans un interrogatoire fait en ma présence, avoua qu'elle mettait souvent des racines de brinvilliers dans la tisane qu'elle administrait aux enfans malades et soignés par elle* (Riccord-Madiana). »

« *La plupart du temps, le crime existe, avéré, patent, confessé sans aucun mobile intéressé ou passionné : c'est l'homme qui incendie pour incendier, qui empoisonne pour empoisonner; c'est de l'instinct sans réflexion, et que la crainte seule peut contenir* (Villemain). »

Afin de satisfaire leurs passions, les nègres auraient des raffinemens inouïs, et qui les mettraient hors de l'humanité connue.

« *Ces malheureux commencent toujours à exercer leurs funestes secrets sur leurs parens les plus proches : leurs femmes, leurs enfans, leurs frères ou sœurs, sont les premières victimes de leur fureur* (Dessales). »

« *Un malfaiteur, pour écarter tout soupçon sur sa personne, commence par empoisonner dans sa case, soit sa femme, sa mère ou ses enfans ; il fait semblant de se lamenter, ou bien il ne dit rien, et, quelque temps après, il empoisonne un domestique de la maison, et choisit celui qui a l'affection de son maître ; puis il empoisonne un enfant de la maison, le cheval de son maître, sa maîtresse, il se rend lui-même très malade, se guérit, recommence son carnage, et, chaque jour, c'est pour lui une nouvelle jouissance de voir l'affliction et la ruine de celui qu'il déteste, et qu'il ne fait périr qu'après lui avoir donné cent fois la mort, en détruisant sous ses yeux tout ce qu'il possède et tout ce qu'il a de plus*

cher au monde (Riccord-Madiana). — *C'est le temps des épidémies qu'ils choisissent d'ordinaire pour exercer plus librement leur méchanceté* (Riccord-Madiana). »

Ce n'est pas tout encore : il semble que la nature vienne en aide à cette passion, que c'est elle-même qui l'a mise au cœur des nègres, car elle leur révélerait des sucs inconnus, un art inconnu pour préparer les poisons, art merveilleux qu'ils sauraient d'emblée, par instinct, et duquel la chimie européenne n'approche point.

« *Il y a des poisons dont les nègres ont seuls le secret. M. Orfila et M. Raspail y perdraient leurs cornues, et tous les appareils de Marsh n'y verraient rien* (Granier de Cassagnac). — « *Quant aux poisons qu'ils emploient, ils sont aussi incroyables que la façon dont ils opèrent* (Dessales). »

Ils n'emploient point des poisons qui tuent rapidement, et qui peuvent laisser des traces.

« *Les nègres ont des moyens plus cachés, et qui les compromettent moins : ils emploient rarement des substances délétères dont l'action suit de trop près leur ingestion dans l'estomac ; ils préfèrent celles qui, n'agissant point avec violence, ne font ressentir leurs effets que quelque temps après les avoir prises* (Riccord-Madiana). »

Cette croyance domine toutes les relations ; elle est partout, dans la prose, comme dans la poésie, dans les voyages, dans la législation, dans les romans, dans tout ce qui a été écrit sur les Antilles. C'est le lieu commun, la fatalité de la littérature coloniale, et par-dessus tout s'élève la clameur publique, bien plus haut encore. Il n'y a pas de maladie de quelque gravité, qui ne fasse crier au poison. Depuis huit ans que j'exerce la médecine à la Martinique, il n'y a affections aiguës ou chroniques que je n'aie entendu attribuer à cette cause.

La folie, les fièvres pernicieuses, poison ! le mal d'estomac, poison ! la phthisie, poison ! les ulcères mêmes et les

maladies externes, poison! Cette croyance ne recule devant rien. Je ne crains pas de dire qu'elle est partagée par une grande partie des hommes de l'art actuellement exerçant dans les colonies, et qui y croient comme y croit le vulgaire.

Dans un cas de phthisie aiguë, avec hémoptysies répétées, la clameur publique dénonçait le poison comme cause de la maladie. L'autorité fut appelée, et consulta tous les médecins de la ville ; il y eut de longues dissertations écrites, et déposées au greffe, pour prouver qu'il existe des poisons capables de produire l'hémoptysie. Après la mort de la malade, on trouva les deux poumons tuberculeux à tous les degrés. A cette question, posée par le magistrat à l'un des médecins : *Croyez-vous que les nègres possèdent des substances capables de produire la phthisie pulmonaire? — Comme médecin, je ne connais aucune substance qui ait cette propriété ; comme créole, je crois les nègres si méchans, qu'ils sont capables de tout!!!* (Procès-verbaux judiciaires, 1842) : telle fut la réponse du médecin, qui est un homme éclairé et des plus honnêtes que je connaisse.

Je m'arrête, bien qu'il me soit possible de multiplier ici assez de citations semblables pour en faire des volumes.

On conviendra du moins que je n'ai point cherché à atténuer les accusations, et que je n'ai point affaibli le nombre ni la valeur des témoignages sur lesquels elles reposent. J'ai choisi les noms les plus sérieux, MM. Villemain, Granier de Cassagnac, Dessales, Riccord-Madiana ; j'ai rapporté leurs propres paroles, afin de montrer la vivacité de leur conviction ; si j'eusse essayé d'en faire moi-même un exposé, quelques-uns ne m'auraient-ils pas soupçonné de charger le tableau ?

Qu'il y ait de l'exagération en tout cela, que ce soit un thème qui s'est développé et élargi sous toutes sortes

d'inspirations (1), c'est ce que s'empressera de m'accorder tout homme raisonnable; le réel ne suffit pas toujours à l'imagination humaine, on le sait : mais qu'y a-t-il de vrai au fond de cette opinion si générale, si populaire? Est-elle fausse en tous points? Que faut-il en croire? C'est ce qui était difficile à distinguer, et c'est ce qui m'a paru digne d'être recherché!

Tous les faits de cette grande accusation peuvent être résumés en quelques propositions :

1° Les nègres empoisonnent-ils plus qu'on n'empoisonne dans toute autre société?

2° Empoisonnent-ils sans motif, pour empoisonner, pour satisfaire la plus légère vengeance?

3° Empoisonnent-ils leurs parens, leurs amis, leurs bienfaiteurs, pour détourner les soupçons, et satisfaire leur passion tout à leur aise?

4° Ont-ils des poisons inconnus, un art secret, pour préparer ces poisons?

5° Forment-ils des associations qui dirigent les empoisonnemens, profitant du moment des épidémies, et choisissant de préférence les poisons dont l'action a lieu lentement, etc.?

6° La plupart de leurs poisons sont-ils tirés du règne végétal? Que faut-il penser du mancenillier, du brinviliers, du jus de manioc, etc.?

7° Est-ce principalement sur les bestiaux que s'exerce

---

(1) Les partisans de l'abolition de l'esclavage se sont empressés d'adopter cette opinion, telle qu'on la leur présentait; ils y ont voulu voir un fruit de l'esclavage, et l'un d'eux, M. Schœlcher, a composé en l'honneur du poison un hymne, où l'on trouve ces étranges paroles : « Le poison est une force morale : l'esclave a droit d'empoisonner. Si « j'étais esclave, et que j'eusse perdu force et courage dans les hontes « de la servitude, je le déclare très haut, je me réjouirais d'avoir trouvé « le poison, et je m'en servirais, etc.» (Page 122, *et passim.*)

librement cette rage d'empoisonner? Les nègres en éprouvent-ils une plus grande jouissance, parce qu'ils entraînent ainsi la ruine de leurs maîtres?

Je vais examiner séparément chacune de ces propositions; ce moyen me paraît le meilleur pour distinguer ce qui peut exister de vrai ou de faux dans chacune d'elles. J'ai divisé mon travail en deux parties : dans la première sont les réflexions et les généralités que m'a inspirées la considération du sujet : je présente cette première partie sous ma seule responsabilité. Dans la deuxième, seront les expériences qui ont été faites sous les yeux d'une commission nommée par M. le gouverneur de la colonie : celles-ci seront appuyées du témoignage des membres de cette commission.

CHAPITRE II.

EXAMEN DES TÉMOIGNAGES PRÉCÉDENS.

§ I. — *Les nègres empoisonnent-ils plus qu'on n'empoisonne dans toute autre société?*

A cette question, ainsi posée, la réponse n'est pas douteuse; oui, les nègres empoisonnent, car ils vivent en société; car la haine, la convoitise, l'adultère, existent parmi eux comme dans toute autre société des hommes, et, de plus, il faut le dire, chez le nègre l'éducation morale est presque nulle.

Est-on curieux de voir dans quelle proportion ce crime existe comparativement avec la France?

Dans les tableaux décennaux dressés par M. de Cormenin, et présentés par lui à l'Académie des sciences, il a constaté que le chiffre des accusations d'empoisonnement a été de 335, et celui des accusés de 414; celui des empoisonnemens constatés, mais non poursuivis, est de 200.

En somme, le nombre des empoisonnemens constatés

en France aurait été de 535, desquels 200 auraient, par un motif ou par un autre, échappé à la justice.

Ainsi donc, ce ne serait pas un reproche particulier à faire à la justice coloniale, si un grand nombre d'empoisonnemens lui échappent, car cela existe aussi en France; cela tient partout à la nature du crime, caché et solitaire, qui permet difficilement une démonstration suffisante pour motiver le châtiment.

Dans le compte général de l'administration de la justice dans les colonies françaises, pour les années 1834, 1835 et 1836, seul document officiel que j'aie pu me procurer, le chiffre des accusations d'empoisonnement est porté à neuf pour toutes les colonies.

A ne consulter que ce chiffre, il n'y a point une différence si grande que, pour l'expliquer, il faille supposer quelque cause extraordinaire : mais ce n'est pas d'un simple rapport de quotité, ni d'une statistique de pure curiosité qu'il s'agit; les croyans aux empoisonnemens par les nègres ne l'entendent pas ainsi, et c'est plutôt dans le paragraphe suivant qu'on trouvera leur pensée véritable.

§ II. — *Les nègres empoisonnent-ils, sans motif, pour empoisonner, pour satisfaire la plus légère vengeance ?*

Ils empoisonnent, dit-on, souvent sans motif, pour empoisonner et pour satisfaire la plus légère vengeance. Pour les preuves, voyez au chapitre Ier les citations que j'ai rapportées. Entre bien d'autres récits que je pourrais rapporter, j'en choisirai deux, parce qu'ils sont publiés, et que n'ayant pas été jusqu'à présent contredits, ils ont par cela même un certain degré d'authenticité.

« Je me souviens (dit M. Assier) d'avoir interrogé moi-
« même au conseil un de ces malheureux qui, après avoir
« ruiné son maître en faisant périr presque tous ses nègres
« et ses bestiaux, fut enfin arrêté; il découvrit lui-même

« tous ses complices, les lieux où il avait mis son poison, « et m'avoua franchement toutes ses méchancetés qu'il at- « tribuait à une vieille négresse par laquelle il disait avoir « été baptisé au nom du diable : chose horrible, qui ne « m'échappe ici que pour faire connaître l'extrême ma- « lice ou l'aveuglement déplorable de ces malheureux ; « il ajouta que depuis ce temps il s'était senti un pen- « chant invincible à faire le mal, au lieu qu'auparavant « il n'avait aucune mauvaise inclination. » (Dessales, ouvrage cité.)

« On doit se rappeler encore, si, à la Martinique, d'au- « tres crimes semblables n'ont pas fait oublier celui-ci, « qu'en 1807, un nègre comblé des bienfaits de son maître, « vint déclarer volontairement sans être même soupçonné, « que c'était lui qui l'avait empoisonné ainsi que sa maî- « tresse et son jeune enfant, tous morts dans l'espace de « 15 jours avec les symptômes de la dysenterie. Traduit « devant un tribunal, il répéta cette déclaration, et ra- « conta avec la plus grande présence d'esprit et un sang- « froid inaltérable, le moindre détail de tout ce qu'il avait « fait pour assurer la consommation de ces crimes. Afin « qu'on ne doutât pas de son récit, il ajouta qu'une grande « quantité de nègres, qui tous avaient péri avec les symp- « tômes de la même maladie, et qui la plupart étaient ses « amis et ses parens, n'avaient succombé que par l'effet « du poison qu'il leur avait donné, et il retraça aussitôt « les diverses circonstances de leur mort avec une imper- « turbabilité qui fit frémir ses juges et l'auditoire. Etant « enfin parvenu à prouver les crimes dont il s'accusait, il « fut condamné au bûcher, et il y porta la même indifférence avec laquelle il avait retracé ses crimes et provo- « qué son supplice (Moreau de Jonnès. *Du climat des* « *Antilles*. Voy. page 27). »

Ainsi, voilà un nègre *qui, sans être soupçonné,* se dénonce,

provoque son supplice, et s'enorgueillit de la multiplicité de ses crimes !

Un autre, comblé aussi des bienfaits de son maître, à qui celui-ci reprochait son ingratitude : *Eh ! c'est à cause de vos bienfaits même,* répondit le nègre, *que j'ai commis toutes ces méchancetés : j'étais trop bien ; si vous aviez été dur pour moi, comme pour les autres, si vous m'aviez forcé de travailler, je n'y aurais pas songé* (Anecdote souvent racontée).

On n'imaginerait pas en Europe que l'oisiveté, mère de tous les vices, pût aussi enfanter de pareils crimes.

Comme exceptions, ces histoires peuvent être vraies; mais une fin de non-recevoir à leur opposer, c'est qu'elles sont pour la plupart rapportées fort légèrement par les auteurs, sans autre but que d'intéresser la curiosité, comme embellissement de leurs ouvrages, comme de simples souvenirs, et sans paraître douter que ces faits pussent être au moins inexacts. Que si cela peut suffire aux hommes, qui volontiers prennent pour guide leur imagination, et qui sont organisés de manière à croire subitement, sans examen, il en est d'autres qui savent qu'il faut, en toute matière, procéder à la recherche de la vérité, avec la plus grande circonspection ; que l'erreur est facile, la mémoire un fort mauvais témoin pour les faits graves, et qu'avant d'admettre un fait, il est bon d'en demander les preuves authentiques, et en quelque sorte judiciaires?

Ce même M. Moreau de Jonnès qui rapporte une des anecdotes précitées, a cru pouvoir donner la raison physiologique du penchant qu'ont les nègres à empoisonner. « En remarquant, dit-il, combien l'homicide est rare « dans l'archipel, par tout autre moyen que par le poi- « son, on acquiert une nouvelle preuve de l'influence « qu'exerce la température sur les dispositions morales « des hommes. *L'union du froid et du chaud détruit les*

« *passions énergiques et violentes*; on conçoit que l'em-
« poisonneur n'a besoin pour mériter ce nom affreux,
« d'aucune des qualités nécessaires à celui qui commet un
« vol ou un meurtre ; pour réussir, il lui suffit de quel-
« que adresse et du suc de quelques plantes ; aucune éner-
« gie , aucun courage, nulle intrépidité n'accompagnent
« ce crime (page 29 et 30). »

J'ai rapporté ces lignes afin de montrer comment un auteur aussi facile en matière de raisonnemens, a pu l'être aussi dans l'admission des faits. Si peu de personnes veulent se donner la peine de vérifier les faits, tout le monde sait, du moins, de quelle valeur sont ces explications prétendues physiologiques, tirées de l'organisation, ou du climat, explications qui trouvent une raison à tout, que rien n'embarrasse. Cela a l'air d'être savant, mais c'est de la fausse science , sans fondement. On peut là-dessus controverser sans fin et sans mesure ; chacun émet pour les besoins de la conversation , une opinion qu'une autre opinion renverse avec autant de facilité. Ainsi, à l'opinion de M. Moreau de Jonnès, je pourrais opposer celle de cent autres voyageurs qui nous montrent partout, au contraire, l'Africain les armes à la main, toujours en guerre continuelle, se vengeant sur le coup, la force chez lui constituant le droit. La violence des passions dans ce pays est presque proverbiale. De tels peuples n'ont guère besoin des voies lentes et détournées du poison auquel rien n'est plus favorable que l'ombre et la sécurité du foyer domestique.

Mais ce n'est pas par une fin de non-recevoir des faits que je prétends décider cette question : entrons dans le fond même. Si les nègres sont de si grands empoisonneurs, ils doivent l'être partout, et particulièrement en Afrique qui est leur sol originaire. C'est là que le nègre doit offrir le développement le plus complet de ses vices comme de

ses vertus, c'est aussi ce qu'avait senti M. Riccord-Madiana, qui, partisan de l'opinion que les nègres empoisonnent, annonce dans un de ses mémoires que ce serait en *Afrique et chez les peuples sauvages de l'Amérique du Sud qu'il montrerait la source de toutes les pratiques horribles attribuées aux nègres des colonies*. Je ne sache pas qu'il ait donné suite à ce dessein; mais j'aurais été, en vérité, curieux de voir les preuves qu'il aurait apportées à l'appui de son opinion.

Les meilleurs ouvrages écrits sur l'Afrique, ceux de Mungo-Park, des frères Lander, du major Denham, ne font point mention d'empoisonnemens. En effet, le poison est un crime secret, qui fuit les regards, et l'on conçoit que ces voyageurs, quelque bons observateurs qu'ils fussent, n'ayant point pénétré dans l'intimité des peuplades africaines, et ignorant leur langage, n'ont pu avoir là-dessus des renseignemens exacts; si leur silence ne donne pas le droit de conclure que les crimes d'empoisonnement n'existent point en Afrique, du moins il ne doit pas faire prévaloir l'opinion contraire.

D'ailleurs, dans les colonies européennes établies sur la côte même de l'Afrique, à Saint-Louis du Sénégal, à Sierra-Leone, on ne parle point du poison comme aux Antilles; cependant la communication est directe avec le sol primitif, et devrait favoriser le développement du penchant; il devrait en être ici comme dans la lutte d'Hercule avec Anthée, qui reprenait des forces chaque fois qu'il touchait à la terre qui était sa mère. Ainsi en serait-il du nègre dans sa lutte avec la civilisation, chaque fois qu'il toucherait à l'Afrique, il devrait sentir sa nature, en être renforcé.

Une autre particularité non moins remarquable, c'est que ceux-là même qui ont écrit sur les horribles empoisonnemens pratiqués par les nègres, conviennent que ce crime n'existe que dans les colonies françaises, et particu-

lièrement à la Martinique. « *C'est à la Martinique où l'art de l'empoisonnement est arrivé à un degré d'habileté effroyable. Le poison a toujours été inconnu dans les îles anglaises, et il l'est encore dans les îles espagnoles.* » (Granier de Cassagnac). « *Il est certain qu'il y a beaucoup moins d'empoisonnemens à la Guadeloupe qu'à la Martinique.* » (Riccord-Madiana.)

Mais dans les colonies françaises, comme dans les autres colonies, ce sont les mêmes races de nègres, c'est le même ciel, le même *chaud humide*, le même sol, les mêmes plantes; on convient même que, généralement, l'esclavage est plus insupportable chez les Anglais que parmi nous. La Martinique n'a point de plantes vénéneuses qui lui soient particulières. M. Riccord-Madiana, qui croit les nègres grands empoisonneurs, avoue que lorsque les Caraïbes habitaient notre île, ils n'y trouvaient pas les poisons dont ils empoisonnaient leurs flèches, et ils étaient obligés d'aller les chercher au loin. « Je suis très porté à croire que c'est de « la Côte-Ferme que les Caraïbes transportaient le poison « de leurs flèches aux Antilles (Riccord Madiana)(1) ».

On le voit, il n'y a qu'un moyen de rendre raison de tout ceci, c'est d'admettre que la Martinique tient de la nature le privilége d'avoir des empoisonneurs, comme d'avoir des serpens!!

Il n'y a pas long-temps, ces mêmes nègres empoison-

---

(1) C'est encore une histoire très douteuse que celle des flèches *empoisonnées*. C'est peut-être un de ces récits merveilleux que les Espagnols aimaient à rapporter du Nouveau-Monde. On n'en parle plus aujourd'hui. Cependant il y a encore des sauvages dans l'Amérique, et leurs flèches doivent être encore empoisonnées, car dans l'état de nature les mœurs ont quelque chose de la simplicité et de la pérennité de l'instinct! Ceci soit dit en passant, et non pas comme une négation formelle. Je n'ai jamais expérimenté de ces flèches, et aucun raisonnement ne peut suppléer à une expérience.

neurs, lorsqu'ils étaient reconnus comme tels par leurs maîtres, mais que les preuves manquaient pour les faire condamner par un tribunal, étaient livrés à la police administrative. On les déportait à Porto-Rico; ils y étaient vendus comme esclaves, non pas au profit du maître, celui-ci était trop heureux d'être débarrassé de pareils commensaux, mais au profit de quelques marchands, qui en faisaient un trafic très lucratif. Eh bien! chose singulière! on convenait qu'à Porto-Rico le nègre cessait d'être empoisonneur. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est l'opinion publique, et c'est M. Granier de Cassagnac, le plus habile défenseur des idées coloniales, qui le répète, et qui lui-même a vu cela à Porto-Rico!! « Les empoisonneurs, dit-« il, sont généralement exportés à Porto-Rico, et ils « n'empoisonnent plus dès qu'ils y sont » (Granier de Cassagnac). Ainsi, un changement de quelques degrés de longitude modifierait cette nature si féroce!!

A la Martinique même, il existe des personnes qui ne croient point aveuglément à tous ces récits. Je sais un habitant fort riche et fort considéré, qui se dit être prêt à acheter tout nègre empoisonneur, et à s'en servir, pourvu qu'on lui en fasse bon marché. On voit ce qu'il faut penser d'assertions aussi capricieuses, qui se contredisent, qui se réfutent les unes les autres; il est au moins prudent, en pareil cas, de s'abstenir. Ce sont de ces choses auxquelles il ne faut donner que la moitié de son esprit, et sur lesquelles il faut se garder d'avoir un jugement définitif.

§ III. — *Les nègres empoisonnent-ils leurs enfans, leurs amis, leurs bienfaiteurs, afin de détourner les soupçons, et de satisfaire leur passion tout à leur aise?*

Je pourrais *à fortiori* combattre cette proposition par ce qui a été dit dans le paragraphe précédent. S'il n'est pas prouvé que les nègres empoisonnent *furieusement* comme

on le dit, il l'est moins encore que cette rage s'exerce sur leur famille; mais c'est un ordre inverse que je veux suivre, c'est contre le paragraphe précédent, c'est-à-dire contre l'accusation générale que je retournerai cette présente proposition.

Il y a, en effet, dans cette partie de l'accusation quelque chose de fabuleusement monstrueux. Qu'on cite un ou deux exemples de pères ou de mères dénaturés, de fils ou de serviteurs ingrats, qui se soient rendus coupables de pareils crimes, cela malheureusement se conçoit, cela ne dépasse pas les bornes de l'expérience; mais généraliser de pareilles horreurs, dire qu'il en est ainsi pour toute la race nègre, que ce soit un trait dans ses mœurs, un procédé qui lui est familier, son caractère national, c'est hors nature! cela dépasse toute croyance, c'est refouler le nègre au-dessous de la bête féroce, car celle-ci n'égorge point ses petits, même pour satisfaire sa faim. C'est le cas de s'écrier : J'en appelle à toutes les mères, à tous les pères.

« Si cela est ainsi, dit un écrivain, l'humanité doit se « voiler la face de désespoir, et le nègre n'aura jamais « assez de haine pour le Dieu qui lui donne un cœur plus « féroce que celui des plus féroces animaux. C'est une « précaution de sûreté publique, de rendre bien vite à ses « brûlans déserts cette race horrible, dont le mal est « l'instinct, et l'ingratitude la nature, et qui déshonore « l'espèce humaine. »

Mais heureusement il n'en est pas ainsi : Il est faux qu'un renversement aussi complet des sentimens humains existe en quelque pays que ce soit; c'est un mensonge de voyageur, comme il en existe tant, c'est un conte pour effrayer les imaginations.

Ce langage n'est que trop fréquent dans notre humaine histoire! Que reprochait-on aux premiers chrétiens? des festins horribles, des enfans mangés, des orgies infâ-

mes, *promiscuè in concubitus ruentes*, Cela est-il vrai ? Eh ! bien ces accusations n'ont-elles pas été publiées, soutenues pendant plusieurs siècles, ne forment-elles pas la base du martyrologe chrétien ?....

Mais, dira-t-on, contre qui vous élevez-vous ? ce sont les nègres eux-mêmes qui ont confessé toutes ces atrocités, ce sont leurs aveux qui nous ont appris ce que nous en savons ; ces aveux sont sans nombre, il suffit d'interroger les archives de nos cours prévôtales.

Ceux qui allèguent cet argument le croient péremptoire, et pensent qu'on ne saurait y répondre.

Mais, qu'étaient-ce que ces cours prévôtales ? Deux ou trois juges nommés *ad-hoc* par le gouverneur, se faisaient assister dans chaque quartier par cinq ou six habitans, ou se rendaient dans les lieux signalés comme des foyers d'empoisonnemens, et là toutes les formes de la justice, toutes ses hésitations salutaires, étaient mises de côté. L'accusé était interrogé, jugé et exécuté immédiatement.

« Le six avril 1726, par un mémoire adressé à sa majesté, « le conseil ayant représenté tout le désordre qui résultait « des empoisonnemens, proposait au roi l'établissement « d'une justice ambulante, composée d'un juge et d'un « procureur du roi, d'un greffier et d'un exécuteur : cette « justice ambulante se transporterait chez les habitans qui « se plaindraient d'empoisonnemens ; on ferait sur les lieux « la recherche des coupables, on y instruirait leur procès « par tous les moyens dont on pourrait s'aviser, et après « l'instruction, le juge appellerait les plus considérables du « quartier pour assister au jugement, au nombre de cinq « ou six, et à l'instant ce jugement serait exécuté sur les « lieux mêmes sans autre formalité (Dessales) ».

« *Le conseil n'a jamais reçu de réponse au mémoire ci-des-* « *sus* (Dessales) ».

Déjà donc la France se défiait de remèdes aussi extra-

ordinaires ; plus tard on passa outre, et les cours prévôtales eurent leur *exequatur*, sur un simple arrêt du conseil, je crois. Ce n'est pas le lieu de faire l'historique de cette juridiction exceptionnelle.

Mais j'en appelle à tous ceux qui connaissent le nègre (c'était alors surtout des Africains), lorsqu'il était ainsi introduit devant un tribunal, stupéfié par son arrestation, par ce qu'il avait déjà vu résulter d'arrestations antécédentes, étourdi par l'aspect des juges, par la présence de son maître et des voisins de son maître, interrogé dans une langue qu'il comprenait à peine, que pouvait-il répondre? Ce qu'il répond encore aujourd'hui : *Je ne sais pas ; moi pas save*. Et qu'a dû dire souvent le tribunal ? N'est-il pas à craindre qu'il ait dit ce qu'ont dit bien d'autres tribunaux : *Habemus confitentem reum*.

J'ai été pendant trois ans assesseur des cours d'assises de l'arrondissement de Saint-Pierre, et j'ai vu avec quelle précaution il fallait procéder pour faire comprendre à un nègre toutes les subtilités d'un interrogatoire judiciaire. Il répond oui et non, à tort et à travers. Magistrats expérimentés pour lesquels surtout j'écris ces lignes, dites : plus d'une erreur n'a-t-elle pas été possible ?

Quand on songe surtout que la prévention et la précipitation étaient à l'ordre du jour, qu'il y avait au dehors une opinion connue, prononcée, imposante, qu'on était à-la-fois juge, partie et publicité ! Car, comment a-t-on connu au dehors toutes ces prétendues dépositions sur lesquelles on s'appuie aujourd'hui ? Y avait-il un public ? un auditoire ? y avait-il une sténographie ? Non ! C'étaient des juges qui, à table, qui, au salon, qui, dans les rues, racontaient à leurs amis sous forme d'historiettes, les procès du jour, et cela circulait de bouche en bouche, et cela est ainsi arrivé jusqu'à nous ? Or, qui n'a expérimenté le malheureux penchant de l'esprit humain à l'exagération ; qui

ne sait en combien de versions se façonne un propos redit? Hélas! ce que j'en dis ici n'est pas pour accuser mon pays:

Valeant cives mei! valeant! sint incolumes!

Quel est le pays du monde qui pourrait nous jeter la pierre? La France, notre mère patrie, n'a-t-elle pas cent fois fait pis que nous? Il n'y a pas déjà si long-temps qu'elle avait sa *chambre ardente* pour juger une prétendue secte d'empoisonneurs! Un de ses plus illustres guerriers François-Henri de Boutteville, duc et pair, maréchal de France, qui unissait le grand nom de Montmorency à celui de la maison impériale de Luxembourg, déjà célèbre en Europe comme un grand capitaine sous le nom de maréchal de Luxembourg, eut à subir un vrai procès de *vieux nègre*. Parmi cent imputations horribles, il était accusé d'avoir fait un pacte avec le diable afin de marier son fils à la fille du marquis de Louvois, ministre de Louis XIV! Le duc de Luxembourg fut enfermé dans un cachot de six pas et demi de long, il y tomba malade, son procès dura 14 mois. Plusieurs des personnes qu'on lui donnait pour complices furent brûlées; quant à lui, il fut renvoyé, mais il n'y eut de jugement ni pour ni contre: tout cela était le résultat de la haine que lui portait Louvois (1).

(1) Un examen rétrospectif des principaux empoisonnemens mentionnés dans les histoires, fait au point de vue des connaissances toxicologiques actuelles, serait très curieux. Ainsi, je me souviens d'avoir lu dans le bon Rollin, qu'une reine de Perse empoisonna sa belle-fille en lui servant d'une volaille coupée avec un couteau dont un des côtés était empoisonné; cela est-il possible? Que penser des fameux poisons de Locuste et des Borgia? l'empoisonnement de Britannicus, comme foudroyé au milieu d'un festin? de Zizime, frère du sultan, empoisonné par une hostie qu'il reçut des mains du pape? etc.

En France, à l'époque du procès de M. de Luxembourg, il n'y avait pas de mort de personnage un peu important qui ne fût attribuée au

Cette chambre ardente fonctionna tant et si bien qu'on fut obligé de l'arrêter, on ne savait plus jusqu'où iraient ses accusations. Pourquoi a-t-on aboli la torture, la question, les bûchers? N'est-ce point parce qu'il a été reconnu qu'ils ont arraché même à l'innocent les aveux d'un cou-

---

poison. Les crimes de La Voisin et de la Brinvilliers avaient disposé les esprits à voir du poison dans toutes les maladies qui présentaient des symptômes violens. La mort de madame Henriette passa pour l'effet d'un poison subtil. On a cru que Louvois avait été empoisonné par un lavement; mais ce fut surtout contre le duc d'Orléans, depuis Régent, que s'élevèrent les plus violentes accusations, lorsque dans l'épidémie de rougeolé de 1712, les trois dauphins, fils et petits-fils de Louis XIV et la Dauphine, duchesse de Bourgogne, vinrent à succomber. La ville et la cour demandaient vengeance : « Quand un même convoi offrit aux re-« gards du peuple les restes de deux dauphins et de la dauphine, sa « fureur n'eut plus de bornes. A mesure que le cortége s'avançait vers « le Palais-Royal qu'habitait le duc d'Orléans, le tumulte s'augmentait : « — Voilà notre bon dauphin, voilà notre bonne dauphine, voilà leur « fils! viens donc les regarder détestable empoisonneur! » Tels étaient les cris du peuple. Sans le lieutenant de police d'Argenson, le duc d'Or-« léans eût été massacré (Lacretelle). » La principale charge contre le prince était qu'il étudiait avec Hombert la chimie, qu'on appelait alors l'art d'empoisonner. Un seul homme osa défendre le prince auprès de Louis XIV, ce fut le chirurgien Maréchal, que sa vivacité un peu brusque, dit l'historien, éloignait des courtisans. Il persista à nier le poison, même à l'ouverture du corps, contre les téméraires assertions de Fagon et de Boudin. Il affirma avoir vu cent fois, à la suite des maladies ordinaires, la même corruption dans les principaux organes. C'est ainsi qu'un homme d'un cœur droit défendit le duc d'Orléans, accusé et abandonné par la cour (Lacretelle, *Histoire de France* au XVIIIe siècle, page 35).

Il est souverainement injuste de reprocher aux colonies ce qu'elles ont été; nous avons toujours imité la France; nous nous sommes toujours modelés sur elle; quand elle était barbare, intolérante, exceptionnelle, superstitieuse, nous étions aussi barbares, intolérans, superstitieux; aujourd'hui qu'elle est entrée dans d'autres voies, nous la suivons un peu de loin, il est vrai, *non passibus æquis*, comme un enfant suit sa mère, mais nous la suivons. Il faut seulement nous laisser le temps que l'expérience a jugé nécessaire pour la maturité et la propagation des idées.

pable? Et l'inquisition, et les plombs de Venise, pourquoi sur eux cet anathème de siècle en siècle?

Eh bien! je dis que les cours prévôtales étaient de cette famille-là, et qu'elles ne méritent pas plus de considération. En effet, opposons aux cours prévôtales ce qui se passe ici depuis que les procès d'empoisonnement sont du ressort de la justice régulière, et qu'ils se vident devant les tribunaux ordinaires.

De 1831 à 1842, dans l'arrondissement de Saint-Pierre, il y a eu 45 plaintes d'empoisonnement : 11 plaintes n'ont pas été suivies; 84 prévenus ont été envoyés devant la chambre d'accusation : arrêt de non-lieu pour 48 prévenus; renvois devant la cour d'assises, 36. Aux assises : 17 acquittés, 18 condamnés; 1 mort dans le cours de l'instruction! Ainsi, sur 84 prévenus, 18 seulement sont condamnés en onze ans. (*Extrait du greffe qui m'a été fourni par M. le procureur du roi de Saint-Pierre*).

Dans l'arrondissement de Fort-Royal, pendant le même temps (de 1831 à 1842), sur 28 plaintes, 18 ont été suivies. Ces 18 plaintes suivies portaient sur 42 prévenus : devant la chambre d'accusation, arrêt de non-lieu pour 31 prévenus; 11 ont été renvoyés devant les assises, 6 condamnés; 4 acquittés; 1 mort pendant l'instruction. (*Document fourni par M. le procureur du roi de Fort-Royal*).

Ce tableau en dit plus que toutes les paroles. Si partout le crime de l'empoisonnement est facile, l'accusation en est plus facile encore : c'est souvent le premier cri de la défiance! Il faut que la justice se tienne bien en garde, et ce n'est pas sans de mûres réflexions que la loi a exigé comme témoin capital l'exhibition *du corps du délit*. A la Martinique, s'il existe encore aujourd'hui dans l'esprit des juges quelque prévention, je ne crains pas d'être contredit en affirmant que cette prévention est en faveur de

l'existence des empoisonneurs ; il y en a bien peu qui pensent que les traditions du passé soient aussi fausses qu'elles le sont.

Comme assesseur, de 1837 à 1841, j'ai assisté à quatre procès de ce genre : dans trois, les débats ont dissipé les doutes, et réduit les charges à de simples pratiques de sorcellerie et de fétichisme, comme on en voit tant en France dans les campagnes, et qui sont tout au plus dignes de la Police correctionnelle.

« On prétend qu'ils préparent leur poison, de sorte « qu'il n'agit que sur ceux auxquels il est destiné, sans « rien opérer sur les autres. Ils empoisonnent en frappant « ou en touchant quelque chose avec la main ou un « bâton ; quelquefois en trempant dans de la boisson leurs « ongles sous lesquels leur poison est caché ; mais plus « fréquemment ils enfouissent leurs prétendus poisons, ou « à l'entrée, ou dans quelque lieu d'une case, ou dans une « savane, et il suffit qu'un homme ou qu'une bête passe « par-dessus ou auprès, pour recevoir le coup de la mort, « soit lente, soit précipitée, suivant la destination de l'em- « poisonneur. On attribue à ces empoisonneurs le secret « d'envoyer des rats sur des habitations, et la maladie sur « les volailles ou les moutons ; celui d'empêcher de faire le « sucre ou de le faire beau, les femmes d'engendrer : que « sais-je ? il n'y a point de conte qu'on ne fasse sur cela ! ! ! » (Assier, cité par Dessales).

Tous ces contes sont, même encore aujourd'hui, dits et répétés souvent en pleines assises ; ils forment l'opinion publique : cela paraîtra incroyable en Europe, mais j'affirme que cela est. Aussi les habitans, trompés dans l'attente de leurs préjugés par les nombreux acquittemens qui ont lieu aujourd'hui, déclarent que les tribunaux ordinaires ne peuvent reconnaître les empoisonnemens ; que ce crime leur échappe par l'impossibilité de fournir

le corps du délit, par le silence des témoins, qui redoutent la vengeance des accusés dans le cas où ceux-ci sont absous; enfin, par l'indulgence des lois. C'est pourquoi on préfère généralement recourir à la police administrative. L'esclave soupçonné est remis à M. le gouverneur, qui se charge de le déporter dans une colonie étrangère, particulièrement à Porto-Rico, où l'on a déjà vu ce qu'il devient.

Mais le temps de ce compromis transitoire de la justice avec le préjugé est expiré; l'administration ne veut plus avoir cette condescendance. Tout crime d'empoisonnement à la Martinique, comme en tout autre pays, doit être instruit, et poursuivi, s'il y a lieu. La justice ne peut ainsi s'avouer impuissante. C'est aussi le meilleur moyen de rendre les accusations plus circonspectes, et cela est tout-à-fait dans l'intérêt du maître qui, ayant la conviction que son nègre est un empoisonneur, et trouvant si faciles les moyens de s'en débarrasser, s'en débarrasserait, et se priverait *de bras*, qu'avec un peu plus de patience il aurait pu conserver. C'est une vérité triviale à répéter ici, que la crainte et la colère sont aveugles et mauvaises conseillères.

Une opinion aussi générale touchant l'empoisonnement dans les colonies, n'a pas toujours existé. J'en ai vainement cherché l'origine, on ne trouve sur ce sujet rien dans le père Dutertre, notre premier historien; le père Labat n'en parle qu'en passant. La première mention du poison se trouve dans un arrêté local de 1738.

Il n'y avait pas bien long-temps que s'étaient agités en France les célèbres procès de la marquise de Brinvilliers, de la Voisin, du prêtre Lesage, et de la poudre de sympathie; ils eurent du retentissement dans les îles, ainsi qu'en témoigne le nom de Brinvilliers donné à une herbe qui depuis a été considéré comme un des principaux agens employés par les nègres dans leurs maléfices. Ce ne serait

pas le seul de nos préjugés qui nous serait ainsi venu de la France.

§ IV et V.

Les negres ont-ils des poisons inconnus? un art inconnu pour préparer ces poisons?

Forment-ils des associations qui dirigent les empoisonnemens? Profitent-ils du temps des épidémies, et se servent-ils de préférence des poisons dont l'action a lieu lentement, etc.

Si, au dix-neuvième siècle, dans un pays ouvert à la civilisation, il existait un art secret, particulier à la race nègre, et qui jusqu'à présent eût échappé à toutes les observations de la science, à toutes les investigations de la justice, cela serait un des problèmes qui n'aurait son pareil que dans la dispersion et l'isolement des Juifs au milieu des autres nations.

Ajoutez que cet art se transmettrait de générations en générations, au moyen d'affiliations, d'initiations, de conciliabules nocturnes, où se feraient les plus affreux sermens.

Je demande quelles preuves on a jamais eu de pareilles assemblées, quelles preuves judiciaires?

Au milieu de tant d'assertions dogmatiques, intolérantes, j'ai vainement cherché un récit historique. Savez-vous où j'en ai trouvé? Dans les romans: dans celui de M. Eugène Sue (*Attar-Gull*), dans le roman de M. Louis de Staynard (*Outre-Mer*), dans le roman de M. Lerilloux (*les Créoles*), dans tous les romans dont la scène est aux colonies. C'est qu'en effet, c'est une fable commode pour l'action d'un roman, qu'une secte d'empoisonneurs agissant dans l'ombre, frappant d'une main invisible; et, bien que cette fable soit renouvelée des Grecs, des Latins, des Français, des Anglais, de tous les peuples enfin qui ont

une littérature (chaque peuple ayant eu sa secte de malfaiteurs secrets), comme cette fable va droit à l'imagination, elle a toujours fait fortune. Chaque auteur peut la développer sans contrainte, à sa fantaisie; on est tenu seulement de lui donner la couleur locale.

Par exemple, on parle d'affiliations dans un pays comme le nôtre, où le nègre est esclave, c'est-à-dire, attaché au sol; où il répond à un appel soir et matin: le soir, à l'appel de la prière, le matin, à l'appel du travail; où il ne peut aller de l'habitation au bourg sans un permis qui spécifie le temps légal de l'absence; où il y a une surveillance particulière sur chaque propriété, c'est-à-dire, sur chaque centaine de nègres; où il y a une police générale; où le Nord est séparé du Sud par cent montagnes, avec des routes impraticables! J'avoue que cela m'a toujours paru impossible.

Mais, dit-on, il existe, à n'en pas douter, de vieux nègres et de vieilles négresses, qui tiennent école et boutique d'empoisonneurs. J'ai vu dans la rue, il est vrai, de vieux nègres et de vieilles négresses qu'on signalait pour tels; je les ai vus aussi sur la sellette des cours d'assises. C'étaient toujours de vieilles gens à mine renfrognée, hargneuse, comme sont la plupart des vieillards, de quelque couleur qu'ils soient, et dont l'aspect impressionne les imaginations faibles, à commencer par celles des enfans. Ces compères mettent à profit la répugnance qu'ils inspirent, ils vendent des sorts, des amulettes, comme beaucoup de vieux bergers en France : c'est ce qu'on appelle ici des *kaimbois* et des *piailles*. Or, même parmi les blancs, il y en a qui se font *kaimboiser* pour se garantir de la balle de leur adversaire lorsqu'ils vont se battre en duel. Il y a des servantes qui cherchent à découvrir le vol dont elles sont accusées; il y a des amans qui désirent se faire aimer, des serviteurs qui veulent adoucir les mauvaises disposi-

tions de leurs maîtres, des superstitions, enfin, tout comme en France et partout : *vitia quàcumque homines.*

C'est, en de pareilles folies, et à perdre toute gravité, que j'ai vu se résoudre des accusations capitales portées devant la cour d'assises de Saint-Pierre. Je me souviendrai toujours d'une jeune négresse dont l'éloquence passionnée avait soulevé tout un atelier : elle avait eu une anasarque générale, suite très commune de la grossesse, et elle accusait une vieille négresse de lui avoir donné ce mal, d'avoir *amarré* l'enfant dans son ventre rien qu'en passant la main par-dessus. A un autre, l'accusée avait fait venir des ulcères aux jambes en le faisant marcher sur certaines herbes. Il y avait quarante témoins déposant de faits tout aussi authentiques. La vieille négresse accusée, et qui avait bien quatre-vingts ans, fut absoute ; son véritable crime était d'être laide, édentée, tremblotante, passablement hargneuse : elle avait profité de ces avantages pour se faire craindre et respecter.

Lorsque des substances suspectes ont été saisies dans des cases à nègres, et produites aux procès comme pièces de conviction, l'analyse a presque toujours démontré qu'elles consistaient en autant de mélanges des choses les plus bizarres, d'os réduits en poudre, de feuilles pilées, de la terre, du verre pilé, des plumes d'oiseaux, des ongles, des cheveux : telle était, dans la majorité des cas, la composition des drogues trouvées.

« J'ai vu plusieurs fois de leurs vénéfices produits aux « procès ; j'en ai même fait déterrer une fois, qu'on dé- « couvrit avoir été mis dans ma savane, et j'ai eu beau « examiner, je n'ai rien trouvé qui pût causer la mort « même d'une fourmi. C'était un peloton composé de « quelques racines sèches, de morceaux d'ongles, de che- « veux, de poils de cheval, d'une patte d'anolis ou de « crapaud, et autres vilenies semblables, enveloppées

« dans un morceau de toile, que j'ai touché et flairé à « diverses reprises, sans m'en trouver incommodé. » (M. Assier, cité par Dessales.)

Remarquez bien ces mots : je n'ai rien trouvé *qui pût causer la mort d'une fourmi!* On verra plus tard, au chapitre des expériences faites sur les substances vénéneuses, quelles sont celles dont les nègres peuvent faire usage, lorsqu'il y a véritablement crime?

Les personnes qui ne renoncent point facilement à leur opinion diront que le nègre ne fait de ces mélanges que par malice, afin de masquer la substance délétère. Mais les analyses chimiques n'ont point justifié qu'il en fût ainsi ordinairement; et je ne crois pas qu'il faille me donner beaucoup de peine pour persuader que le nègre emploie indifféremment tous ces ingrédiens, et que c'est aux plus bizarres qu'il attribue le plus d'action.

J'ai entendu souvent répéter que les nègres mêlangeaient deux ou trois substances à-la-fois, la galène, par exemple, avec le mancenillier, ou tout autre, afin d'en obtenir un effet plus sûr et plus caché. L'action de l'une des substances s'ajoutant, pour ainsi dire, à celle de l'autre, il est certain, dit-on, que trois substances délétères agissent plus qu'une seule. Mais pour croire que le mancenillier, par son mélange avec la galène, sera plus actif, il faut être entièrement étranger aux plus simples notions de la chimie, car de pareils mélanges sont purement physiques. Chacune des substances qui s'y trouvent, agit pour son propre compte; c'est une juxta-position et non point une combinaison qui peut produire un corps nouveau avec des propriétés nouvelles, autres que celles de ses élémens. Il en serait de ces mélanges comme de ces formules si multipliées dans lesquelles on faisait entrer autrefois le quinquina ou le mercure, dans la pensée que les substances qu'on leur associait pouvaient accroître leur action. Mais

on n'a pas tardé à reconnaître que ces mélanges insignifians n'ajoutaient rien à l'action de chacun de ces remèdes. Tout cela est encore une pratique que l'on prête aux nègres; ils ne raffinent point autant.

Je ne m'arrêterai point à réfuter des assertions pareilles à celles-ci, que le nègre *tue à heure fixe, à volonté, minute par minute*. C'est un langage purement figuré, c'est une phrase échappée à la plume de M. Granier de Cassagnac. Je ne pense point qu'il existe un lecteur qui l'ait prise au sérieux. Il n'y a pas un être au monde à qui une telle puissance ait été départie sur la vie de ses semblables.

Mais à travers toutes ces assertions hasardées, en voici une qui mérite davantage quelques éclaircissemens : les nègres n'emploient point des poisons actifs, dont l'effet trop prompt ne permettrait pas toujours à la main qui s'en est servi de se retirer, et d'effacer sa trace; ils préfèrent les poisons lents, qui tuent à petit feu, à six mois, comme dit M. de Cassagnac, après une longue agonie; la vengeance en est plus douce.

Qu'est-ce donc que l'empoisonnement lent? Il faut l'avouer, la science et la loi, même en Europe, ne se sont pas encore très catégoriquement expliqué à ce sujet. C'est un des points présentement en observation. Avec nos connaissances actuelles, cet empoisonnement lent ne se conçoit que de deux façons. Ou bien, une forte dose d'une substance délétère ayant été administrée, il s'en est suivi un premier désordre très considérable, souvent déjà très suspect; mais heureusement la mort n'a pas eu lieu, seulement des lésions organiques, le plus ordinairement de l'estomac et des intestins, ont été produites. Après un temps plus ou moins long, ces lésions entraînent la perte du malade. Celui-ci succombe, non pas à l'empoisonnement, mais aux suites de l'empoisonnement : c'est ce que

nous appelons une gastro-entérite. Si le médecin n'a pas suivi la maladie dès les premiers momens, ce cas peut être fort embarrassant : les symptômes et les lésions ne peuvent déceler la cause particulière de cette inflammation. De mauvaises habitudes hygiéniques, l'intempérance, l'ivrognerie, l'abus des médicamens, sont de véritables empoisonnemens lents.

Depuis que je pratique la médecine à la Martinique, je n'ai rencontré que deux cas qui m'ont fait éprouver ce doute, c'est-à-dire dans lesquels, ce que je voyais pouvait avoir quelque vraisemblance avec ce que l'on me disait. C'est le ventre qui prédomine dans les pays chauds, les maladies gastro-intestinales y sont très fréquentes : ainsi, la dysenterie endémique, le choléra-morbus sont assez communs, les fièvres graves avec lésion des organes abdominaux sont fréquentes aussi : de là, sans doute, l'origine de toutes ces accusations d'empoisonnement. Si la médecine, dans la recherche de la vérité, n'a pas une méthode aussi sûre, aussi exacte qu'il serait à désirer, elle a du moins des données assez fixes pour la diriger dans la distinction de la plupart des maladies naturelles d'avec celles qui sont le résultat des empoisonnemens.

Ainsi, des vomissemens subits, fréquens, suivis et accompagnés de selles blanchâtres très fétides, d'une odeur et d'un aspect *sui generis*, sans fortes coliques, indiquent le choléra ; la considération de l'époque de l'année, celle de la co-existence de quelque autre maladie semblable, ajoutent de nouveaux éclaircissemens. Après une maladie fébrile accompagnée de symptômes abdominaux et cérébraux, si on trouve à l'autopsie des altérations des plaques dites de Peyer ou de Brunner, je ne pense pas qu'il y ait un médecin qui rapporte ces lésions à l'introduction dans le tube digestif de quelque substance délétère : c'est l'affection dite typhoïde, produite par une cause spéciale,

naturelle, qui jusqu'à présent a échappé à toutes les recherches.

Quant à la dysenterie aiguë, avec fièvre, selles glaireuses et sanguinolentes, je ne crains pas d'affirmer qu'il nous est impossible de produire cette affection à volonté, quelque abus que l'on fasse des purgatifs drastiques, et cet abus est poussé à un degré incroyable dans ce pays. Cependant je n'ai jamais vu une véritable dysenterie en être la suite. Quelquefois, il est vrai, des selles sanguinolentes ont succédé à l'emploi d'un ou de plusieurs purgatifs, mais c'était toujours contre notre attente, et cela n'arrivait pas chez les personnes qui en faisaient précisément abus. Cet accident n'avait pas lieu en raison de la quantité et de la qualité des drastiques. Cet effet était hors de notre prévision, et dépendait plutôt de l'idiosyncrasie des individus; d'ailleurs, même dans le cas où des selles sanguinolentes ont été observées par moi à la suite des purgatifs drastiques, ces selles n'étaient pas très rebelles, elles cédaient facilement à l'emploi des adoucissans, tandis qu'il n'en est pas de même pour la dysenterie naturelle. Cette dernière a d'ailleurs des lésions qui lui sont particulières, ce sont des ulcérations caractéristiques dans le gros intestin, tandis que l'estomac et la partie supérieure du canal alimentaire sont à l'état sain ou presque sain. Or, comment comprendre qu'une substance capable de déterminer par son contact dans le gros intestin, de tels désordres, ait traversé impunément l'estomac et les circonvolutions intestinales.

Les expériences directes faites avec les divers poisons justifient cette manière de voir; on peut produire des inflammations, des ramollissemens, des destructions irrégulières, mais pas de lésions régulières et caractéristiques: la nature seule agit ainsi.

Si la plupart de ces dysenteries guérissent par l'emploi

de l'ipécacuanha et des purgatifs, manne ou autres, qui pourra se rendre compte de ces guérisons? N'est-ce pas un effet tout contraire qui aurait lieu si ces dysenteries étaient le résultat d'empoisonnemens : *Naturam morborum ostendit curatio* (Hippocrate).

Je ne dois pas omettre de parler des perforations spontanées (1) : ces cas peuvent être embarrassans ; mais je dis qu'avec une instruction solide, une attention convenable, un esprit ferme, on pourra toujours remonter à la vérité, ou du moins mettre la justice sur la voie, et lui laisser l'emploi des autres moyens d'investigation là où la médecine est obligée de s'arrêter.

Je viens d'indiquer les maladies qu'avec trop de précipitation on pourrait confondre avec des empoisonnemens. Je ne parle pas de l'aliénation mentale, de la phthisie, du cancer et des autres affections d'une nature tellement spécifique, que l'ignorance la plus absolue peut seule les attribuer au poison. « Loin de nous, dit M. Orfila, l'idée « d'admettre des poisons lents, susceptibles de détruire la « vie dans un temps déterminé, et que l'on pourrait « prédire ; cette assertion, enfantée par l'ignorance, et « soutenue par des préjugés absurdes, est tout-à-fait con- « traire aux lois de la nature organique. »

Mais il est un autre mode d'empoisonnement. Des substances actives peuvent être introduites dans l'estomac à une dose assez faible pour n'occasionner d'abord que de légères incommodités ; cependant, si leur emploi est souvent réitéré, il arrive fréquemment que les fonctions or-

(1) J'ai rapporté, dans la *Gazette médicale* (année 1843), deux cas de perforations spontanées dans lesquels le mot empoisonnement se faisait entendre autour de moi ; mais la lecture de ces observations suffira pour montrer que les lésions étaient le résultat de maladies naturelles.

ganiques se dérangent, et il se manifeste des accidens plus ou moins graves qui peuvent amener la mort.

Ceci paraît si simple, si facile, qu'il semble que ce doit être la manière la plus commode, la plus sûre, et, partant, la plus ordinaire d'empoisonner. C'est aussi celle que l'on soupçonne que les nègres emploient ordinairement. Outre l'avantage d'échapper à toute découverte, ils y trouvent, dit-on, le plaisir d'une vengeance savourée.

Mais en France, et en général dans toute l'Europe, cet empoisonnement lent est le plus rare; il y est presque inouï : il suffit de jeter les yeux sur les statistiques judiciaires pour s'assurer que je dis vrai. Pour administrer ainsi la mort goutte à goutte, il faudrait un degré de perversité, une rencontre d'occasions qui ont lieu rarement; heureusement le crime est plus impatient.

Si je n'avais cependant que cette raison à donner, bien qu'elle soit fondée sur l'expérience, je concevrais qu'on ne s'y rendît pas, et l'on pourrait m'objecter que si les empoisonnemens lents, de l'espèce dont je parle, viennent rarement au grand jour, c'est qu'ils sont exécutés plus habilement, et qu'ils échappent à l'œil de la justice.

Mais voici une loi à laquelle le poison lent peut difficilement échapper, car c'est une loi fondée sur l'organisation même, loi établie par la Providence, si nous osons le dire, presque en vue du poison lent. Les corps organisés s'habituent à l'action des substances les plus délétères, pourvu que ces substances n'agissent qu'au fur et à mesure, à doses fractionnées. Ainsi, l'homme qui éprouverait le plus grand trouble par suite de l'administration d'un seul grain de poison, arrivera à la longue à prendre vingt grains et plus de ce même poison, sans que son économie s'en ressente. Ceci est la base de la thérapeutique, car un grand nombre de remèdes, lorsqu'on en augmente beaucoup les doses, sont des poisons.

Qui ne connaît l'histoire si vulgaire de Mithridate, qui s'était ainsi endurci contre l'action des poisons? Un autre fait bien connu, c'est la différence qui existe entre les individus, sous le rapport de l'action des liqueurs alcooliques et des remèdes, suivant qu'ils y sont plus ou moins habitués. Or, dans l'hypothèse de l'empoisonnement lent, il faudrait supposer aux nègres une justesse telle dans l'art de doser les poisons, qu'ils pourraient faire le mal, mais pas assez de mal pour tuer promptement, assez cependant pour passer le degré de tolérance produit par l'usage des doses précédentes. Or, c'est ce que le médecin, sans gêne et sans contrainte, après les plus profondes études, ne peut obtenir que par tâtonnemens.

Je sais que, dans l'esprit des personnes qui croient aux empoisonnemens dont il s'agit, le nègre, né pour le mal, arrive d'emblée, et par une sorte d'instinct, à cette science, où les races européennes ne sont pas encore arrivées, même après de longues observations. *On suppose qu'ils connaissent des herbes inconnues, qu'ils ont un art inconnu pour les préparer et pour les administrer*!

La passion, la mauvaise habitude, inhérente à l'homme, de parler légèrement des choses sur lesquelles il n'a jamais arrêté sa réflexion, peuvent seules expliquer un pareil langage. Les nègres, dites-vous, connaissent des plantes que l'on ignore : mais sachez donc que la Flore des colonies est aujourd'hui parfaitement connue. Chaque année, il part de Paris, de Londres, de Berlin, de toutes les grandes capitales, des troupes de savans voyageurs, qui n'ont point d'autre but que de rapporter des steppes de l'Asie ou des déserts de l'Amérique, comme une précieuse découverte, la moindre plante qui ait échappé à leurs prédécesseurs. Cela se fait depuis plus de cent ans. Il n'y a pas un brin d'herbe dans nos savanes, dans nos forêts, qui, non-seulement ne soit connu, mais qui ne soit classé,

dessiné, étudié, rangé; on sait parfaitement, par expérience directe, ou par analogie de famille, quelles sont les plantes qui sont poisons, qui sont alimens. L'inventaire du monde végétal est fait : les botanistes modernes ne font plus que glaner.

Autre impossibilité : on suppose que c'est de l'Afrique que les nègres rapportent la connaissance des poisons qu'ils emploient; mais la Flore de l'Afrique n'est point celle des colonies (voyez le *Flore comparative des deux pays*, rédigée par ordre du gouvernement, et imprimée dans les *Annales maritimes*). Il faudrait donc à l'Africain, empoisonneur en Afrique, une étude nouvelle pour être empoisonneur à la Martinique, car il n'y trouve pas les mêmes plantes.

Pour obtenir un poison végétal, pour l'extraire des plantes qui le contiennent, pour le concentrer et le réduire en un volume qui permette son administration, pour lui retirer les qualités qui le rendraient suspect au goût et à l'odorat, ces précieuses sentinelles mises à l'entrée du corps de l'homme, il faut, avec de la science, des cornues, des alambics, un laboratoire, une série de pratiques minutieuses, de la patience, et puis du temps, beaucoup de temps! Que ne coûte pas l'extraction de la strychnine et de la morphine, ces puissans alcaloïdes, et celle de l'acide prussique, le plus subtil des poisons? Beaucoup de pharmaciens, et des meilleurs, ne l'entreprennent pas.

Et un vieux nègre, dans sa misérable hutte, sans temps, sans argent, pressé de répondre à la corne du commandeur, serait, comme on le dit, comme on l'écrit, plus habile chimiste que les Orfila, les Gay-Lussac et les Dumas? Assez, assez de ce paradoxe ridicule!

§ VI. — *La plupart de ces poisons sont tirés du règne végétal; on soupçonne le mancenillier, le brinvilliers, le jus de manioc.*

L'examen de cette proposition forme la seconde partie de ce mémoire, où sont rapportées les expériences auxquelles je me suis livré pour constater quelles sont les plantes véritablement vénéneuses, dont les nègres peuvent se servir.

§ VII. — *C'est principalement sur les bestiaux que s'exerce librement cette rage d'empoisonner; les nègres en éprouvent une plus grande jouissance, parce qu'ils entraînent ainsi la ruine de leurs maîtres.*

Parmi les bestiaux, ils choisissent de préférence les bœufs, mulets, chevaux, qui sont les plus utiles au labourage. « *Ces empoisonneurs procèdent comme la foudre; ils « tuent en deux ou trois nuits trente bœufs, cent moutons* » (Granier de Cassagnac).

Je dirai d'abord qu'il y a, dans cette partie de l'accusation, une concession véritable de la part de l'opinion que je combats, et je vais essayer de la faire ressortir. Les partisans des idées d'empoisonnement sentaient bien que leurs assertions n'étaient pas en rapport avec l'expérience; que la mortalité des blancs, quoiqu'elle soit considérable dans les colonies, ne concordait pas avec les récits effrayans qu'on faisait de la hardiesse des empoisonneurs. Les preuves manquaient donc de ce côté, et cependant il en fallait; d'ailleurs, si c'étaient les maîtres qui eussent été ainsi frappés, des hommes en vue, importans, laissant des familles désolées et pleines du désir de venger leur mort, la justice, chargée des intérêts de la société, n'aurait pu rester oisive, et s'avouer impuissante devant de pareils crimes; elle en aurait été déconsidérée. Il fallait

donc trouver un genre d'empoisonnement qui, tout en entretenant le préjugé, stimulât moins cependant la vigilance des tribunaux. C'est pourquoi il s'établit, par une sorte de concession, que les nègres, soit par crainte d'être découverts, soit par un respect superstitieux, n'osaient empoisonner les blancs, qu'ils croyaient que leurs poisons n'avaient aucun effet sur eux, et que leur rage s'exerçait plutôt sur leurs compagnons d'esclavage, nègres comme eux, et surtout sur les bestiaux, autres compagnons d'esclavage aussi, mais muets et faciles à tromper.

« Il est vrai (et c'est ici un autre prodige!) qu'on dit que « leurs poisons n'ont point de pouvoir sur les blancs, et « qu'ils l'avouent eux-mêmes. Ce qu'il y a de certain, c'est « que jusqu'à présent il n'y a heureusement point d'exem- « ple qu'un blanc soit mort par de pareilles voies, et ce « qu'il y a encore de certain, c'est que ces empoisonneurs « guérissent ceux qu'ils ont empoisonnés avec des remèdes « aussi inconnus que leurs poisons » (Assier, cité par Dessales).

Allant plus loin, on ajouta que si les empoisonneurs agissaient ainsi, c'était par un raffinement de vengeance, afin de ruiner leurs maîtres, la perte de la fortune étant pire que celle de la vie. On peut voir, dans le roman de M. Eugène Sue (*Attar-Gull*), cette idée poussée jusqu'aux dernières limites de l'horrible. Mais il faut compter sur la crédulité des lecteurs de romans, pour persuader que le nègre, afin de se venger de son maître, ira tuer son ami à lui, nègre comme lui, son compagnon! ou bien le bœuf ou le mulet, parfaitement innocens des méfaits dont il a à se plaindre! et pour quels méfaits encore! Voyez-en quelques-uns cités par M. Schœlcher.

« Un maître annonce son départ pour l'Europe, aussitôt « il a le poison dans son écurie : trois chevaux de son ser- « vice personnel expirent l'un après l'autre. A force de

« recherches il atteint le coupable. Qui était-ce? son do-
« mestique; un nègre avec lequel il avait été élevé, et
« sur lequel il comptait.— Quoi! misérable, c'est toi qui
« me trahis! — Dam! répondit-il, vous voulez vous en
« aller sans moi, ça me causait trop de chagrins, j'ai fait
« cela pour vous retenir. »

Pour que je puisse croire à de pareilles anomalies de la nature humaine, il me faudrait des preuves aussi claires que la lumière du jour à midi! je ne vois en tout cela qu'un résultat de la précipitation et de la crédulité facile des oyageurs à admettre des faits aussi extraordinaires.

Mais les nègres empoisonneurs ont, au contraire, le plus grand intérêt à conserver leurs compagnons d'esclavage, ou nègres ou bestiaux, car ce sont eux qui allègent leur travail; eux morts, il faut qu'ils les remplacent. C'est ordinairement ainsi que procèdent les colons, et ils avouent que c'est le meilleur contre-poison. Ainsi, quand les mulets succombent, il y en a qui font porter à bras les cannes ou le fumier; et le nègre tuerait les mulets, au lieu de tuer le maître, la femme du maître, les enfans du maître, le géreur, l'économe, objets de son ressentiment!!! Un soldat, tourmenté par son caporal ou son sergent, tuera-t-il pour s'en venger, son compagnon de chambrée, soldat comme lui?

On ne tient aucun compte de la mortalité ordinaire dans chaque localité, on n'en a aucune idée. « M. de Per-
« rinelle (dit M. Schœlcher), dont la riche administration
« est remarquablement douce et éclairée, perd chaque
« année, sans trouble, sans cause apparente, à l'état nor-
« mal, de quinze à vingt bœufs. » Ce serait une sorte de coupe réglée! Mais si dans une même localité M. de Perrinelle perd chaque année le même nombre de bestiaux, n'est-ce pas l'indication qu'il n'y a là qu'un effet naturel, la nature seule procède avec cette régularité, les passions

humaines sont plus capricieuses, et leurs résultats seraient plus variés. Comment supposer que chaque année l'empoisonneur comptera 15 ou 20 bestiaux, et qu'à ce nombre sa soif d'empoisonnement soit apaisée? J'ai dressé la statistique de la mortalité de la ville de Saint-Pierre pour quelques années; en temps ordinaire, à 15 ou 20 près, c'est toujours le même nombre de morts. On sait que c'est cette régularité de la nature qui a permis de calculer les chances sur lesquelles est fondé l'établissement des sociétés d'assurances sur la vie humaine? N'en doit-il pas être de même pour les bestiaux?

J'ai obtenu de l'administration des Douanes le tableau suivant. En général, on croit que le nombre des chevaux et des mulets introduits dans la colonie dépasse de beaucoup les chiffres qu'on va voir : plusieurs habitans éclairés, que j'ai interrogés par avance, et à qui j'ai fait ensuite comparer les chiffres de ce tableau avec les opinions qu'ils s'étaient faites, par approximation et de mémoire, ont été fort surpris.

Relevé des animaux désignés ci-après, importés dans la colonie par tous pavillons, et exportés de même pendant les années suivantes.

ANNÉES.	IMPORTATIONS.			EXPORTATIONS.		
	Chevaux.	Mulets.	Bœufs.	Chevaux.	Mulets.	Bœufs.
1818	331	1,502	1,452	46	65	50
1819	238	921	602	14	188	•
1820	190	446	534	32	•	•
1821	321	299	468	33	99	50
1822	352	431	416	32	1	12
1823	202	678	251	27	29	•
1824	275	549	307	6	•	•
1825	501	768	1,191	14	6	•
1826	544	1,924	2,372	17	•	•
1827	694	1 526	1,747	68	259	10
1828	708	1,626	2,187	146	110	44
1829	613	2,001	2,089	169	80	•
1830	457	564	1,469	165	97	4
1831	171	527	1,048	55	37	•
1832	89	818	674	17	122	•
1833	196	572	917	22	94	22
1834	252	644	1,799	20	32	•
1835	299	668	1,891	8	51	25
1836	181	869	2,457	5	215	•
1837	148	1,171	2,502	8	248	•
1838	237	652	1,852	13	219	•
1839	86	699	1,143	8	207	•
1840	210	485	1,583	13	43	•
1841	261	1,023	2,293	10	21	40
1842	254	983	1,507	11	154	•
Totaux.	7,810	22,346	34,751	959	2,377	257

Sans doute, pour les chevaux, il faut ajouter ceux qui naissent dans la colonie, quoique ces derniers ne soient pas nombreux, malgré les encouragemens que le gouvernement de M. l'amiral de Moges a essayé de donner à cette industrie.

Les mulets créoles sont nuls : on les monte par curiosité. On peut donc ici n'en pas tenir compte. Ainsi, moins de 20,000 mulets en 25 ans, pour exploiter un pays de montagnes comme la Martinique, est-ce donc un chiffre si énorme qu'il faille recourir au poison pour en expliquer la consommation ?

Quant aux bœufs, leur chiffre, dans ce tableau, ne peut

fournir aucune donnée sur leur mortalité naturelle, car le plus grand nombre a servi aux approvisionnemens des boucheries; il faut ajouter, que l'élève des bœufs est plus considérable dans l'île que celui des mulets et des chevaux.

A l'époque de la traite, la mortalité des nègres nouveaux, c'est-à-dire récemment arrivés de l'Afrique, était très considérable, plus considérable peut-être que celle des Européens, par la fièvre jaune. Des habitans judicieux m'ont assuré qu'on n'en sauvait pas un tiers. C'était alors le bon temps de la croyance aux empoisonnemens; un habitant qui venait d'acheter une vingtaine de nègres en perdait tout-à-coup 10 à 12; au lieu de s'en prendre au changement de vie, au défaut d'acclimatement, il se disait : « J'ai le poison chez moi, » et tout était dit; et, chose singulière! il en dormait souvent après plus tranquille que s'il lui eût fallu prendre la peine de rechercher les véritables causes de cette mortalité (1).

Depuis que la traite n'a plus lieu, on ne voit plus ces ruineuses mortalités. La matière manque, les nègres

(1) Il n'en est pas cependant toujours ainsi. On ne saurait imaginer dans quelles perplexités se trouve jeté un habitant dans la tête duquel cette fatale idée du poison s'est introduite; plein de défiance contre tout ce qui l'entoure (car l'opinion est que ce sont les nègres les mieux traités qui sont ordinairement les plus coupables), il ne sait à qui s'en prendre, il trouble son travail, consulte les sorciers, les magnétiseurs, ouvre l'oreille à tous les conseils, à tous les rapports, effraie, désorganise son atelier en laissant planer le terrible soupçon; chacun tremble, car on ne sait encore où tombera le coup. De là, délation, marronnage, la ruine véritable! J'ai entendu citer dernièrement un habitant, qui fit démonter ses chaudières, afin de voir ce qu'on avait mis dessous pour l'empêcher de faire du sucre; le malheureux ne voyait pas que c'était le découragement de son atelier décimé par une enquête d'empoisonnement.

Pourquoi, lorsqu'on voit passer en un jour tant de funérailles d'Européens, morts de la fièvre jaune, ne crie-t-on pas au poison? uniquement parce que personne n'y a intérêt.

créoles sont acclimatés et résistent davantage; aussi l'opinion de l'empoisonnement, est-elle également en retraite sur ce point. On n'entend plus autant d'accusations d'ateliers anéantis par le poison, l'opinion s'est retranchée dans l'empoisonnement des bestiaux. C'est là qu'elle se soutient encore avec vivacité, et c'est aussi là que nous allons la suivre (1).

---

(1) Tout déplacement est funeste à l'homme et aux animaux, c'est une sorte de transplantation qui, comme celle des arbres, ne réussit pas à tous, et pour être défavorable, il n'est pas nécessaire que le changement soit de plusieurs degrés de latitude et de longitude. Le passage de la ville à la campagne, ou de la campagne à la ville, ou même d'une ville à une autre, suffit pour engendrer des maladies, il faut payer un tribut. Cette loi de l'acclimatement est peut-être une prévoyance de la nature, pour fixer les hommes dans les lieux qui leur ont été assignés, et pour modérer le penchant à l'émigration. Autrement, certains climats, en apparence plus favorisés de la nature, seraient envahis, et d'autres abandonnés; ceci soit dit autant qu'on peut arguer des causes finales.

DEUXIÈME PARTIE.

Si, malgré toutes les raisons qui devraient leur faire ménager les bestiaux, les nègres les empoisonnaient, il fallait au moins rechercher quels étaient les poisons dont ils se servaient, et la manière dont ils les administraient. Il me semble que c'était la première chose à faire, surtout avant d'en venir au remède extrême des cours prévôtales. Comme la vie des bestiaux n'a pas le prix de celle de l'homme, on aurait été fort à l'aise pour de pareilles expérimentations. Rien n'était plus facile et plus logique, et cependant rien de semblable n'a été tenté jusqu'ici. C'est ce qui me donna l'idée du projet suivant, que j'adressai à M. le gouverneur, en décembre 1841. Je transcris textuellement ce document, afin de montrer que ce projet d'expertise a été complétement exécuté.

« Appelé soit comme médecin, soit comme assesseur, à m'occuper des accusations d'empoisonnemens si fréquentes dans ce pays, j'ai vu que presque toujours on était obligé de les abandonner faute de vérifications. Cependant je pense qu'il ne serait pas si difficile qu'on le croit généralement de sortir de cet état de choses, et de porter quel-

ques lumières dans ce chaos de crimes et de superstitions.

« Ce que je vais dire ne s'applique point à l'empoisonnement des hommes : sur ce point les recherches sont poussées en Europe à un degré de perfection qui ne laisse rien à désirer. Il suffit que les particuliers mettent, dans l'occasion, la même vigilance que les magistrats, et on arrivera sûrement à la vérité.

« L'empoisonnement des bestiaux (bœufs, mulets, chevaux) est considéré ici comme une vengeance particulière aux nègres, et dont ils font usage pour les moindres griefs ; ce crime étant, au contraire, fort rare en Europe, n'y a presque point attiré l'attention, et la science est, sur ce sujet, plus brève que la loi. L'empoisonnement des bestiaux est pourtant aussi facile et même plus facile à constater, que celui des hommes :

« 1° Les doses des substances employées pour empoisonner les bestiaux sont plus considérables, et par conséquent plus facilement découvertes par la chimie ;

« 2° Il est possible d'établir expérimentalement, d'une manière sûre, quels sont les symptômes qu'éprouvent les animaux empoisonnés, et qui peuvent éveiller des soupçons sur le genre de mort auquel ils succombent. En effet, si l'on empoisonnait à dessein un certain nombre d'animaux, et si l'on observait les symptômes que présenteraient ces animaux avant de périr, ainsi que les lésions organiques qu'on trouverait après leur mort, on aurait l'histoire positive de l'empoisonnement de ces animaux ; on saurait comment ils meurent. Cette connaissance, répandue parmi les personnes chargées de la surveillance des habitations, servirait à leur donner l'éveil, et quand un animal tomberait malade, il suffirait de constater si les symptômes qu'il présente sont les mêmes que ceux fournis par telle ou telle des substances expérimentées. Ceci serait un commencement de preuves.

« L'habitant mis sur ses gardes ferait ouvrir l'animal, autant que faire se pourrait, en présence d'un médecin, et si les lésions anatomiques concordaient avec les symptômes, les soupçons en acquerraient plus de force. Dans ce cas, il faudrait conserver le cadavre de l'animal, au lieu de le faire disparaître, ainsi qu'on s'empresse de le faire ordinairement. L'autorité prévenue ferait procéder à des recherches auxquelles la vérité n'échapperait point.

« C'est exactement la marche qui est suivie en Europe pour constater l'empoisonnement chez l'homme.

« Si le poison employé était l'arsenic, ou quelques-uns des sels de cuivre, qu'il est si facile de se procurer, nul doute que l'empoisonnement ne puisse être constaté. Or, l'expérience des cours d'assises de la colonie, et celle des médecins qui pratiquent dans ce pays, apprennent que les poisons le plus ordinairement employés par les nègres sont l'arsenic et les sels de cuivre. La plupart du temps, en effet, quand l'esclave a été trouvé nanti du poison, c'était l'une ou l'autre de ces substances.

« Je sais que beaucoup de personnes pensent que les nègres se servent de poisons végétaux, qu'elles leur supposent un art inconnu, une sorte d'instinct, vraiment merveilleux, pour trouver et administrer ces poisons : la crédulité populaire à cet égard est sans bornes, et les récits les plus extravagans trouvent du crédit : ce n'est pas le lieu de démontrer combien cette opinion est exagérée.

« Si les nègres se sont servis des poisons végétaux, les seuls qui aient été signalés alors par l'expérience des temps, par les révélations, par les soupçons et par l'analogie, sont le mancenillier, le jus de manioc, le brinvilliers, la galère de mer, et le vénin du serpent. Eh bien ! ne sera-t-il point possible de faire pour ces poisons, exactement ce que l'on fera pour l'arsenic et le vert-de-gris ? Ne

pourra-t-on pas constater tout aussi fidèlement la partie symptomatique et celle des lésions anatomiques?

« Quant aux analyses chimiques, il est probable qu'on sera plus embarrassé : le sujet étant tout-à-fait neuf, on ne sera point aidé par des travaux antécédens, mais l'analogie nous fait espérer qu'on arrivera à des résultats plus positifs que ceux que l'on obtient aujourd'hui. En France, on découvre l'opium qui est un poison végétal, parce qu'on s'en est occupé. Ici, s'est-on jamis occupé du mancenillier, ou des autres poisons végétaux ; au contraire, ne s'est-on pas toujours réfugié dans cette fin de non-recevoir de l'*impossibilité*, éternel argument de l'ignorance ! Mais le meilleur moyen de faire cesser cette ignorance n'est-ce pas de mettre la main à l'œuvre ; et s'il existe d'autres poisons qui sont inconnus, le meilleur moyen de les découvrir n'est-ce pas d'en séparer les connus, et de se trouver face à face avec l'inconnu : l'esprit humain, dans toutes ses recherches, ne suit pas d'autre méthode.

« On conçoit que de pareilles recherches, entreprises dans un but d'utilité générale, ne peuvent être abandonnées à la charge et aux forces d'un seul individu. C'est pourquoi je pense que l'autorité pourrait nommer une commission composée d'un certain nombre de médecins et de pharmaciens qui poursuivraient les expériences nécessaires, et en feraient le sujet d'un rapport clair, précis et pratique, lequel serait distribué à messieurs les habitans.

« Nul doute que cette commission, ayant travaillé par ordre, et pour ainsi dire sous les yeux du gouvernement, n'obtienne d'ailleurs plus de confiance qu'on n'en accorderait aux expériences d'un seul observateur. Comme, en fait de recherches de cette importance, on ne saurait s'entourer de trop de preuves, on pourrait nommer à Fort-Royal une double commission qui procéderait comme à Saint-Pierre, et si, comme cela doit arriver, les résultats

de ces deux commissions sont d'accord, cette concordance frapperait les esprits les plus sceptiques.

« Une série d'expériences, ainsi exécutées, ne peut exiger des frais considérables : de vieux bestiaux devenus impropres à toute espèce de service, pourraient être consacrés à ces recherches ; les rebuts des habitations Saint-Jacques et l'hôpital y suffiraient peut-être.

« J'estime que six ou huit mois suffisent à l'accomplissement de ce travail.

« La publicité donnée à cette volonté de découvrir la vérité, produirait peut-être un bien immédiat et préventif, qui serait d'arrêter quelques mains coupables qui ne continuent de faire le mal que par l'assurance de l'impunité.

« En effet, malgré tous les raisonnemens auxquels je me suis livré précédemment, pour combattre les opinions locales sur les empoisonnemens pratiqués par les nègres, s'il m'avait été démontré qu'il y a à la Martinique des herbes vénéneuses d'un emploi facile, et dont l'action a échappé à toute investigation scientifique, ma croyance en aurait été fort ébranlée ; je serais resté au moins dans le doute, j'aurais gardé le silence ; je n'aurais osé rien conclure.

« C'est dans cet esprit que j'ai entrepris ces recherches, et je puis dire, sans idée préconçue, car toutes les réflexions qui précèdent ne me sont venues qu'au fur et à mesure que je faisais les expériences. Il m'importait peu de trouver une chose plutôt qu'une autre ; j'étais dans la plus parfaite indifférence sur les résultats que j'obtiendrais. Que m'importe, à moi, que les nègres soient, ou ne soient pas empoisonneurs ? Je ne suis ni nègre, ni négrophile, ni négrophobe ; je suis médecin, je trouve le rôle assez beau, les devoirs en sont assez nombreux. Puissé-je les remplir tous ! Je suis organisé de

manière à éprouver quelque plaisir quand je rencontre la vérité après l'avoir cherchée, et le mensonge scientifique me paraît aussi indigne d'un homme qui se respecte, que le mensonge moral.

« Je n'écris point ces lignes pour ceux dont les opinions sont immuables, et qui, comme le sauvage, tournent le dos à la science, et se croient aussi instruits que le véritable savant. Dieu me garde qu'une opinion politique s'empare de mon travail pour s'en glorifier, ou qu'un autre s'en serve pour me nuire. J'ai écrit pour les médecins mes confrères, dont les observations pourront confirmer ou rectifier les miennes, pour les magistrats dont la conscience, dans l'état actuel de l'opinion, doit être souvent embarrassée, enfin, pour quelques hommes éclairés qui ne se passionnent pas aveuglément pour telle ou telle idée. Si un jour quelqu'un de ceux-là, même dans l'avenir le plus éloigné, lisant par hasard cet écrit, me rend tout bas le témoignage que j'ai bien fait, s'il en éprouve pour moi la millième partie de l'estime que je ressens pour certains hommes dont les travaux ont été utiles à leurs semblables, j'aurai obtenu la récompense qui a le plus de prix à mes yeux : c'est là toute mon ambition. »

M. le contre-amiral Duval D'Ailly, gouverneur de la Martinique, s'empressa de nommer les commissions que je demandais. Celle de Saint-Pierre fut composée de MM. les docteurs Noverre, Pouvrau et moi, et de MM. Morin, Accarie et Peyraud, pharmaciens.

Immédiatement nous commençâmes les expériences. Dans les premiers temps surtout, plusieurs habitans distingués s'adjoignirent à nous par curiosité. M. Forest, vétérinaire de la ville, voulut bien nous assister, et par son zèle, il nous rendit les plus grandes services.

DE L'ARSENIC.

1re EXPÉRIENCE. — Le 5 avril, à une heure de l'après-midi, nous fîmes prendre à un bœuf vieux, mais bien portant, un gros d'arsenic, fourni par M. Morin, et dont on saupoudra des herbes grasses, dont ces animaux sont très avides. L'animal mangea de cette préparation sans aucune répugnance : comme l'arsenic était en poudre, une partie tomba sur le sol, mais nous pûmes estimer que le bœuf en avait pris 50 à 60 grains (1). — Le 6, à pareille heure, le lendemain, aucun symptôme anormal. Le bœuf mange et boit bien.

On lui administre alors 2 gros d'arsenic mélangé avec des herbes grasses réduites en pâte et mises en boulettes. Cette préparation, cachée au milieu d'une poignée d'herbes, est prise et avalée en totalité sans difficulté par l'animal. — Dans la journée l'animal est plus triste, mais il mange dans la soirée. — Le 7, de temps en temps, un léger frémissement général : l'animal se lève et se couche comme à son ordinaire, sans paraître souffrir : il mange, mais il boit peu, les selles sont liquides, aqueuses, verdâtres, mais ne contiennent point de sang, les flancs ne sont ni tuméfiés ni amaigris.

Le 8, l'animal est plus triste, plus souvent couché, les selles sont liquides, fréquentes, ne contiennent point de sang, mais au moment de les expulser, ce qui a lieu par jet, l'animal semble éprouver un véritable sentiment de ténesme ; il tremble de tout le corps, et reprend avec peine son aplomb : aucune plainte.

Le 9, tristesse beaucoup plus sensible, yeux ternes, abattus. L'animal se tient souvent couché ; il se lève cependant lorsqu'on le stimule ; mais alors il est tremblant, au moindre mouvement il paraît prêt à tomber. Ses naseaux sont humides et laissent couler une mucosité verdâtre. Il n'a point mangé ses herbes ; il a bu cependant plus que les jours précédens, mais pas avec excès. Plaintes depuis ce matin, selles très liquides, lancées par jets fétides, ne contenant point de sang au moment de leur expulsion. On remarque un peu de rougeur autour de l'anus, mais sans aucune tuméfaction. Point de météorisme.

A une heure, dans cette journée, sans avoir présenté aucun symptôme, surtout sans convulsion, ni plainte, le bœuf expira paisiblement.

---

(1) L'arsenic était en gros fragmens, et n'était réduit en poudre qu'au moment de l'expérience. Cette précaution a été prise pour montrer qu'on n'a pas pu se tromper sur l'emploi de cette substance vénéneuse, laquelle étant en poudre ressemble à beaucoup d'autres poudres.

Notre attention avait été dirigée pendant tout le cours de l'expérience sur la sécrétion urinaire. Nous sommes sûrs que le jour qui suivit l'administration des 2 gros d'arsenic elle parût plutôt augmentée que diminuée; mais les jours suivans il nous fut très difficile d'en apprécier la quantité, à cause de la liquidité des selles.

L'*autopsie* de l'animal fut faite le même jour à deux heures, c'est-à-dire, une heure après la mort.

Les membres n'offrent aucune raideur cadavérique ; les yeux sont brillans; aucune trace d'ecchymose sous-cutanée. Les deux estomacs, considérés extérieurement, l'abdomen étant ouvert, sont remplis par les herbes qu'ils contiennent, et n'offrent rien de remarquable. Les petits intestins, revenus sur eux-mêmes, sont rosés; les gros, quoique plus distendus ne sont point météorisés. A l'intérieur, le premier estomac est rempli d'herbes dont différentes parties sont encore distinctes; sa membrane interne est partout d'un blanc mat, ferme; elle est recouverte de son épiderme, et n'offre aucune altération appréciable. — Le second estomac contient une pulpe verdâtre, homogène; sa membrane interne offre un grand nombre *de points d'un rouge vif carmin*, de dimensions variables, depuis un gros pois jusqu'à une pièce de 5 francs. Ces points sans saillie résultent de petites ecchymoses formées dans le tissu cellulaire sous-muqueux ; ils sont plus multipliés à mesure que l'estomac se rétrécit vers le duodénum; mais il n'y a ni eschares, ni ulcération; partout ailleurs l'estomac est d'un blanc rosé, et sa membrane, de consistance normale; mais au niveau des points ecchymosés la membrane est plus friable, bien qu'on puisse encore en détacher des lambeaux de 1 à 2 lignes. — Les intestins grêles sont tapissés par un mucus très fluide, la membrane interne a une teinte jaune grisâtre; çà et là on voit des plaques très peu étendues d'un rouge rose, ce qui dépend d'une injection continue sans arborisations distinctes. — Les gros intestins sont vides, tapissés par une mucosité verdâtre semblable à celle que rendait l'animal pendant la vie; quoique la membrane interne soit généralement d'un blanc grisâtre, on y voit quelques plaques rosées plus multipliées que dans l'intestin grêle. Excepté cette coloration rosée par plaques et le mucus fluide et abondant, les intestins paraissent presque à l'état normal. — Foie flasque, affaissé, normal pour le reste. Il en est de même pour la rate et les reins. La vessie contient environ un verre d'urine. Le cœur et les poumons n'offrent rien de pathologique.

Dans le cœur, comme dans tous les vaisseaux, le sang paraît noir, fluide, sans concrétion fibrineuse (notez que l'animal a été ouvert une heure après la mort). — Le tissu musculaire était partout d'un rouge noir.

Ne parlons point de la première dose d'arsenic (60 grains) donnée le premier jour. On n'a pas assez attendu pour en pouvoir constater les effets. Nous étions à notre première expérience; plus tard, nous avons appris que la digestion du bœuf exigeait quarante-huit heures, et que les effets des substances qu'on lui administrait ne se faisaient sentir qu'après cet intervalle.

La seconde dose est donnée après les premières vingt-quatre heures; pendant tout le jour qui suit l'administration de cette forte dose, l'animal paraît à peine s'en ressentir; mais dès le second jour, diarrhée, tristesse, il mange, reste couché; à la fin du second jour, diarrhée plus liquide, par jets, tremblement nerveux des jambes, mort presque subite, sans convulsions : voilà toute la maladie. La diarrhée n'a pas été sanguinolente, et elle n'a pas été accompagnée de météorisme (1).

Après la mort : altérations bien distinctes de l'estomac, moins prononcées dans les intestins, vacuité des intestins. La portion altérée de l'estomac ayant été soumise à l'analyse chimique par MM. Accarie, Morin et Peyraud, sans avoir besoin de recourir à l'appareil de Marsh, et par les réactifs ordinaires, ces messieurs obtinrent de l'arsenic en assez forte proportion.

Dans un cas où l'empoisonnement aurait été le résultat de la malveillance, qu'est-ce qui empêcherait donc de procéder ainsi, et d'obtenir les mêmes résultats?

Notons la simplicité des symptômes, si je puis parler ainsi, diarrhée non sanguinolente, sans météorisme, avec peu de ténesme, tremblement nerveux, tristesse, anorexie

---

(1) Ainsi, chez l'animal comme chez l'homme, c'est par son action sur le système nerveux, plus que par l'inflammation gastro-intestinale, que l'arsenic paraît déterminer la mort.

seulement le dernier jour ; mort presque subite, alors que par l'aspect de l'animal on était loin de s'y attendre.

Ici point de ces flux de sang par les nasaux ou par les selles, point de ballonnement du ventre (1). Après la mort, l'estomac présente des rougeurs carmin, par plaques, lésions qui seraient déjà fort suspectes pour un œil exercé, et qui paraissaient correspondre aux points qui avaient été en contact avec l'arsenic. Cette seule portion conservée et soumise à l'analyse a suffi pour donner une certaine quantité d'arsenic qui ne laisserait aucun doute sur la nature de l'empoisonnement.

2e EXPÉRIENCE. — Un mulet de six ans, atteint de la morve, depuis quatre mois, assez maigre, mais mangeant bien, prit le 8 avril, devant la commission, à une heure de l'après-midi, un gros d'arsenic incorporé à du gros sirop. On eut de la peine à lui faire avaler cette dose; il fallut s'y prendre à plusieurs reprises avec une palette : l'animal en rejetait une partie avec sa salive, de sorte qu'on ne saurait apprécier quelle dose a été avalée ; nous estimâmes cependant que ce pouvait être

---

(1) Nec via mortis erat simplex ; .....
.....
..... Quatit agnos..
Tussis anhela sues.....
.....
..... Demissæ aures; incertus ibidem
Sudor, et ille quidem morituris frigidus; aret
Pellis, etc.. .....
..... It naribus ater
Sanguis, etc.....
(VIRGILE. *Georg.*, lib. III.)

Tout cet appareil symptomatique est plus en rapport avec les épizooties. Par l'introduction des poisons dans l'économie animale, nous pouvons déterminer un désordre qui tue, si j'ose le dire, plus simplement; il est remarquable que nous ne pouvons pas produire ces réactions générales qui portent sur tous les organes, comme dans les fièvres typhoïdes, la fièvre jaune, les grandes inflammations, réactions toujours en raison directe du mouvement fébrile ; or, nous sommes impuissans à produire ces mouvemens fébriles.

30 grains. Jusqu'au 11, aucun phénomène morbide appréciable, point de tristesse, bon appétit, selles dures. — Le 11, il est plus triste, ses oreilles chaudes, basses, mouvement des flancs; il rend plusieurs vers lombrics, mais les selles sont dures; nous pensons que le battement des flancs qu'il présente dépend autant de la morve que des coliques.

Le 13, l'animal ne paraît avoir éprouvé jusqu'à présent aucun effet sensible de l'administration du poison : les selles sont un peu plus molles, entourées de quelques mucosités blanchâtres, mais bien digérées. Comme cinq jours se sont passés depuis l'administration de l'arsenic, nous pensons que si quelque effet devait en résulter, cet effet aurait été déjà produit, et nous lui en administrons une seconde dose.

A deux heures, 1 gros d'arsenic incorporé à de la farine et à du gros sirop. Cette fois l'animal prend toute sa dose, mais non sans peine; il faut deux hommes pour le tenir. — Le 14, l'animal est triste, il n'a pas mangé comme les jours précédens, il reste debout, selles molles, mais non liquides. — Le 15, à-peu-près même état, les selles ne sont pas plus liquides. — Le 16, tristesse très marquée : il se couche plus souvent, et paraît souffrir; point d'appétit; on retrouve devant lui toutes ses herbes; il boit l'eau qu'on lui présente, mais sans avidité; les selles sont liquides, sans fétidité; point de sang, pas de météorisme, les flancs sont creux, point de plaintes.

Nous nous sommes informé tous les jours des urines : elles sont rares et foncées.

Le 17, à-peu-près même état; l'écoulement nasal qui existait précédemment a augmentée. — Jusqu'au 19, les symptômes sont les mêmes, pas d'appétit, soif, selles liquides, mais pas très fréquentes, nullement sanguinolentes et point glaireuses. — Le 18, la tête était œdématiée, l'écoulement nasal avait augmenté. — Le 19, la respiration devint plus gênée. L'animal se tint debout jusqu'au dernier moment. — Il mourut vers minuit, sans plaintes et sans convulsions.

Autopsie le 19, à deux heures de l'après-midi.

Estomac vide, revenu sur lui-même; à l'intérieur on distingue deux parties bien distinctes séparées par une légère saillie circulaire (c'est l'état normal); la supérieure, blanchâtre, offrait une ou deux taches rouge-pâle au niveau desquelles la membrane interne avait conservé sa consistance. — Dans la portion inférieure, au contraire, qui avoisine le duodénum, la membrane interne était tapissée par une matière blanc-jaunâtre, épaisse, semblable au tartre qui se dépose sur les dents de l'homme. C'était une sorte de mucus à demi concret. Au-dessous, la membrane offrait une couleur *rouge-pâle*, entremêlée de gris. Cette coloration se rapprochait de la coloration rouge-cuivre de certaines éruptions de la peau chez l'homme; elle avait pour siége le tissu même

de la membrane muqueuse. La consistance de celle-ci était plus friable dans les points les plus colorés. — D'ailleurs ni eschares, ni ulcérations, ni même de mamelonnement. — Le duodénum et le commencement du jéjunum, offraient un piqueté gris-ardoisé, dans toute leur étendue ; les intestins grêles étaient blanchâtres, tapissés par un mucus très fluide. — Les glandes de Peyer étaient partout très visibles : quelques-unes contenaient dans un des follicules un tourbillon d'un blanc vert qu'on peut considérer comme la matière tuberculeuse. — Les gros intestins, légèrement météorisés, étaient tapissés à leur intérieur. Comme les intestins grêles d'un mucus très fluide, leur membrane interne n'offrait aucune trace d'injection ; elle était partout d'un blanc grisâtre ; les glandes mésentériques étaient saines. — Le foie, la rate et les reins n'ont rien de particulier. La vessie contenait environ un verre d'urine un peu trouble ; les poumons rosés avaient quatre ou cinq petits tubercules gros comme de gros pois à leur sommet, bien distincts et concrets ; leur partie postérieure et inférieure était le siége d'un médiocre engorgement sanguin. Le cœur était partout d'un volume ordinaire. La membrane interne des ventricules gauches offrait des taches violacées très marquées. Le sang était partout fluide et noir; dans le cœur se trouvaient des caillots fibrineux jaunâtres.

Tout le tissu cellulaire de la face et de la tête était œdématié. Les fosses nasales avaient en plusieurs points, principalement dans leur partie supérieure et dans les sinus frontaux, de larges ulcérations ; la membrane interne était détruite, les os sous-jacens à cette membrane étaient évidemment cariés.

En résumé, ce mulet a succombé onze jours après la première dose d'arsenic, et cinq et demi après la seconde. Les symptômes présentés ont été de la tristesse et de l'anorexie, et des selles liquides, mais peu abondantes, et n'offrant rien de remarquable.

On ne saurait dire si c'est à la maladie ou à l'action de l'arsenic que l'animal a succombé, car les symptômes qui se développèrent dans les derniers jours, tel que l'*œdématie de la tête, la gêne de la respiration, l'augmentation de l'écoulement nasal,* appartiennent plus particulièrement à la morve. La diarrhée, dans les derniers jours, était modérée.

Quoi qu'il en soit, il est remarquable que 30 grains

d'arsenic, dose de la première expérience, n'aient pas au moins relâché le ventre après cinq jours de leur administration, et qu'un gros n'ait été suivi de la mort que cinq jours après, sans aucun appareil symptomatique bien caractérisé.

Les altérations de l'estomac, rugueux par plaques, ressemblaient à celles trouvées dans le bœuf; mais elles étaient plus pâles, étant plus anciennes. Cette portion de l'estomac et les matières contenues furent soumises à l'analyse par les réactifs, on ne découvrit rien : on voulut essayer l'appareil de Marsh, le tube éclata au feu et l'expérience manqua. Mais s'il se fût agi d'un crime, n'aurait il pas été possible d'envoyer en France une portion des organes du cadavre, avec prière à M. le ministre de la marine de faire faire des recherches par des chimistes plus expérimentés. Ceci occasionnerait tout au plus un retard de six mois : on ne ferait perdre aux prévenus qu'une session des assises, et cela en vaut bien la peine, puisque leur innocence ou leur culpabilité en serait plus complétement démontrée.

Nos expériences, ainsi qu'on peut le voir par les dates, étaient faites depuis près d'un an, lorsque les journaux nous firent connaître ici la communication de M. de Gasparin à l'Académie des sciences (9 janvier 1843), sur l'emploi de l'arsenic à haute dose par M. Cambessedo, dans le traitement de la pleurésie chronique des moutons. M. Cambessedo, agronome distingué, avait traité plus de cent moutons atteints de pleurésie chronique dans un état désespéré, et les avait guéris à l'aide de l'ingestion de l'arsenic à très haute dose (32 grammes, ou 1 once); d'où il concluait que l'arsenic n'était pas un poison pour les bêtes à laine. L'Académie ayant nommé une commission pour vérifier ces expériences, M. Magendie annonça qu'avec 10 grammes et 5 grammes, il avait tué deux moutons bien portans.

Nos expériences sont plus conformes à ce dernier résultat. Mais quelque intérêt qu'elles puissent présenter sous le rapport physiologique, ce n'est pas sous ce point de vue que nous les considérons ici ; il nous suffit de constater que tous ceux qui ont expérimenté l'arsenic sur les animaux reconnaissent que ce n'est pas avec quelques grains seulement, mais avec un gros au moins qu'on parvient à les empoisonner.

Ainsi, dans les expériences auxquelles s'est livré en 1835, M. Bouley jeune, vétérinaire (*Ann. d'hygiène publique et de médecine légale*, t. XVI, p. 134), pour constater l'efficacité de l'hydrate de peroxyde de fer comme antidote de l'arsenic, il lui fallait d'abord reconnaître quelle dose d'arsenic était nécessaire pour tuer un cheval. Il commença par donner 4 gros du poison, puis une once, une once et demie. Il constata ainsi que l'*acide arsénieux ne déterminait la mort chez le cheval qu'à la dose de 2 onces environ.*

La mort survenait constamment du deuxième au troisième jour. Les symptômes étaient les mêmes que ceux qui ont été notés par nous : abattement, tristesse, diarrhée aqueuse sans indication de la présence du sang dans les selles. Après la mort, dans un cas on trouva deux légères ulcérations de l'estomac, dans un autre seulement une légère inflammation de la partie inférieure de l'estomac, dans un troisième l'estomac et les intestins étaient dans un état tout-à-fait normal.

M. Bouley qui expérimentait pour juger de l'efficacité de l'antidote, nous paraît avoir donné moins d'attention que nous à la description des lésions anatomiques. Il s'est servi de termes généraux dont il est difficile d'apprécier exactement la valeur. Mais y a une lésion sur laquelle il appelle l'attention. Ce sont des ecchymoses nombreuses à la base du ventricule gauche. M. Orfila avait déjà signalé cette lésion ; nous l'avons trouvée chez le mulet n° 2. Elle

n'est pas notée chez le bœuf, mais c'est peut-être par oubli; nous ignorions alors ce fait, et notre attention ne fut pas dirigée sur cette particularité : il faut noter aussi que le bœuf a été ouvert immédiatement après la mort.

La conclusion finale de toutes ces expériences, quoique faites isolément, est donc la même par rapport au sujet du présent mémoire. Il faut une forte dose d'arsenic pour tuer les gros animaux. Nous pouvons même dire que les expériences de M. Cambessedo, celles de MM. les commissaires de l'Institut, et de M. Bouley, confirment d'autant plus les nôtres qu'elles vont au-delà, car il a fallu un gros là où ils ont eu besoin de deux gros, de deux onces et même davantage. Cette comparaison nous satisfait l'esprit, car malgré la conscience que l'on a du soin et de la bonne foi que l'on apporte dans une expérience, toujours on doit se défier des résultats jusqu'à ce qu'ils aient été confirmés par l'autorité d'un autre observateur. Dans toute appréciation, même d'une lésion matérielle, on a besoin d'y regarder à plusieurs reprises; je suis toujours en garde contre moi-même, et je n'arrête ma rédaction qu'en tremblant.

3e EXPÉRIENCE. — Le sujet des observations suivantes est une fort belle mule, jeune, mais qui, ayant eu la jambe cassée et consolidée, boite et ne peut porter aucun fardeau.

Le 19 mars 1840 je lui fais faire au poitrail, dans chaque fosse nasale et aux lombes, des piqûres avec de fortes aiguilles à voile, que j'avais laissées tremper préalablement pendant quarante-huit heures dans une forte solution d'un gros d'arsenic légèrement gommé, afin que les parcelles du poison pussent s'attacher au fer; les piqûres ont été profondes et ont fait couler du sang. — Les jours suivans l'animal a paru un peu triste; point de selles ni diarrhée; les piqûres des lombes et du poitrail ont présenté de légers gonflemens; celles des fosses nasales n'ont pas même été tuméfiées.

Le 25 mars, l'animal étant très bien, je lui fais donner 10 grains d'arsenic dans du sirop. — Le 27, aucun accident : 20 grains. — Le 28, aucun accident : 20 grains. — Le 29, aucun accident : 30 grains. — Le 30, aucun accident : 30 grains. — Le 31, l'animal s'est couché plus

souvent qu'il ne le fait ordinairement; il a eu deux ou trois selles liées et non en crottins, pas de soif, il a bien mangé.

Le 2 avril, l'animal étant très bien, les selles dures, on lui fait prendre dans du gros sirop 1 gros d'arsenic.—Le 3, les selles sont plus humides, l'animal a peu bu, il a moins mangé, il est triste; mais pendant le reste de la semaine les selles redeviennent en crottins, entourées d'un peu de glaire; du reste, bon appétit, pas de soif.

Le 10, 2 gros d'arsenic sont administrés comme précédemment. Pendant la semaine, les selles furent un peu plus molles; il existe à peine quelques coliques, les crottes sont toujours un peu plus humides, avec quelques glaires blanchâtres autour; l'animal mange bien et ne boit pas plus que de coutume; il n'est pas amaigri.

Le 16, une demi-once d'arsenic, à huit heures du matin.—Le 17, tristesse très marquée, ventre un peu ballonné; l'animal ne mange pas, et boit très peu. — Le 18, tristesse, œil morne, oreilles chaudes, battemens des flancs un peu plus marqués que les jours précédens, selles très molles, liquides, et lancées par jets comme l'urine; on en trouve des traces sur la muraille voisine; point de sang, jamais il n'y en a eu; urines peu abondantes; l'animal ne boit ni ne mange. Il meurt dans la nuit vers trois heures du matin; quelques heures avant sa mort, on l'entendit se débattre. On ne saurait dire s'il a eu des convulsions.

Autopsie, le 19, à trois heures de l'après-midi. L'abdomen contient environ un verre de sérosité, les poumons sont crépitans, sans traces d'hépatisation ni d'engouement; la surface des coupes qu'on pratique dans leur épaisseur, laisse exsuder un sang noir, visqueux. Les bronches n'ont point été ouvertes.

Point de sérosité dans la cavité thoracique, adhérences des plèvres, demi-verre de sérosité dans le péricarde, caillot fibrineux jaunâtre dans les oreillettes. Sous la membrane interne du ventricule gauche, on trouve un petit *pointillé rouge-noir* assez semblable à des tâches de *purpura*, et qui est produit par du sang ecchymosé sous cette membrane, mais sans pénétration dans le tissu musculaire de cœur.

L'estomac offre extérieurement une coloration très rosée; il est distendu par des gaz et par un bol alimentaire assez volumineux et assez bien digéré: lorsqu'on enlève celui-ci, on trouve à sa circonférence des mucosités purulentes çà et là; mais l'épiderme ne s'enlève point totalement (ainsi que la chose a été remarquée en d'autres cas); au contraire, la partie supérieure et épidermique est d'un blanc nacré, et elle est tout-à-fait saine; il n'en est pas de même de la moitié inférieure; celle-ci est généralement d'une couleur rouge-fauve, comme le foie; en certains points cette coloration a des nuances plus foncées; çà et là on voit des taches noires irrégulières dont les dimensions

varient de 1 ligne à 5 de diamètre. Ces taches sont de véritables eschares; à leur niveau, la membrane muqueuse est racornie, desséchée; il n'y a pas d'ulcération, mais on conçoit que si les eschares fussent tombées, il devait s'en former. Dans les points où la membrane muqueuse est seulement rouge, elle est plus épaisse, se déchire facilement, et ne peut se détacher que par de très courts lambeaux; le scalpel, en raclant la surface de cette membrane, enlève une matière purulente, épaisse; dans un point même nous avons recueilli une poussière blanchâtre, grenue, ayant tout-à-fait l'aspect de l'arsenic administré les jours précédens, lequel n'aurait pas été absorbé; nous estimons qu'il pouvait y en avoir 4 ou 5 grains.

Toute la surface externe des intestins grêles est luisante, humide; çà et là, on trouve quelques rougeurs (circonscrites, ayant l'aspect des rougeurs syphilitiques de la peau chez l'homme); on dirait des papules: il y en a peu dans le duodénum, et c'est surtout à la fin de l'iléum que ces rougeurs sont plus multipliées. La consistance de la membrane muqueuse de l'intestin est généralement bonne, excepté au niveau des rougeurs, où elle est plus cassante.

L'appareil des glandes de Peyer est visible à l'œil nu, mais sans aucune lésion.

Les intestins grêles sont vides.

Les *gros intestins* contiennent quelques matières dures; leur surface est d'un gris noirâtre luisant; on y trouve des rougeurs comme dans l'intestin grêle, par plaques plus nombreuses, plus larges; mais ni dans ces intestins, ni dans les intestins grêles, il n'y a d'*arborisations* distinctes: les rougeurs sont uniformes, à surfaces continues; aucune altération, foie sain, d'un volume ordinaire, non ramolli, rate et reins naturels; la vessie contient une ou deux cuillerées d'urine, elle est rétractée sur elle-même; le sang dans les vaisseaux et dans les tissus est généralement noir.

Depuis que j'avais lu les expériences de MM. Cambessedo et Bouley, la grande différence qui existe entre leurs résultats et les miens sous le rapport de la quantité d'arsenic capable de donner la mort aux animaux, avait éveillé en moi le désir de revenir sur ce sujet, et de chercher autant que possible à mieux préciser la dose qui est mortelle.

Dans l'expérience présente, de la première dose (10

grains) à la dernière (une demi-once), il s'est écoulé un mois, et de la dernière dose à la mort, il s'est écoulé quarante-trois heures; entre l'intervalle des deux doses, une autre demi-once a été administrée : en tout, une once et 38 grains. Sans doute cette quantité entière d'arsenic a dû agir sur l'animal, mais il est remarquable qu'aucun symptôme bien prononcé ne se soit manifesté avant la dernière dose. Quoique la mule fût nourrie avec de l'arsenic pendant un mois, elle n'avait pas dépéri.

Les symptômes furent exactement les mêmes que dans les expériences précédentes : tritesse, diarrhée aqueuse, coliques, perte d'appétit, etc., mais point de réaction générale, point de trouble sympathique des fonctions. Tout cet appareil symptomatique est plutôt produit par les maladies naturelles.

On a vu combien les piqûres ont été peu graves : cela n'était pas difficile à prévoir, et si je me suis livré à cette expérience, c'est pour satisfaire l'opinion locale.

La mort eut lieu assez rapidement après la dose d'une demi-once, et alors qu'elle n'était annoncée par aucune agonie. Les lésions anatomiques de l'estomac étaient caractéristiques; on a retrouvé même une partie de l'arsenic en nature. Il est probable qu'à la chute des eschares, il serait resté des ulcérations, mais les eschares ne s'étaient pas encore détachées. Les ecchymoses du cœur existaient.

Mais ce qu'il y a pour nous de plus satisfaisant dans cette expérience, c'est la possibilité bien prouvée de recueillir l'arsenic, et de procéder ici à cette opération aussi complétement qu'en France ; elle a été parfaitement exécutée par M. Morin fils, qui en tout pays ferait honneur à la pharmacie. Je joins ici la note qu'il m'a communiquée ; j'ai été le témoin de tout ce qu'il rapporte (1).

(1) On verra par là, combien une analyse coûte de peine. Beau-

Analyse de l'estomac et du foie d'un mulet auquel on avait administré l'arsenic dans le but de le faire périr par ce poison.

L'estomac offrait des points blanchâtres que je supposais être le poison lui-même. Je fis bouillir le tout dans deux livres d'eau environ, pendant une demi-heure, dans le but de dissoudre le plus possible d'acide arsénieux. Je filtrai, et j'obtins un liquide très coloré : cette coloration pouvait nuire à la teinte des précipités, je fis passer un courant de chlore gazeux à travers ce liquide; au bout d'un quart d'heure, il avait la couleur du vin blanc clair. J'en soumis une partie à l'action de l'acide hydro-sulfurique, aidé de l'acide hydro-chlorique : il n'y eut point de précipité, mais le liquide se colora en jaune doré; je l'abandonnai à cet état jusqu'au lendemain. Il y eut un précipité jaune, mais qui resta suspendu dans la liqueur au lieu de se rassembler au fond de l'éprouvette, comme cela aurait dû avoir lieu; dans une autre partie, je versai quelques gouttes de sulfate de cuivre ammoniacal : la liqueur prit une teinte vert foncé, et donna au bout de quelques heures, un précipité bleu clair, mêlé de vert. Je n'agissais plus sur de l'acide arsénieux seul, mais aussi sur de l'acide arsénique : en effet, une portion de l'eau du liquide avait été décomposée probablement par le chlore qui s'était emparé de l'oxygène de l'eau pour former de l'acide hydrochlorique, tandis que l'oxygène s'était porté sur l'acide arsénieux pour le convertir en acide arsénique, en partie du moins; car une autre portion, traitée par l'eau de chaux, donna un précipité blanc d'arséniate de chaux. N'ayant pas obtenu avec l'acide hydrosulfurique et l'acide

---

coup de magistrats ne s'en font pas une idée ; l'un d'eux disait à M***, qui demandait du temps pour une opération semblable. Une analyse! eh ! monsieur, cela se fait en France en un clin-d'œil !

hydrochlorique de précipité jaune floconneux qui caractérise les préparations arsénicales, et présumant avec raison que c'était la matière animale qui s'opposait à la formation du sulfure, je fis bouillir avec 2 gros d'acide nitrique, environ 3 onces du liquide; puis je saturai l'acide en excès par de la potasse pure : dans cet état, l'acide hydrosulfurique, aidé de quelques gouttes d'acide hydrochlorique et de la chaleur, donna presque instantanément un précipité abondant de sulfure jaune d'arsenic. Ce sulfure, recueilli sur un filtre, desséché et mêlé avec de la potasse caustique dans un petit tube effilé à la lampe, fut chauffé fortement. Je ne remarquai pas les anneaux miroitans d'arsenic métallique à la partie supérieure du tube, mais il était facile d'y apercevoir une poudre d'un blanc sale. Je ne m'expliquai pas d'abord ce fait; mais ayant retiré le tube de la flamme, je remarquai qu'il était cassé à la partie inférieure : par cette fissure, il s'était établi un courant d'air qui avait oxydé l'arsenic métallique à mesure qu'il s'était dégagé du sulfure, et l'oxyde formé était venu s'attacher aux parois du tube, où il avait été sali par les produits volatils de la décomposition de quelques parcelles du papier à filtrer sur lequel il avait été déposé. Je brisai le tube, et je fis bouillir les fragmens dans un peu d'eau distillée : le liquide filtré, et soumis à l'acide hydrosulfurique, aidé de l'acide hydrochlorique, a donné un précipité jaune de sulfure d'arsenic.

Il me restait encore une partie de la décoction de l'estomac et de son contenu : je l'ai soumis à l'appareil de Marsh, et il m'a donné, sur deux soucoupes en porcelaine, une infinité d'incrustation d'arsenic métallique ayant l'aspect miroitant qui caractérise ses taches. Afin d'avoir un terme de comparaison, j'ai soumis au même appareil de Marsh quelques gouttes de la solution arsénicale de Fowler, dans 8 onces environ d'eau distillée, j'ai obtenu les

mêmes tâches métalliques, ayant une identité parfaite avec celles obtenues avec le liquide provenant de la décoction de l'estomac ; l'acide hydrosulfurique, et quelques gouttes d'acide hydrochlorique versées sur ces taches, ont donné dans l'un et l'autre cas du sulfure d'arsenic entièrement soluble dans l'ammoniaque.

Espérant retrouver également l'arsenic dans le foie, je l'ai soumis aux expériences, et surtout à l'appareil de Marsh. Je n'ai vu ni taches ni anneau métallique miroitant, d'où j'ai conclu que la dernière dose d'arsenic ingérée dans l'estomac de l'animal n'y avait pas séjourné assez long-temps pour arriver par les vaisseaux absorbans jusqu'au foie.

Il résulte de l'analyse qui précède, que toutes les fois qu'un empoisonnement aura lieu par l'arsenic, il sera toujours possible de retrouver et de représenter à la justice le corps du délit, en admettant même que le cadavre aurait été inhumé depuis long-temps, mais il ne faut pas se faire illusion sur les difficultés que présente ce travail : il ne suffit pas d'en posséder la théorie, il faut encore une grande expérience. Voilà pourquoi la justice en Europe confie ce genre de travaux à des hommes spéciaux et d'une habileté reconnue. *Signé*, MORIN.

DU VERT-DE-GRIS.

Carbonate et acétate de cuivre.

4e EXPÉRIENCE. — Le 22 août, j'ai fait prendre à un vieux bœuf, 1 gros de vert-de-gris formant une assez forte boulette. Il fallut près d'une demi-heure pour le contraindre à avaler cette dose, qui était mélangée avec un peu de farine de froment. L'animal témoigna une grande répugnance ; une salivation abondante s'ensuivit, et pendant près d'une heure on voyait au bord de sa gueule des points verts qui indiquaient la présence du vert-de-gris.

Le 23, il mange avec assez d'appétit, point de selles, ni diarrhée. On remarque qu'il se couche plus souvent que les jours précédens, qu'il paraît souffrir de coliques ; la tête est tournée vers son ventre ; les

jours suivans une diarrhée très aqueuse a lieu par jets, comme si c'était de l'urine : matières verdâtres. Le 29, nous y remarquons quelques stries de sang. L'anus est rouge; il est le siége d'une sorte de mouvement spasmodique à la suite des selles, l'appérit est beaucoup moindre, l'animal se tient constamment couché.

Vers le 10 septembre, les selles reprirent une meilleure consistance mais l'animal est triste, sans appétit, et maigrit beaucoup. Il mourut très paisiblement le 19, sans convulsions, et sans que les selles eussent présenté aucun autre mauvais caractère.

Autopsie, le 19, à sept heures du matin. Les deux estomacs sont entièrement privés de leur épiderme, qui s'enlève presque complétement avec la masse alimentaire; au-dessous la membrane muqueuse est blanche, rosée et non ramollie. La membrane des intestins grêles et des gros intestins offre généralement une teinte gris-verdâtre; elle est luisante, sans injection, ramollie partout, et ne donnant point de lambeaux. Cet aspect des intestins est le même que celui qui a lieu chez l'homme à la suite de l'inflammation chronique de ces organes.

Mais, outre ces altérations, on trouve dans l'estomac, comme dans l'intestin, plus du côté de la membrane séreuse que de la muqueuse, des masses d'un tissu homogène blanchâtre, tout-à-fait semblable au tissu squirrheux chez l'homme : l'une de ces masses est grosse comme la tête d'un enfant; un grand nombre d'autres ont un volume moindre.

Le foie est flasque, sans altération, les reins et la rate naturels.

Les poumons n'offrent rien d'anormal, mais le cœur contient dans le tissu sous-séreux de l'oreillette droite, une masse blanchâtre dure, tout-à-fait semblable à celle qui existe dans l'estomac.

En résumé, ce bœuf, déjà vieux, maigre et malade, prend un gros de vert-de-gris : trente-six heures après, diarrhée, coliques qui augmentent les jours suivans. L'appétit se maintient pendant cinq jours, puis diminue; pendant quinze jours les selles sont liquides. Du 6 au 10, on y trouve quelques stries de sang, mais à la fin, elles reprennent une meilleure consistance : néanmoins, c'est à cette époque que l'appétit étant toujours nul et l'amaigrissement extrême, l'animal meurt d'inanition, sans avoir présenté aucun autre symptôme remarquable.

Si l'aspect d'une inflammation chronique que présentent les intestins ne peut être rapporté au vert-de-gris, sans nui

doute, c'est la diathèse cancéreuse qui explique la mort; car celle-ci n'est survenue que vingt-huit jours après l'administration du vert-de-gris, alors que les selles reprenaient une meilleure consistance. J'ai déjà dit ce qu'il fallait penser de l'enlèvement de l'épiderme des estomacs.

J'ai noté aussi l'extrême dégoût que l'animal éprouvait pour le vert-de-gris, dont la saveur est une des plus désagréables, ce qui en rend l'administration (effectué à l'insu de la victime, homme ou animal) fort difficile, de telle sorte qu'un gros de ce sel me paraît une des plus fortes doses qu'on puisse administrer pour un empoisonnement.

Il faudrait examiner la bouche de l'animal. La présence de quelques parcelles de vert-de-gris, quelques heures après que le crime aurait été commis, serait un fait fort important, s'il était constaté.

5e EXPÉRIENCE. Le sujet des expériences suivantes, est un jeune mulet très fort. — Le 9 mars, je fais saupoudrer ses herbes avec une demi-once de cuivre, fourni par M. Peyrand, pharmacien. Le même jour, on a remarqué seulement que le mulet s'était couché plus souvent que de coutume; il a mangé toutes les herbes, point de diarrhée; en examinant la place où étaient les herbes, on y retrouve des parcelles d'acétate de cuivre. Pendant quatre ou cinq jours les crottins sont secs et paraissent contenir des herbes moins bien digérées, l'animal est triste; aucun autre symptôme. Le 14, l'animal étant bien portant, je fais mêler à de la grappe (1) 2 onces d'acétate de cuivre, et je fais placer ce mélange devant lui, pendant 24 heures, sans lui donner aucune autre boisson: le mulet essaie d'en goûter, puis il n'y touche plus, et préfère souffrir de la soif pendant 24 heures.

6e EXPÉRIENCE.—Ce même mélange est placé devant un autre mulet, qui n'y touche pas davantage. Le 18, je fais jeter la solution cuivreuse sur les herbes qui sont aujourd'hui données au premier mulet. Le 19, l'animal a mangé toutes les herbes, s'est couché plusieurs fois, ce qui fait croire qu'il a eu des coliques; point de diarrhée, les selles sont en crottes un peu dures. On retrouve encore sur le sol bon nombre de parcelles du vert-de-gris. Le 24, l'animal est très bien, bon appétit,

(1) On appelle ainsi un mélange d'eau et de gros sirop (mélasse).

pas de diarrhée; seulement on remarque qu'il a toussé assez fréquemment dans cette journée.

7e EXPÉRIENCE. Le 25, on fait prendre au premier mulet 1 once de vert-de-gris naturel, fourni par M. Morin (c'est le mélange d'acétate et de sous-carbonate de cuivre, connu dans le commerce sous le nom de grage). Il a fallu lutter contre l'animal pour lui faire prendre cette dose. Le 26, les flancs de l'animal sont sales; il s'est couché souvent; les selles sont en crottins, mais ces crottins sont plus humides; bon appétit, tristesse, toux assez remarquable.

8e EXPÉRIENCE. — L'animal paraissant très bien, on lui fait prendre de force 2 onces de vert-de-gris naturel; il faut user de beaucoup de violence pendant près d'une demi-heure, pour faire avaler cette dose. Le mulet paraît retenir ce qu'on lui enfonce dans la bouche, et le rejette aussitôt qu'on cesse de tenir les mâchoires rapprochées. Aussitôt qu'il est libre, il se frotte le museau contre terre, et témoigne la plus grande répugnance pour cette substance.

Les jours suivans, il y eut de la tristesse: l'animal se couchait fréquemment, ses crottins étaient secs néanmoins; il continuait de manger, mais buvant très peu, pendant 24 heures sa langue resta teinte en vert, et la salivation fut assez abondante, mais il n'y eut pas d'inflammation véritable.

Nous voyons dans les expériences précédentes :

1° Que les animaux ont la plus grande répugnance pour le vert-de-gris naturel ou artificiel, qu'il serait impossible de leur faire prendre cette substance à leur insu, que pour leur en administrer une certaine dose, il faut employer une grande force.

2° Que si une certaine quantité de ce sel cuivreux a été saupoudrée sur les herbes, ainsi qu'on croit que cela doit être pratiqué le plus ordinairement par les nègres, en examinant le sol, il est possible de retrouver des parcelles vertes très reconnaissables.

3° Que si l'animal en prenait une certaine quantité, ses lèvres et sa langue conserveraient une teinte verte pendant vingt-quatre heures.

4° Que 2 onces de vert-de-gris ne produisent point la mort, et déterminent à peine quelques accidens, tristesse,

coliques, mais point de diarrhée, au contraire, les crottins étaient plus durs et plus noirs.

Quant à la toux, elle a été assez remarquable pendant deux jours; mais l'animal habitué à vivre libre dans les savanes, était renfermé dans un hangar; d'ailleurs, dans les mouvemens faits pour lui enfoncer le vert-de-gris dans le gosier, n'est-il pas probable que quelques parcelles de la substance ont pu tomber dans le larynx et déterminer la toux? Ces circonstances demandaient à être prises en considération. Cette toux n'eut, du reste, aucune suite.

Notons, enfin, que cet animal, nourri pendant près d'un mois avec le vert-de-gris, n'a présenté aucun symptôme qui pût caractériser ce que l'on pourrait appeler un empoisonnement lent.

Si l'expérience faite sur le bœuf déjà vieux et atteint d'une affection cancéreuse, pouvait laisser quelques doutes dans les esprits, celles qui ont été faites sur les mulets sont péremptoires, et nous permettent de conclure que le vert-de-gris ne peut être considéré comme une substance employée par les nègres pour détruire les bœufs, mulets, etc.; car il leur en faudrait des quantités énormes, et l'emploi de pareilles quantités laisserait nécessairement des traces qu'on pourrait suivre.

J'ai été souvent consulté sur la nature des matières vertes vomies par les malades, et qu'on regardait comme des solutions de *vert-de-gris*, et c'était toujours de la matière bilieuse; mais la similitude des colorations éveillait les soupçons. Rien de plus facile cependant que de faire la distinction des deux substances instantanément : il suffit de plonger dans le liquide une lame de fer, ou bien une clef : le fer révèle le cuivre à l'instant même, en se revêtant d'un reflet rougeâtre.

Cette croyance à l'empoisonnement n'est pas une des moindres entraves de la profession du médecin, dans les

colonies. Il faut défendre le malade, non-seulement contre la maladie, contre les commères, comme partout, mais souvent contre les terreurs de son imagination ! Je ne saurais dire de quelles scènes déplorables j'ai été le témoin. Si j'ai entrepris ce travail, c'est moins pour défendre les nègres, à qui la justice accorde aujourd'hui une protection suffisante, que pour éclairer les individus que j'ai vus sur le lit de douleur, expier si cruellement l'erreur d'une pareille opinion !

DU VERRE PILÉ.

Ce n'est pas seulement à la Martinique que le verre pilé passe pour un poison capable de *racler et de couper les boyaux*. Cette croyance est populaire en beaucoup d'autres lieux. J'ignore si c'est une simple induction, ou si des expériences ont été faites à ce sujet (1), mais voici celles que j'ai cru devoir faire.

9e EXPÉRIENCE. — Le 18 avril 1842, après avoir fait mouiller les herbes destinées à un mulet, j'ai fait saupoudrer dessus 1 once de verre finement pilé. L'animal a mangé toutes ces herbes. Aucun accident. Le 23, j'ai fait administrer au même mulet 1 once de verre finement pulvérisé et mêlé à du gros sirop ; il a fallu employer la force. Aucun accident. Le 25, 2 onces de verre plus grossièrement pulvérisé, et mêlé à du gros sirop, ont été administrées à l'animal. Les 26 et 27, il s'est couché plus souvent que de coutume, mais les selles n'ont point changé de consistance. Il a bon appétit, boit bien, et n'est aucunement malade.

10e EXPÉRIENCE. — Le 27 avril, j'ai fait avaler de vive force, à un chien de moyenne taille, une demi-once de verre grossièrement pilé et mêlé à du beurre.

Point de vomissement, point de selles liquides, mais, quoique dures,

---

(1) Des expériences ont été faites depuis long-temps par Chaussier : elles sont indiquées dans un *Mémoire sur les effets des épingles introduites dans les voies digestives*, par le docteur Ollivier (d'Angers). Voy. *Ann. d'hygiène publique et de médecine légale*, t. XXI, p. 178. Année 1829. (*Note du rédacteur.*)

les matières étaient accompagnées d'un peu de sang. L'animal a cependant bien mangé; il a paru un peu triste. Cinq jours après, ayant tué ce chien avec de l'eau distillée de manioc, j'ai trouvé dans son canal intestinal une crasse noir semblable à la matière du mélæna, et un peu de sang; mais la membrane même était saine; il n'y avait point d'ulcérations.

Quoi qu'il en soit, les doses de verre pilé administrées ont été assez considérables pour qu'on soit en droit de conclure que cette substance n'est point assez délétère pour que les malfaiteurs puissent compter sur son action (du moins chez les bestiaux).

DU MANCENILLIER.

(*Hippomane mancenilla.*)

11e EXPÉRIENCE. — Une vache, déjà vieille, mais bien portante, prit, le 25 avril, 2 gros de suc de mancenillier, extrait depuis trois jours. Ce suc avait été mêlé à de la moussache de Barbade, afin de lui donner de la consistance; on cacha cette préparation dans les herbes de l'animal, mais il la repoussa.

On fut alors obligé d'en faire un bol, et à l'aide d'une palette d'introduire ce bol dans le gosier de l'animal, ce qui ne put être opéré qu'en le faisant tenir par deux personnes très fortes. Jusqu'au 2 mai, nous attendîmes les effets du poison. Au moment de son administration les selles étaient liquides, nous remarquâmes les jours suivans qu'elles le furent davantage, et devinrent aussi plus fréquentes : le 3e avril, on y vit quelques stries de sang, mais l'animal était toujours gai et avait conservé bon appétit.

Le 2 mai, nouvelle dose (3 gros) d'un suc plus fraîchement recueilli, et envoyé par M. Blot, médecin de la Trinité; on fut obligé d'employer la même violence pour faire prendre cette dose à l'animal. Le 3 mai, selles plus abondantes que la veille, mais non sanguinolentes, léger ballonnement du ventre, l'animal paraît plus triste; il mange moins, urines fréquentes. Le 4 mai, selles très fréquentes, surmontées de glaires sanguinolentes, bien distinctes; au moment de leur expulsion, l'anus offre des contractions répétées, mais le rectum ne sort point, et n'est pas très rouge, le ballonnement du ventre n'a pas augmenté. L'animal mange peu, et boit beaucoup; il urine peu.

Les selles continuèrent à présenter les mêmes caractères pendant tout le mois de mai, tantôt plus, tantôt moins fréquentes dans les premiers

jours, c'est-à-dire jusqu'au 6 et 7 mai; elles étaient lancées comme l'urine; elles continrent des glaires sanguinolentes pendant les premières semaines, puis ces glaires disparurent, le 25 mai, j'en observais encore. Le spasme de l'anus n'augmenta point, le ballonnement du ventre fut peu marqué, les urines assez rares.

Pendant trois semaines la vache fut triste, son appétit était diminué, son poil sale; nous remarquâmes qu'un plus grand nombre de mouches se déposaient sur la peau; elle était visiblement amaigrie. Cependant elle se tenait debout, jamais on ne put reconnaître si elle avait des coliques, car jamais elle n'eut de convulsions, et ne fit jamais entendre aucune plainte. Vers la fin de mai, la vache parut reprendre, elle mangeait d'un bon appétit. Voici quel était son état le 7 juin. Elle mange toutes ses herbes, a l'œil vif, les selles sont de bonne consistance, nullement liquides; elle a une assez forte toux depuis huit jours, mais le temps est très humide.

Le 9 juin, je fis saupoudrer ses herbes avec du suc de mancenillier desséché et mélangé avec du sucre (2 onces). La vache mangea de toutes ces herbes saupoudrées. Elle ne parut pas s'en ressentir, on crut lui remarquer le 10 et le 11, un peu moins d'appétit, mais les selles conservèrent leur bonne consistance. Le 17, l'animal étant très bien, on ne lui donna pas à manger pendant la nuit, et le lendemain matin, on saupoudra ses herbes avec du suc frais de mancenillier (1 once 6 gros.) Après avoir essayé de goûter les herbes, l'animal s'en éloigne, et toute la journée reste sans y toucher. On le laisse vingt-quatre heures sans lui en donner de nouvelles; il préfère rester sans manger. Le 19, il est triste, sans appétit, s'est couché souvent et a des selles sanguinolentes. Le 23, tous ces symptômes s'étaient dissipés et les selles avaient une bonne consistance.

De cette expérience, on peut tirer les conclusions suivantes: le suc de mancenillier frais, à la dose de 3 gros, peut déterminer des selles diarrhéiques, des coliques, de la perte d'appétit. Ces selles peuvent présenter cet état long-temps après, pendant un mois au moins.

Le suc de mancenillier étant une gomme résine, ne peut être réduit en poudre desséchée au soleil, ou à l'étuve; nous en avons toujours obtenu une sorte de *caoutchouc* qui ne pouvait être réduit en *grains* que par son mélange avec une poudre (du sucre, par exemple), ces grains étaient gros comme des *lentilles* et formaient des dragées; ainsi,

toute *poudre fine et blanche* qu'on trouverait, ne peut être du suc de mancenillier.

2° Le suc de mancenillier desséché ne produit pas les mêmes effets que le suc frais (1), ainsi qu'on l'a vu dans l'expérience du 9 juin.

3° Il faut toujours employer la force pour faire prendre à l'animal le suc de mancenillier pur; quand ce suc est caché dans les herbes, ou qu'on en répand à leur surface, l'animal refuse de manger et préfère souffrir de la faim.

12e EXPÉRIENCE. — Un jeune mulet, bien portant, qui avait déjà servi à expérimenter le vert-de-gris, le ver pilé et la galène, fut soumis aux expériences suivantes avec du suc de mancenillier. Le 12 mai 1842, après avoir rasé les poils de sa croupe dans une étendue de 6 à 8 pouces de diamètre, j'ai fait frotter cette partie avec du sucre de mancenillier, conservé depuis plus de dix mois; les frictions étaient faites avec un bouchon de manière à bien pénétrer le derme. Le 13, le suc s'est desséché sur la peau, et forme une croûte assez épaisse avec quelques vésicules.

Les jours suivans, l'épiderme de toute cette surface se détache, et laisse à nu le derme comme à la suite d'un vésicatoire : il y a de la suppuration, mais aucun accident d'absorption.

Cela me donna l'idée d'employer le suc de mancenillier comme épispastique. J'en fis composer un onguent par M. Morin, dans les mêmes proportions qu'avec la cantharide. Je m'en suis servi pour panser, chez une femme, un vésicatoire qui suppurait difficilement : à la suite de l'em-

---

(1) Cette expérience est tout-à-fait d'accord avec celle qui a été faite par M. Riccord; *ayant fait calciner dans un creuset du suc de mancenillier*, il en donna en même temps à trois jeunes chiens, à l'un 10 grains, à l'autre 20 grains, et au troisième 1 gros : ils n'ont pas éprouvé le moindre symptôme qui pût indiquer que cette substance avait une action quelconque sur l'économie animale, et *cependant j'ai entendu dire à des habitans des Antilles*, ajoute M. Riccord, *que c'était avec ce lait calciné que les nègres commettaient une foule d'empoisonnemens, et telle est leur croyance; mais sur les poisons, ils sont bien souvent dans l'erreur* (voyez Riccord, page 137).

ploi de cet onguent, la suppuration a été plus facile. Il n'y a eu aucune réaction générale: je compte poursuivre ces essais.

J'ai fait frictionner le col d'un chien, sans raser préalablement: les poils sont tombés sans vésication.

13e EXPÉRIENCE. — Le 8 mai, ce mulet étant très bien, je fais mettre devant lui, une bouteille pleine de gros sirop et d'eau pure, et je fais ajouter 1 once et 1/2 de suc de mancenillier conservé depuis six mois. Le suc conservé dans un vase bien fermé était encore liquide d'un blanc nacré, et il s'en était dégagé quelques gaz qui s'échappèrent avec bruit quand on déboucha le flacon. Le mélange formé par l'eau, le sirop et le lait de mancenillier, était blanchâtre, parfaitement lié, nullement collant aux doigts, et vingt-quatre heures après, il n'avait laissé précipiter aucun dépôt au fond du vase; on y distinguait seulement quelques grumeaux blanchâtres.

Comme l'animal avait été laissé préalablement quatorze heures sans boire, il but à plusieurs reprises, mais sans avidité, le mélange qui était placé devant lui, puis après cela, il n'y toucha plus. Il était huit heures du matin, à dix heures il se couche, paraît agité et souffrant, ne touche plus à ses herbes; à quatre heures, quelques selles liquides. L'animal est couché, sa respiration précipitée, pas de météorisme, point d'urines; il regarde son ventre, ses oreilles sont chaudes; il n'a point rendu de sang par aucune voie. Il est mort à une heure du matin, après avoir eu des convulsions, car la terre est fouillée près de lui, et une barrière rompue.

Autopsie, le 19, *à huit heures du matin*. La bouche, la langue, l'œsophage sont blanchâtres, et n'offrent aucune altération. L'estomac contient un bol alimentaire assez liquide, sa moitié supérieure épidermique est saine, l'inférieure est d'une coloration violacée dans toute sa surface, sans mucosités. La membrane muqueuse est épaisse, elle donne encore des lambeaux lorsqu'on l'enlève; mais la consistance de ces lambeaux est plus cassante, la coloration a lieu dans toute l'épaisseur de la membrane, point de plaques, ni eschare, ni ulcérations.

Les intestins grêles ont leur calibre ordinaire, contiennent un sang roussâtre, très liquide, la coloration de la membrane est rose, sans arborisations distinctes; aucun ramollissement; les plaques de Peyer sont visibles à l'œil, aucune ulcération, aucune rougeur par plaques. Le gros intestin, le cœcum, le colon ascendant et transverse, sont encore remplis par des matières dures. Le colon descendant et le rectum vides. Les premiers sont grisâtres et sans rougeurs, mais le colon descendant et le rectum offrent la teinte généralement rose vif, qui existe

dans les intestins grêles ; près de l'anus, on distingue une plaque violacée d'un pouce carré. Il n'y a point de ramollissement.

Mais à la valvule iléo-cœcale, et au commencement du colon ascendant, il y a deux saillies de près de 2 pouces 1/2 de long sur 1 de large où la membrane muqueuse est rouge, dure, épaissie. Le sommet de ces saillies est recouvert par une couche grisâtre qui est le résultat d'une véritable eschare, qui déjà se détache, et au-dessous de laquelle la membrane muqueuse est ulcérée. Ces deux lésions, par leur aspect, paraissent anciennes, l'aréole rouge qui borde les ulcérations ne ressemble aucunement à la couleur rose qui existe en d'autres points. Il y a aussi dans les gros intestins une sanie rougeâtre plus épaisse que dans les intestins grêles. Foie rouge-fauve, mou, sans aucune altération; rate naturelle, reins mous pâles avec quelques teintes violettes autour des mamelons, vessie vide, pâle. Poumons remplis d'un sang noir fluide, mais hors cette congestion, aucune autre altération, trachées et bronches saines. Le cœur contient du sang noir très fluide sans aucun caillot, son tissu est mou. Dans le ventricule gauche, sous la membrane interne, on voit de petites ecchymoses noires qui ne pénètrent pas profondément dans le tissu musculaire. Ces ecchymoses sont tout-à-fait semblables à celles qui ont été signalées à la suite de l'empoisonnement par l'arsenic.

Ainsi, après avoir pris la moitié du mélange mis devant lui, c'est-à-dire 6 gros de suc de mancenillier environ, un mulet bien portant est mort dix-sept heures après. Le fait principal pour nous, dans cette expérience, c'est qu'elle prouve qu'il existe un mélange facile, commode, que les nègres peuvent avoir à volonté, sans peine, et que les bestiaux prennent sans répugnance, et en assez grande quantité pour causer la mort : cela est indubitable?

Mais, comme nous cherchons la vérité, et non à faire triompher une opinion plutôt qu'une autre, nous devons ajouter que, d'après les renseignemens que nous nous sommes procurés, les nègres n'ont point aussi facilement qu'on pourrait le croire de prime abord, le mancenillier à leur disposition; il ne leur suffit pas d'étendre la main pour le recueillir. Cet arbre est fort commun, il est vrai, dans certaines parties de l'île, il en existe des forêts, et,

telle est l'incurie humaine, que certains habitans, ainsi que je l'ai entendu dire, s'en servaient pour former des haies de clôture. (1)

Mais les nègres redoutent de toucher le mancenillier. Il y a même une tradition populaire, que ceux qui coupent cet arbre deviennent enflés, et dans les quartiers où il existe, comme on s'en sert pour bois de chauffage, ce sont certaines gens qui se chargent d'en faire la coupe. M. le docteur Blot qui a beaucoup de mancenilliers sur son habitation, m'a assuré que ses gens ne prenaient aucune précaution pour le couper.

Le suc de l'arbre ne coule que goutte à goutte, et il faut du temps pour en recueillir une certaine quantité. Dans plusieurs quartiers de l'île, autour de Saint-Pierre et dans tout le nord, il n'existe point de mancenillier. Il faudrait donc que les nègres de ces quartiers s'en procurassent d'avance, et comme il en faudrait beaucoup pour empoisonner des troupeaux, est-il possible que les enquêtes judiciaires n'aient à cet égard encore rien découvert?

Notons que le mélange du lait de mancenillier (avec la grappe, eau et gros-sirop) est blanchâtre, couleur qui doit frapper l'attention, et qu'il est impossible que les animaux boivent tout sans rien laisser au fond des vases. D'ordinaire, on ne sert point séparément à boire à chaque animal, mais en commun; il y aurait donc plusieurs animaux empoisonnés simultanément. Enfin, ce n'est point de cette manière qu'on croit que les nègres administrent ce poison : c'est plutôt en poudre, prétend-on.

Je ne dis point tout cela pour écarter la possibilité de l'empoisonnement, mais pour aider à découvrir le crime. Nous connaissons aujourd'hui les symptômes produits par

(1) Ne serait-ce pas une mesure de bonne police de détruire cet arbre, qui n'est d'aucun usage spécial?

le mancenillier et les lésions anatomiques qu'il laisse après la mort. Dans les cas suspects, cette connaissance, aidée des autres circonstances que pourrait révéler l'enquête judiciaire, éclairerait la procédure. Nous ne découvririons pas, il est vrai, le corps du délit par l'analyse, mais je ne crois pas trop me hasarder en avançant, que ce que j'ai appris par les expériences sur le mancenillier me suffirait, comme médecin ou comme juré, pour former ma conviction.

La rapidité de la mort, dans le cas d'empoisonnement par le mancenillier, fait penser que ce poison doit agir sur le système nerveux, plus encore peut-être par son absorption que par l'intensité et l'étendue de l'inflammation qu'il détermine sur toute la surface de la membrane intestinale. On voit encore, par l'expérience 13e, que le suc de mancenillier conserve ses propriétés délétères longtemps après qu'il a été recueilli (six mois).

Enfin, les ulcérations trouvées dans les intestins offraient un aspect trop particulier pour qu'on pût les croire de récente formation. Comme l'animal avait pris antérieurement du vert-de-gris, du verre pilé et de la galène, il est supposable que ces ulcérations doivent être attribuées à l'action de l'une ou de l'autre de ces substances, sans qu'on puisse dire laquelle. Quoi qu'il en soit, ces ulcérations étaient en voie de cicatrisation, et ne s'étaient révélées, pendant la vie du mulet, par aucun dérangement de fonctions.

Quant à l'action vésicante du lait de mancenillier sur la peau, elle est incontestable, mais il est évident aussi que l'absorption n'a point eu lieu par cette voie; car ce suc n'a point, de la sorte, déterminé des accidens; ce résultat sera encore mieux démontré par le fait suivant.

14e expérience. — Un cheval, âgé d'environ 11 ans, maigre, mais bien portant, ayant un séton, fut soumis aux expériences suivantes,

le 10 mai 1842 : 1° Avec une aiguille à voile bien aiguisée, et que nous laissâmes tremper dans du suc de mancenillier, nous lui fîmes des piqûres : deux aux lombes, ayant 1 pouce de profondeur (l'aiguille fut laissée une minute dans les plaies), deux au poitrail, vis-à-vis le cœur. En même temps, nous imbibâmes la mèche du séton que portait l'animal avec du suc de mancenillier, et nous la laissâmes dans la plaie. Aussitôt après, l'animal parut agité; il se remuait beaucoup, mais il continua de bien manger, n'eût point de diarrhée, ni aucun symptôme cérébral. Les jours suivans, le séton suppura beaucoup, on continua, pendant quatre jours, à l'imbiber du suc de mancenillier sans obtenir d'autre effet qu'une augmentation de suppuration.

Quant aux piqûres, d'abord les points où elles furent pratiquées se tuméfièrent, mais légèrement, puis ils furent sensibles au toucher. Il s'y forma de petits abcès, surtout aux lombes; mais le 23, tout était dissipé, et la cicatrisation complète partout. Nous retirâmes la mèche du séton, et la plaie guérit parfaitement bien. Le 14 mai, aux piqûres précédentes, on en ajouta quatre autres faites dans les narines, de la même manière. Il y eut d'abord écoulement de sang. Les jours suivans, la membrane des fosses nasales parut être le siége d'une ecchymose; il s'ensuivit un écoulement légèrement purulent, pendant trois ou quatre jours. Mais tous ces légers accidens se dissipèrent bientôt, sans qu'il se fût manifesté des symptômes généraux, aucun indice que le poison eût agi par absorption.

Jusqu'au 7 juin, c'est-à-dire trois semaines après la dernière expérience, l'animal se trouva bien. Le 7, il eut quelques coliques, et l'on remarqua qu'il était écorché, et ne rendait que des crottes très dures et sèches. Je lui fis donner un lavement.

Pensant que le mancenillier agirait au moins comme purgatif, le 8 juin, à cinq heures du soir, je fis prendre à l'animal 1 once de suc mêlé à de la farine et du gros sirop. Trois hommes robustes tenant l'animal, il fallut près d'un quart d'heure pour lui faire prendre cette dose à l'aide d'une spatule.

Une heure après, le cheval commença à manifester quelques souffrances; il tournait souvent la tête vers son ventre, bientôt quelques selles dures, un peu plus humides cependant que les jours précédens, mais sans aucune tracé de sang et en crottes; à huit heures du soir l'animal se couche, plaintes, mouvemens convulsifs, il se roule par terre, cet état dure juqu'à onze heures, et la mort a lieu.

Le matin, nous trouvâmes le ventre ballonné, les jambes allongées, raides, les dents serrées, les yeux ouverts et brillans.

Autopsie, à deux heures de l'après-midi. Météorisme assez considérable, estomac contenant un bol alimentaire, bien arrondi, verdâtre,

recouvert à son pourtour, en certains points, de plaques de mucosités. La partie supérieure de l'estomac, qui est recouverte d'un épithélium, est blanchâtre, et parfaitement saine; mais la portion inférieure est d'un rouge vineux dans toute sa surface. Cette coloration rappelle celle du foie, ou d'un vésicatoire très irrité. Cette coloration est générale; il n'y a pas un point de la membrane qui en soit exempt : celle-ci est boursouflée, rouge dans toute son épaisseur à sa face adhérente, comme à sa face libre; elle est plus cassante qu'elle n'est ordinairement, le tissu sous-muqueux ne participe point à cette altération.

Cette coloration se prolonge dans le duodénum et dans le jéjunum; mais à un degré moindre, ce n'est qu'une teinte rosée. Le liquide contenu dans ces intestins est une eau roussâtre, sanguinolente, tout-à-fait semblable à certaines selles dysentériques. Point d'ulcération, ni d'eschares, les plaques de Peyer sont tout-à-fait saines. Les gros intestins contiennent quelques matières dures; on y rencontre seulement deux ou trois taches rosées très bornées, on dirait que la forte inflammation dont le tube digestif est le siége supérieurement, n'a pas eu le temps de gagner jusqu'à ce point.

Le foie est flasque, d'une couleur noire-grisâtre, son tissu résiste néanmoins; la rate molle, flasque, non ramollie, les reins plutôt pâles que rouges. La vessie ne contient qu'une très petite quantité d'urine; elle est contractée sur elle-même. Les poumons ont à leur partie postérieure un engorgement noir et épais; mais ils ne sont point hépatisés; on trouve çà et là, surtout dans leurs lobes supérieurs, quelques tubercules de la grosseur d'une noisette dont quelques-uns sont crétacés. Le cœur dont le tissu est ferme contient un sang noir et fluide, qui n'a aucun caillot fibrineux.

Sous le rapport des piqûres empoisonnées faites avec les aiguilles trempées dans le suc de mancenillier, les expériences consignées dans cette observation et dans la précédente, sont décisives. On répète sans cesse que si les maléfices des nègres échappent à l'investigation du médecin, c'est qu'ils emploient le suc de mancenillier en piqûres. Mais ici nous voyons, non-seulement que les piqûres faites dans les endroits que signale la *clameur publique* comme étant ceux que les nègres choisissent, n'ont déterminé aucun accident, et qu'une mèche de séton imbibée dans le suc de mancenillier n'a produit, elle-même, qu'une inflammation locale plus vive. M. Riccord

(page 105) résume ainsi les expériences qu'il a faites sur des chiens. *Je n'ai pas trouvé que les blessures dans lesquelles on avait introduit du lait de mancenillier, fussent empoisonnées, comme on l'a dit;* les piqûres ont produit de petits abcès qui n'échapperaient pas même aux recherches les plus superficielles ». Nous reviendrons plus tard sur cette question en traitant du venin du serpent (1).

Quant à la dose d'une once de suc de mancenillier administrée à l'intérieur, il est sûr qu'elle a produit la mort en moins de six heures.

Les principaux symptômes furent les suivans : coliques, agitation, point de diarrhée, probablement parce que le poison agit avec trop de rapidité pour arriver jusqu'au gros intestin. Chez les chiens empoisonnés avec le lait ou la pomme de mancenillier, il y a vomissement, écume à la bouche, gonflement des parotides, tremblement convulsif, mort en quelques heures. La diarrhée sanguinolente n'a pas lieu non plus lorsque la mort est rapide (*Riccord*).

Après la mort, on trouve une violente inflammation de l'estomac (2), des mucosités sanguinolentes dans le duodénum et le jéjunum, et des traces d'inflammation dans ces deux parties des intestins.

---

(1) Si l'absorption du suc de mancenillier par piqûres pouvait empoisonner, que faudrait-il penser du traitement des ulcères de la plante des pieds, dits *crabes*, par les fumigations avec la pomme du mancenillier, *pratique assez commune dans les îles*? (Voy. Riccord-Madiana).

(2) L'inflammation violente de toute la surface interne de l'estomac est moins caractéristique de l'empoisonnement, que l'inflammation par plaques, telle que nous l'avons observée dans les expériences par l'arsenic ; en effet, ayant pratiqué, pour avoir quelques termes de comparaison, l'autopsie d'animaux qui avaient succombé à la phthisie, j'ai trouvé des rougeurs générales de l'estomac dénotant une inflammation violente, pareille à celle produite par le mancenillier.

Si nous rapprochons cette observation de la précédente, les deux seront suffisantes pour établir que le mancenillier est un violent poison, que son action est âcre, caustique (2).

Les partisans des empoisonnemens multipliés, c'est-à-dire ceux qui croient à ce crime, trouveront, dans les selles sanguinolentes, ainsi que dans les mucosités sanguinolentes et les rougeurs qu'on trouve après la mort, des preuves pour expliquer ces dysenteries si fréquentes aux îles, dans toutes les classes de la société. Mais je ferai observer que s'il fallait attribuer au poison les dysenteries des colonies, il faudrait admettre que ce fléau (je parle du poison) est mille fois plus répandu encore que ne le croient même ceux qui y croient le plus. Il y a, en effet, peu d'habitans de la Martinique qui ne soient atteints de la dysenterie, au moins une ou deux fois dans le cours de leur vie.

Quoique les selles sanguinolentes soient communes à la dysenterie et à l'empoisonnement par le mancenillier, je crois cependant qu'une observation attentive de la marche de ces deux séries d'accidens offrirait, du moins chez l'homme, des différences assez notables pour ne pas les confondre. Comme je n'ai jamais observé, chez l'homme, l'empoisonnement par le suc de mancenillier, je ne puis rien dire à cet égard de bien positif. J'aime mieux m'ar-

---

jamais je n'ai rencontré les rougeurs par plaques qui m'ont semblé particulières à l'empoisonnement par l'arsenic.

(1) Tel a été aussi l'opinion à laquelle MM. Orfila et Ollivier (d'Angers) ont été conduits par les expériences qu'ils ont faites sur le suc du mancenillier, et qu'ils communiquèrent à l'Académie royale de médecine, dans sa séance du 28 juin 1825 (*Arch. gén. de méd.*, tome VIII, p. 464). La relation de leurs expériences a été consignée ultérieurement dans le même journal. Voy. *note sur les effets du suc de mancenillier. Arch. gén. de méd.*, t. X, p. 358, ann. 1820. (*Note du redacteur.*)

rêter, mais je recommanderai bien à ceux qui auront occasion d'observer cet empoisonnement chez l'homme, d'en bien décrire la marche et tous les symptômes, afin de pouvoir les comparer avec les mêmes phénomènes de la dysenterie qui est ici endémique et souvent épidémique.

Mais si pendant la vie on peut hésiter, je dis qu'après la mort, un médecin éclairé, et au niveau des connaissances actuelles, ne confondra jamais les altérations de la dysenterie avec celles de l'empoisonnement par le mancenillier. A la suite de la dysenterie, on trouve *des ulcérations dans tout le gros intestin*. Ces ulcérations résultent d'une altération particulière des glandes dont la membrane muqueuse est parsemée; elles sont à la dysenterie ce que les lésions des plaques de Peyer, sont en Europe à la fièvre typhoïde, c'est-à-dire qu'elles en sont le cachet anatomique.

Or, le mancenillier ne produit pas, par son contact, une pareille lésion, mais des rougeurs, une violente inflammation, des taches noires, gangréneuses (1), comme dit M. Riccord.

Ces traces sont toujours plus marquées dans le bout supérieur du tube intestinal, c'est-à-dire vers l'estomac ou vers le duodénum que vers le gros intestin. Or, c'est précisément le contraire qui a lieu dans la dysenterie naturelle. (2)

---

(1) Ce mot si vague de gangrène qu'on employait fréquemment, il y a dix ou quinze ans, est banni de la pathologie. Aujourd'hui les lésions sont décrites, et presque toujours on reconnaît que les prétendues taches gangréneuses sont des ecchymoses dans le tissu cellulaire. La gangrène ne peut survenir en quelques heures à moins que ce ne soit une cautérisation immédiate par contact, comme dans l'empoisonnement par l'arsenic.

(2) Qu'il me soit permis de donner ici un avis sur l'interprétation duquel on ne se méprendra point. En général, beaucoup d'officiers de

Je dis que les altérations produites par le mancenillier sont telles que je viens de les décrire, non-seulement d'après les deux observations précédentes, mais aussi d'après deux autopsies de chiens empoisonnés par le même mancenillier, et chez lesquels je n'ai trouvé que de vives et larges rougeurs.

M. Riccord-Madiana, dans ses expériences, ne parle aussi que de taches rouges et noires et jamais d'ulcérations. C'est pourquoi je crois pouvoir affirmer que les altérations anatomiques résultant de l'empoisonnement par le mancenillier ne peuvent, en aucun cas, être confondues avec celles de la dysenterie naturelle.

Une grave omission a été faite par nous dans les autopsies précédentes, et ce n'est qu'au moment de la rédaction de notre travail que nous nous en sommes aperçus, tant il est difficile de songer à tout. Nous avons oublié d'examiner la bouche et l'œsophage de tous les animaux qui ont succombé à l'empoisonnement par le mancenillier; et, comme ce poison est très caustique, nous pensons que son passage à travers ces deux organes, peut y laisser des traces qui révéleraient son emploi. Si l'analogie, dans de pareilles recherches, pouvait suppléer aux faits, nous serions tentés de penser qu'il en est ainsi d'après la vive causticité que fait sentir une simple gouttelette de mancenillier, mise sur la langue, et aussi d'après ce qui est arrivé à

---

santé, quand ils rédigent un procès-verbal, ne se doutent pas qu'aux yeux des médecins instruits, ils fournissent une preuve matérielle de leur ignorance, en employant des termes vagues, et en se retranchant sur la nature conjecturale de la médecine; une pareille assertion fait ressortir, au contraire, leur ignorance, car il ne faut pas croire que la médecine soit une science conjecturale en tout. Non: il y a des faits précis, incontestables, sur lesquels, quand on ne les connaît pas, on peut être pris en *flagrant délit d'ignorance*, avec preuves en main, et que la terre ne cache pas.

M. Riccord-Madiana : cet auteur ne s'étant pas bien essuyé les doigts après avoir touché du suc de mancenillier, et les ayant portés sur son prépuce, ressentit à la suite de ce contact, de violentes douleurs; il survint un phymosis et plusieurs vésicules se formèrent sur la partie qui avait été touchée.

Une autre fois, ayant mâché une pomme de mancenillier, voici ce qui lui arriva : « Le lendemain, à quatre heures du matin, l'intérieur de ma bouche, dit-il, ainsi que ma langue, étaient remplis de petits boutons, il s'était formé une cloche, grosse comme une noisette, dans le milieu de mon palais.

Enfin, considérant la vive causticité du mancenillier, M. Riccord (tout partisan qu'il est de l'existence des nombreux empoisonnemens commis par les nègres), arrive à cette conclusion :

« Je ne suis point porté à croire que les nègres fassent « un usage fréquent du mancenillier dans les empoison- « nemens dont ils se rendent coupables; d'abord, le nè- « gre n'aime point à toucher le lait de cet arbre. Ils le « croient plus actif qu'il ne l'est en effet; le caoutchouc « qu'il contient le rend difficile à s'amalgamer ou à se dis- « soudre dans d'autres substances, n'étant soluble ni « dans les spiritueux ni dans l'eau, et l'on a vu qu'il per- « dait ses qualités délétères par la calcination; son action « très subite sur les membranes muqueuses est aussi sus- « ceptible de faire découvrir trop promptement un em- « poisonnement, que l'on pourrait alors attribuer préci- « sément aux mets dans lesquels il aurait été mis. »

J'adhère complétement à ces conclusions de M. Riccord : les expériences auxquelles je me suis livré sont conformes aux siennes.

Comme les conclusions de M. Riccord sont plus particulièrement applicables à l'homme, j'ajouterai, relative-

ment aux animaux : que ces derniers ne touchent point aux herbes sur lesquelles on a versé du suc de mancenillier ; que ce suc ne peut être réduit en poudre ; que lorsqu'on veut forcer un animal à en prendre, une quantité de trois gros, trois gros et demi ne suffisent point pour tuer un bœuf ; qu'il a fallu trois hommes et un quart d'heure de tentatives pour parvenir à faire prendre cette dose à un animal de cette espèce ; que si une once a tué un cheval, il a fallu trois hommes et une demi-heure pour faire prendre cette dose à l'animal ; que néanmoins le lait de mancenillier pouvant tuer à la dose de six gros à une once, et s'amalgamant avec la grappe (boisson ordinaire des bestiaux), assez bien pour que ces animaux en puissent prendre une quantité capable de donner la mort, cette substance peut être considérée comme une de celles dont les malfaiteurs peuvent faire usage, et dont on doit le plus se défier.

Mais tout empoisonnement qui se présenterait avec des circonstances opposées à celles que nous venons de rapporter, ne pourrait être attribué au mancenillier : par exemple, si on venait dire que c'est un enfant ou une femme qui a jeté sur les herbes une poudre blanche, ne sera-t-il pas impossible d'admettre que cette poudre blanche soit du mancenillier, surtout si l'on ajoute que l'empoisonnement a eu lieu d'une manière facile ?

Je n'ai traité jusqu'à présent que des empoisonnemens avec le suc ou lait de mancenillier, parce que c'est le produit de l'arbre qui paraît jouir d'une plus grande causticité. La pomme ou fruit de mancenillier est également vénéneuse, surtout lorsqu'elle est verte, parce qu'elle contient plus de lait que lorsqu'elle est mûre. C'est pourquoi tout ce que nous avons dit précédemment du suc, s'applique à la pomme du mancenillier, et nous dispense de recourir à des expériences directes ; d'ailleurs, pour

faire avaler ce fruit aux animaux, sa grosseur serait trop considérable, et, par conséquent, les difficultés de l'empoisonnement plus grandes; c'est ce qui a fait dire à Haller *qu'il était impossible d'empoisonner avec la pomme de mancenillier* (Riccord, page 22); et M. Riccord conclut ainsi (page 91): « Il est certain que les empoisonnemens « avec les pommes de mancenillier sont extrêmement « rares, car durant près de dix ans de séjour dans les An- « tilles, je n'ai jamais ouï dire qu'un pareil accident fût « arrivé, et je pense que les voyageurs qui aiment à ra- « conter des choses merveilleuses, en ont beaucoup exa- « géré les mauvais effets! »

Il en serait de même pour les feuilles et les semences du mancenillier, qui sont moins actives que le suc et le fruit, et qui, par conséquent exigeraient de plus fortes doses et seraient d'un emploi plus difficile. Il y a beaucoup d'habitans qui croient que la racine du mancenillier en est la partie la plus active, et celle dont il faut le plus se méfier; l'expérience prouve le contraire, car c'est, en effet, la partie où le suc est moins abondant (voy. Haller et M. Riccord-Madiana).

En résumé, nous concluons que l'empoisonnement involontaire, de la part de la personne empoisonnée, avec quelque partie que ce soit du mancenillier, est, sinon une chose impossible, au moins un fait qui reste encore à prouver (1).

Il y a des personnes qui répètent sérieusement tous les contes relatifs à l'empoisonnement des rivières, contes absurdes qui ne sont bons qu'à effrayer le peuple. A pro-

---

(1) Comme M. Riccord, nous avons remarqué que le suc de mancenillier était très diurétique, à doses modérées. M. Riccord-Madiana dit qu'il en est ainsi de toutes les parties de l'arbre, fruits et feuilles.

pos des mares d'eau empoisonnées par le mancenillier, voici ce que dit M. Riccord-Madiana.

« Le principe délétère des feuilles du mancenillier étant « d'une nature résineuse, ne se trouve point soluble dans « l'eau froide : ce qui fait que l'on boit impunément l'eau « de beaucoup de mares dans le quartier de Saint-François et à la Pointe des Châteaux, qui sont entourés d'un « grand nombre de mancenilliers, qui laissent tomber « dans l'eau leurs feuilles et leurs fruits, qui s'y pourrissent « sans donner aucune mauvaise qualité à ces eaux, que « les bestiaux boivent sans danger, et les nègres sans « crainte, et dont j'ai aussi bu plus de vingt fois, étant « assis sous un mancenillier dont les racines se trouvaient « dans l'eau, dont je me désaltérais et dont les feuilles la « couvraient. »

Comme je n'ai pour but d'étudier le mancenillier que comme poison employé par les nègres, je ne m'arrêterai point à réfuter toutes les autres fables qui ont été débitées sur cet arbre ; je renvoie à l'excellent mémoire de M. Riccord-Madiana, qui ne laissera rien à désirer aux personnes qui, avant de parler, prennent la peine de s'instruire. J'ajouterai seulement qu'après huit ans de pratique dans la colonie, je n'ai vu aucun fait qui ait pu donner quelque soupçon d'un empoisonnement par quelque partie de cet arbre ; que les membres de la commission, et plusieurs autres médecins que j'ai interrogés, se trouvent dans le même cas. Toutefois, comme je ne prétends point nier qu'il y ait eu quelques empoisonnemens, je rapporterai ici deux cas cités par M. Riccord-Madiana, et qui sont les seuls exemples que la science possède, de l'action du mancenillier sur l'homme : on jugera de leur valeur.

1re OBSERVATION. — En 1748, à Speights-Town, dit M. Griffith Hugues dans son *Histoire naturelle des Barbades* (page 12-37), une es-

clave, qui avait été maltraitée, mit pour se venger dans le chocolat de son maître, environ une cuillerée de suc laiteux de mancenillier ; immédiatement après l'avoir pris, il ressentit une violente ardeur dans l'estomac et dans la gorge. Soupçonnant qu'il venait d'être empoisonné, il prit de suite un émétique qui dégagea son estomac du poison ; cependant il eut besoin d'un temps considérable pour se rétablir parfaitement.

Quoique cette observation manque de détails suffisans pour entraîner la conviction entière, cependant, telle qu'elle est, elle vient à l'appui de ce que nous voulons prouver, savoir : que si on se servait du mancenillier comme poison, la victime en serait immédiatement avertie *par l'ardeur à la gorge et à l'estomac,* etc. Voici le second fait :

2e OBSERVATION. — Un pharmacien de la Pointe-à-Pitre, a écrit dans le *Journal des Sciences médicales :* L'hippomane mancenilla tient un rang distingué parmi les poisons. Nous avons malheureusement le triste exemple d'une famille empoisonnée à Marie-Galante, île voisine de la Guadeloupe, par les nègres de cette famille, et par le mancenillier donné dans le café aux enfans et aux grandes personnes; les coupables ont été livrés aux flammes sur les lieux qui les a vus commettre une telle abomination.

On peut dire qu'il n'y a de certain dans cette annonce que le supplice des nègres, et il fallait que le *Journal des sciences médicales* eût une critique bien peu sévère pour donner place dans ses colonnes, à des faits pareils, bons tout au plus, à amuser l'oisiveté des lecteurs de gazette. Il faut se faire une singulière idée de la science médicale pour croire qu'elle puisse considérer de pareilles assertions comme des faits de quelque valeur.

Je ne crois pas qu'il existe dans les annales de la médecine d'observations plus complètes que les deux que je viens de citer (et on voit combien elles le sont peu), sur les effets du suc de mancenillier, administré à l'intérieur, chez l'homme. Quoique M. Riccord-Madiana proscrive l'emploi de ce suc à l'intérieur comme moyen médical, et

qu'il dise, non sans raison, *que ces remèdes dangereux peuvent être remplacés par d'autres*, j'ai pensé cependant qu'un médecin pouvait essayer tout, pourvu qu'il procédât avec prudence.

C'est pourquoi je fis préparer du suc de mancenillier mélangé avec de la moussache de Barbade, et divisé en pilules de 1/8 de grain : je choisis pour en faire usage, deux cas qui avaient été rebelles à une foule d'autres remèdes, ce qui justifiait en quelque sorte mon expérimentation.

3e OBSERVATION. — Mademoiselle B., jeune fille, âgée de 14 ans, ayant les cheveux rouges et la constitution lymphatique des personnes qui ont cette coloration des cheveux, éprouvait depuis dix-huit mois des attaques d'épilepsie. Ces attaques consistaient en forts accès, avec perte de connaissance, écume, mouvemens convulsifs et en fausses crises, ainsi que les appelait la malade; les forts accès avaient lieu de loin en loin; mais les fausses crises se répétaient plusieurs fois par jour. C'était de légers vertiges qui ne duraient que quelques secondes pendant lesquels, sans perdre connaissance, la malade chancelait, et était prête à tomber.

J'avais déjà fait prendre à mademoiselle B. les ferrugineux, trois boîtes de pilules de Blaud, les bains froids, les bains tièdes, les bains de mer, et les bains sulfureux : par leur influence, elle fut un peu mieux réglée. Puis, sur sa demande, je la laissai employer le vomitif de Leroy et les purgatifs du même empyrique. Elle en prit douze de chaque : les crises parurent s'éloigner. J'essayai de la mettre au lait, puis des pilules de sulfate de cuivre à la dose de 1/16e de grain, furent données.

Toutes ces médications furent inutiles, tantôt les crises s'éloignaient, tantôt elles se multipliaient, sans qu'on pût dire que ce fût le résultat des médications ou la marche naturelle de la maladie; plus d'une année était écoulé dans ces essais.

Le 11 avril 1837, j'administre à mademoiselle B. une pilule de suc de mancenillier de 1/8e de grain, elle était depuis huit jours assez bien. Trois heures après : vomissemens verdâtres; deux selles, étourdissemens, céphalalgie, convulsions, tremblement des membres inférieurs. La malade reconnaissait qu'à la suite des remèdes pris précédemment, elle n'avait rien éprouvé de pareil; il lui resta une sensation de chaleur à l'épigastre, il n'y eut pas d'autres selles.

Le 14, nouvelle pilule, seulement un peu de céphalalgie. Le 17, nouvelle pilule, étourdissement, malaise, nausées (une heure après), pas de vomissemens, coliques, quatre selles dont une sanguinolente, brisement des membres. Tous ces accidens se dissipèrent dans la journée. Les fausses crises continuaient comme à l'ordinaire. Le médicament n'avait produit aucun effet. Le 22, il y eut une forte attaque. Le 23, les règles coulèrent aussi abondamment que de coutume.

Le 29, quatrième pilule à six heures et demie; à dix heures, quatre selles avec coliques, mais pas de sang. A onze heures étourdissement, malaise extrême, point de convulsion, pâleur de la face, céphalalgie toute la journée, pouls à quatre-vingts. Le lendemain, chaleur à l'épigastre, à la gorge, le long de l'œsophage, point de soif. Le 1er mai, cinquième pilule, point de vomissement, coliques, salivation, malaise général, même chaleur que précédemment. J'allai jusqu'à la huitième pilule, et toutes les fois les mêmes accidens se reproduisirent.

Quant à la maladie elle-même, malgré la violente action du remède, elle ne parut aucunement modifiée. Les fausses crises allaient quelquefois jusqu'à treize par jour, souvent le jour même ou le lendemain de la médication; plusieurs grandes attaques eurent lieu dans cet intervalle, de sorte que je me décidai à supprimer l'usage du mancenillier.

Si cette observation me prouva que le suc du mancenillier était sans influence curative sur l'épilepsie, je la conservai comme exemple de l'action du mancenillier sur l'homme. Cette action, comme sur les animaux, est celle d'un violent irritant, puisque, à la dose de 1/8e de grain, cette substance déterminait les symptômes que nous venons de décrire.

Les accidens étant presque immédiats, on voit combien il serait facile de soupçonner l'empoisonnement; car quelque précaution que mademoiselle B... prît pour avaler la petite pilule, ils se manifestaient avec une égale rapidité. La gorge, l'œsophage, se ressentaient de son passage; puis c'était l'estomac : une seule fois les selles furent sanguinolentes, et toujours le remède agit comme drastique. Voici l'autre fait.

4e OBSERVATION. — Une négresse, nommée Daure, d'une assez forte constitution, âgé de 39 ans, portait une tumeur dans la région iliaque

gauche, du volume d'une grosse pomme, mobile, dure, sans fluctuation. Cette tumeur datait de plusieurs années. Je soumis d'abord la malade à une série de vingt-quatre purgations avec le sel d'epsum, pris tous les deux jours; puis, je lui administrai le sel de nitre, progressivement jusqu'à ce qu'elle arrivât à en prendre 100 grains par jour. J'appliquai à diverses reprises des sangsues. La malade venait en dernier lieu de faire un traitement par l'iode, en frictions, et à l'intérieur jusqu'à prendre 60 grains de la teinture par jour.

Je la mis alors à l'usage des pilules de mancenillier, 1/8e de grain. Le 12 avril, une pilule, un vomissement, neuf selles verdâtres, pas de sang, étourdissemens. Le 16, deux pilules, treize selles, vomissesemens, étourdissemens. Le 20, deux pilules, même état. Le 25, trois pilules dont deux à-la-fois; un, six heures après; selles abondantes, coliques, étourdissemens. Le 30, trois pilules, selles très nombreuses avec sang, coliques, envie de dormir, étourdissemens: étant allé voir la malade en ce moment, je la trouvai couchée par terre, le pouls irrégulier, les extrémités froides et dans la plus grande anxiété. Le 5 juin, nouvelle dose de trois pilules, mêmes accidens que le 30, jusqu'alors la tumeur n'avait éprouvé aucun changement. Je me décidai à suspendre le mancenillier, et depuis cette époque, je n'en ai plus fait usage, persuadé que j'étais de pouvoir avec des moyens moins dangereux, obtenir l'effet purgatif, le seul qui parut utile, sans produire tous les accidens nerveux, qui même à 1/4 de grain, étaient si considérables.

Ainsi, il faudrait que le nègre empoisonneur fût assez habile pour se tenir au-dessous de 1/4 de grain, car il s'exposerait à être saisi, comme on dit vulgairement, la main dans le sac : *flagrante delicto*. Ce poison brûle, et, par conséquent, brille comme le feu.

De l'herbe dite

BRINVILLIERS.

(*Spigelia anthelmintica*).

Je dirai du *Brinvilliers* ce que j'ai déjà dit du mancenillier : ce n'est point une histoire complète de cette plante que j'ai l'intention de faire; je ne veux l'examiner que comme un poison dont les nègres se serviraient pour leurs maléfices.

15e expérience. — Le 23 juin, la vache qui avait servi aux expériences relatées dans une des observations précédentes se trouvant fort bien, je fis mélanger avec ses herbes 3 livres de l'herbe de Brinvilliers en pleine floraison. L'animal mangea cette herbe sans la repousser et sans faire aucune différence d'avec les autres.

Les jours suivans, l'animal se trouva très bien, il n'avait éprouvé aucun effet de l'emploi du Brinvilliers.

Le 27, 3 autres livres et 1/2 de la même manière.

Le 28, un peu de diarrhée, aucun autre symptôme.

Le 2 juillet, 6 livres de Brinvilliers qui sont mangées comme précédemment sans qu'il en résulte rien d'anormal, pas de diarrhée, pas de tristesse, appétit.

Le 4, 6 onces de poudre de Brinvilliers, obtenus par la dessiccation

des herbes, et mélangée avec du sirop, cette dose est donnée de force à l'animal.

On croit remarquer, les 5 et 6, un peu de tristesse et de somnolence, mais ces accidens n'ont aucune suite; le 9, bon appétit, pas de diarrhée.

Ainsi, cette vache a mangé, à trois reprises, 12 livres de Brinvilliers frais en herbes, sans difficulté, et n'en a ressenti aucun effet. Il est probable que la diarrhée du 28 juin et la somnolence que l'on a cru remarquer le 6 juillet étaient de ces variations dans l'état normal qui ont lieu chez tous les animaux, et ne tenaient point à l'usage du Brinvilliers, car ces accidens ne furent point observés à la suite de toutes les autres expériences.

16e EXPÉRIENCE. — Une autre vache, qui avait déjà servi à expérimenter l'*arum seguinum* et qui avait habituellement une diarrhée striée de sang, fut soumise au Brinvilliers.

Le 9 juillet, on mit 5 livres de l'herbe fraîche et en grains devant elle, elle ne mangea pas tout, nous estimâmes qu'elle en avait laissé au moins 3 livres.

Les selles, qui étaient déjà fréquentes, ne furent ni augmentées, ni diminuées; l'animal eut le même appétit, on ne reconnut aucun effet du Brinvilliers, ainsi même chez un animal déjà atteint de la diarrhée, le Brinvilliers n'augmente pas le mal.

17e EXPÉRIENCE. — Un cheval de dix-sept ans, maigre, mais encore fort, ayant un gonflement des os de la jambe gauche avec ulcère, eut le 1er août.

2 livres de l'herbe de Brinvilliers, mêlée à ses herbes, et les mangea sans difficulté.

Le 3 août, 4 livres 1/2 sont également mangées.

Le 4, l'animal est très bien, ne se couche point plus fréquemment que d'ordinaire, bon appétit, les selles sont rares et les urines plus fréquentes.

Le 6, on lui verse dans la bouche avec un entonnoir environ une bouteille et demie de suc de Brinvilliers exprimé (10 livres avaient été employées à cette préparation).

Les jours suivans jusqu'au 10, on fait prendre à diverses reprises à l'animal environ 37 livres de Brinvilliers frais en herbes.

Aucun accident, selles très bonnes, assez fréquentes, non liquides, point de somnolence, aucune raideur, aucune contracture, urines fréquentes et claires.

Ces expériences sur le Brinvilliers, frais, en poudre, en suc exprimé, sont concluantes. Les doses étaient plus considérables que celles qu'on peut soupçonner être administrées par les nègres; ces doses néanmoins n'ont produit aucun effet.

Il est évident que cette herbe a été sans action sur les deux vaches et sur le cheval. La seule influence physiologique observée fut une action diurétique : celle-là seule a été constante à la suite des expériences.

On sait que l'herbe dite Brinvilliers est fort commune dans certains quartiers, surtout dans les environs de Saint-Pierre. On sait avec quelle incurie les nègres font, ce qu'on appelle, les herbes qu'ils fournissent pour la nourriture des chevaux : ils les ramassent au hasard, en courant et souvent presque au crépuscule du soir : n'est-il pas probable qu'il s'y glisse souvent du Brinvilliers? On ne s'en aperçoit pas, parce que les animaux mangent aussitôt cette herbe, et qu'elle est sans action.

Cependant M. Riccord a pu faire imprimer ces lignes : « La plupart des bestiaux ont un instinct qui les porte à « rejeter *le Brinvilliers* lorsqu'ils le rencontrent dans leurs « pâturages ou dans les paquets d'herbes fraîches qu'on « leur donne pour la nuit ; les nègres ont un moyen pour « leur en faire manger sans qu'ils s'en aperçoivent : pour « cela, ils font sécher *le Brinvilliers* et le cachent dans le « centre des paquets d'herbes ; de la sorte, les animaux « ne peuvent presque plus les distinguer. Je tiens tout « ceci d'un nègre qui s'était rendu coupable de ce genre « d'empoisonnement (page 520). »

Ce même M. Riccord dit (page 17) : « J'ai remarqué qu'une cuillerée à café de suc de Brinvilliers administré à un petit chien, n'a produit que quelques légers symptô-

mes, et que 48 *grains de feuilles desséchées et pulvérisées,* n'ont produit aucun effet sur le même animal. » Ainsi M. Riccord était sur la voie s'il eût expérimenté : au lieu d'en croire un *vieux nègre*, il aurait vu que le Brinvilliers desséché est peu actif, 6 onces n'ont rien produit sur une vache; d'ailleurs, comment un homme comme M. Ricord a-t-il pu admettre pour explication que l'animal qui repousse l'herbe fraîche se laisse tromper par l'herbe desséchée.

Si le Brinvilliers n'est pas un poison pour le bœuf ni pour le cheval, je n'en conclurai pas qu'il en est ainsi pour tous les animaux (1).

18e EXPÉRIENCE. — Un chien de six mois, bien portant, prit, le 8 juillet, une once de suc de Brinvilliers, récemment extrait des plantes qui avaient été mangées par le cheval de l'observation précédente; il était neuf heures et demie du matin; à deux heures de l'après-midi, il vomit, et commence à être triste; à trois heures, grand assoupissement, on le croit mort; à cinq heures, il est très bien, mange, point de selles ni d'urines.

Le 9, il est très bien.

Le 10, 2 onces 1/2 de suc de Brinvilliers récemment extrait.

Vers onze heures, assoupissement, il vomit, battement des flancs, yeux saillans, convulsion, point de selles. Mort à midi.

Autopsie le 11 juillet à neuf heures, méninges fort injectées. Cette injection, qui a lieu dans les gros comme dans les petits vaisseaux, est violette. Cependant l'arachnoïde se détache partout facilement. La

(1) Il est connu qu'il y a des plantes vénéneuses qui peuvent servir de nourriture à certains animaux, tandis qu'elles sont un poison pour d'autres; à doses modérées, l'usage du persil, du poivre, n'a point d'inconvéniens pour nous, mais le persil fait périr les perroquets, et l'on a fait mourir dans les convulsions des sangliers et des cochons avec une très médiocre quantité de poivre; nous pouvons sans danger manger les baies, et la conserve de sureau ou d'yèble, tandis que ces baies sont un poison pour les paons et d'autres oiseaux de basse-cour; les baies de garou, nuisibles aux chiens et à d'autres carnivores, ne déplaisent pas à la chèvre, et le cheval n'est point incommodé par l'aconit napel, dangereux pour tout autre animal (*Voyez* Virey cité par Riccord).

substance cérébrale est partout fort injectée aussi, mais sans ramollissement, les ventricules sont vides et ne contiennent point de sérosité.

Les poumons offrent surtout à leur partie postérieure des plaques noires, violacées; le sang, qui forme ces plaques, paraît comme ecchymosé dans le tissu pulmonaire, dans les bronches qui sont rouges, il existe une écume sanguinolente et du sang même dans la trachée, il y a aussi du sang dans la bouche.

D'après cette lésion, on dirait qu'il y a eu une hémorrhagie pulmonaire dans les derniers momens de la vie, cependant aucun symptôme n'avait pu faire soupçonner cette lésion.

Les plèvres et le péricarde sont secs, le cœur flasque contient dans ses cavités du sang noir et fluide sans caillot.

Œsophage blanchâtre, l'estomac offre extérieurement une teinte rosée, il est très dilaté par des gaz, sa membrane interne est blanchâtre, sans injection, partout de bonne consistance, on retrouve dans sa cavité, *un suc vert semblable à celui qui a été administré.*

La membrane muqueuse des intestins dans toute son étendue est blanchâtre, sans injection, recouverte d'une couche épaisse de matière blanchâtre qui y adhère comme une sorte de crasse. J'ai trouvé ce sédiment intestinal chez tous les chiens qui ont été ouverts par moi.

Le foie est flasque, mou, moitié jaune, moitié rouge brun, la bile verdâtre, épaisse, la rate naturelle, reins naturels, vessie vide.

Cette expérience répétée sur un autre chien m'a donné les mêmes résultats; seulement l'hémorrhagie pulmonaire n'existait pas.

J'ai examiné la moelle épinière dans sa substance et dans ses méninges : elle présentait la même injection que le cerveau dans l'observation qui précède.

Une mort prompte deux ou trois heures après l'ingestion du poison, devrait faire soupçonner que ce serait dans le système nerveux que se trouvaient les principales lésions.

Il est remarquable que vingt-quatre heures après la mort, on ait retrouvé dans l'estomac le corps du délit, *un suc vert, semblable à celui qui avait été ingéré pendant la vie.*

Toutes ces lésions sont à-peu-près les mêmes que celles qui ont été vues par M. Riccord : une forte injection du cerveau et des vaisseaux pulmonaires, excepté l'hémorrhagie.

Il est donc hors de doute que l'herbe dite Brinvilliers est mortelle pour les chiens, et qu'elle agit sur leur système nerveux.

Je suis très porté à croire qu'il en est de même pour les moutons. C'est du moins une opinion générale, et qui paraît désintéressée.

« Un jour que j'étais à table sur l'une des habitations « que je visitais, dit le docteur Leblond, dans son voyage « aux Antilles, un nègre hors d'haleine vint avertir « que le troupeau de moutons s'était empoisonné en brou- « tant du Brinvilliers dans un abatis où il s'était échappé. »

Pareille chose m'est arrivée sur l'habitation Delajus, au Carbet. Pendant que je causais avec M. Bacquié, le géreur, un des hommes les plus judicieux que je connaisse, on vint l'avertir que plusieurs moutons étaient tombés tout-à-coup fort malades, et que deux ou trois se mouraient. Je suis sûr, s'écrie M. B..., que vous les avez laissés paître dans les cannes brûlées.

C'est, en effet, dans les terrains qui ont passé par le feu que le Brinvilliers se multiplie le plus.

Quant à l'action délétère sur les moutons, elle m'a été encore affirmée par un grand nombre d'habitans. Ils m'ont cité des faits qui leur étaient personnels. Or, il est rare qu'on accuse les nègres d'empoisonner les moutons, et cependant rien ne paraît plus facile.

Si le Brinvilliers est aussi funeste à ces animaux, les empoisonnemens dont les nègres se rendent coupables porteraient plutôt, comme je l'ai déjà dit, sur les bœufs, mulets, chevaux, etc., c'est-à-dire sur les animaux qui partagent avec eux un travail pénible: c'est, dit-on, parce qu'en tuant ces animaux, ils nuisent davantage à leur maître. Supposer une vengeance aussi étudiée, chez un être souvent aussi stupide !.. je dis que cela est impossible à croire.

C'est pourquoi j'ai pensé qu'une expérience directe sur

ce sujet serait inutile, et que je pouvais économiser le temps et l'argent, ayant assez d'autres points à examiner.

Reste maintenant l'homme. Le Brinvilliers est-il pour lui un poison?

« Quoi qu'en disent quelques-uns de nos médecins nè-
« grophiles, dit M. Riccord, je suis pour l'affirmation, et je
« crois qu'il y a des nègres qui se livrent par inclination
« ou par vengeance à la funeste passion d'empoisonner
« leurs semblables, et que le Brinvilliers est une de ces
« plantes dont ils font usage, parce qu'étant très commu-
« ne, ils n'ont aucune peine à se la procurer, et qu'étant
« très active, ils l'emploient sans beaucoup de difficulté »
(page 50). Suit l'histoire, déjà citée, de la négresse Gilette.

« Non-seulement les nègres emploient les tisanes ou
« décoctions de Brinvilliers, mais ils sont dans l'usage de
« mettre les feuilles de cette plante dans un mets appelé
« *calalou* (espèce de soupe faite avec des herbages, de la
« viande salée et des plantes mucilagineuses bien fermen-
« tées). C'est ainsi qu'un nègre appelé Balata, à la Marti-
« nique, dans le quartier de la Case-Pilote, en 1809, je
« crois, empoisonna ses maîtres, M. et madame Lacoste,
« deux enfans, une servante, avec un calalou de Brinvil-
« liers. Il fut convaincu de ce crime, et condamné à être
« brûlé. Au moment de l'exécution, il avoua à la justice
« que ce qui l'avait porté à commettre ce crime, c'était
« le chagrin qu'il avait éprouvé de voir remarier sa maî-
« tresse (qui était veuve), avec M. Lacoste, pour qui il
« avait une haine invincible. »

« Autre histoire d'une vieille négresse (page 51), qui,
« pour se débarrasser d'une légère importunité, empoi-
« sonne avec un calalou de Brinvilliers une autre né-
« gresse. »

Disons d'abord que toutes ces anecdotes, rapportées en

termes de gens du monde, sans critique, sans l'ombre d'une preuve, sans indications de symptômes ni de lésions anatomiques, par ouï dire seulement, et de souvenir, sont indignes d'un livre de médecine, surtout lorsqu'il s'agit d'établir une chose aussi grave qu'un empoisonnement.

Mais j'admets que les empoisonnemens par le Brinvilliers pour l'homme, soient aussi faciles que le dit M. Riccord ; j'admets que la forme du *calalou* soit extrêmement favorable à l'emploi de cette plante (on se sert souvent de cette préparation pour empoisonner les rats) ; je dis que, soit par les expériences de M. Riccord, soit par les miennes, on connaît l'action du Brinvilliers. C'est une action prompte, qui porte sur le système nerveux ; la mort arrive en moins de quelques heures, ordinairement dans l'espace d'une heure, et très rarement plus long-temps après.

« Donc, une personne qui tomberait malade avec des « apparences d'empoisonnement, et que l'on serait sûr « de n'avoir ni bu ni mangé depuis trois ou quatre heures, « ne pourrait être soupçonnée d'être empoisonnée avec « du Brinvilliers, si toutefois son mal provient de quelque « poison (Riccord).

« Mais la personne qui peu de temps après avoir bu « quelque tisane faite avec des racines, ou mangé une « soupe ou tout autre mets d'herbages, se trouve atteinte « d'étourdissement, de tournoiement de tête, de douleur « dans les orbites, d'envie de vomir, et de convulsions, « on peut soupçonner avec quelque probabilité que la « substance avec laquelle elle a été empoisonnée, si toute- « fois le mal provient d'un empoisonnement, est du Brin- « villiers ; et surtout si les prunelles se dilatent, que la « lumière leur fasse éprouver une sensation pénible, que « la respiration devienne laborieuse, qu'elle ne puisse plus « se tenir debout ni assise, mais que la position horizon- « tale soit la seule supportable, tous ces symptômes vien-

« nent encore à l'appui d'un empoisonnement par le Brin-
« villiers; lequel empoisonnement est encore plus pro-
« bable, si, outre tous les symptômes dont il vient d'être
« fait mention, la personne vomit des matières verdâtres,
« ou d'une couleur brune, si elle salive considérablement,
« et meurt avec la figure enflée et la langue pendante
« hors de la bouche (Riccord). »

Je me rends tout-à-fait au sentiment de M. Riccord, et dans un cas d'empoisonnement par le Brinvilliers, les indications qu'il donne sont excellentes pour mettre sur la trace du crime; et lors même, comme il est toujours à désirer en matière d'empoisonnement, qu'on ne pourrait présenter le corps du délit, une enquête bien faite pourrait achever de fixer la conviction d'un jury.

Mais je dois dire, que depuis huit ans que j'exerce la médecine, je n'ai rien vu qui pût, d'après l'appareil symptomatique énoncé, éveiller des soupçons d'un empoisonnement criminel par le Brinvilliers. M. Riccord paraît s'être trouvé dans le même cas que moi : il n'a cité aucun fait dont il ait été personnellement témoin : tout ce qu'il en sait lui vient des révélations *de vieux nègres* (page 47).

J'ai interrogé plusieurs médecins qui ont pratiqué assez long-temps dans les campagnes des colonies : ils sont en général assez disposés à croire à l'emploi du Brinvilliers comme poison; mais leur croyance est vague, fondée sur les traditions locales; mais aucun ne cite un fait positif, et qu'il ait recueilli dans sa pratique.

Si l'emploi du Brinvilliers était un poison familier aux nègres, il y a à la Martinique une préparation usuelle, vulgaire, dont on fait usage sur presque toutes les habitations, et qui serait fort commode pour les maléfices, puisque dans beaucoup de cas, il suffirait seulement d'en forcer les doses. Je veux parler du sirop de Brinvilliers qui est administré comme vermifuge. J'ai entendu parler

d'un grand nombre d'accidens à la suite de l'emploi de ce sirop, ayant eu lieu par imprudence; mais jamais je n'ai entendu attribuer un seul de ces cas à une intention criminelle.

Le fait suivant est tiré de ma pratique. Comme je le crois observé avec soin, je vais le rapporter, afin que, joint aux faits pareils cités par M. Riccord, il puisse servir à éclairer l'histoire de l'empoisonnement par le Brinvilliers.

OBSERVATION.

Une petite fille de cinq ans, d'une bonne constitution et d'une bonne santé, éprouva quelques coliques. Ses parens ayant soupçonné qu'elle avait des vers, lui administrèrent le 20 mars 1840 la première dose du sirop de Brinvilliers (1) (une cuillerée). Le lendemain, elle rendit des vers; le deuxième jour, deuxième dose : 8 vers; aucun accident. — Le troisième jour, son père crut remarquer que la dose était plus forte que les jours précédens; probablement on avait donné trois doses au lieu d'une (comptant que le père en ferait lui-même le partage); mais il n'en fit rien et donna les trois doses à-la-fois. Le 22, à neuf heures du soir, l'enfant s'endormit; son sommeil fut paisible jusqu'à onze heures : alors elle se réveille en sursaut, se plaint d'une violente douleur dans la région lombaire et à la partie antérieure de la tête, pousse des cris, tombe en convulsions, et meurt en moins de trois quarts d'heure, avant l'arrivée du médecin.

Autopsie le 23, *à trois heures de l'après-midi.* — Point de signes de putréfaction, aucune tache extérieure sur le cadavre, résolution des membres. — Crâne. Sinus longitudinal supérieur rempli d'un sang noir, fluide, sans caillot,

(1) L'usage à la Martinique est de donner une dose de ce sirop pendant trois jours seulement; la dose varie selon l'âge des sujets.

surface extérieure de la dure-mère très injectée; l'arachnoïde et la pie-mère sont aussi très injectées. — Les gros vaisseaux de la surface convexe du cerveau sont remplis comme de moyennes sangsues et se dessinent comme lorsqu'on a injecté le cerveau avec le bleu de Prusse. Les petites ramifications sont très multipliées et entre les circonvolutions, au fond des anfractuosités, il y a de petits épanchemens de sang noir extra-vasculaire, gros comme des pois.

Néanmoins les méninges se détachent partout de la substance cérébrale sans difficulté : celle-ci est partout généralement molle; la substance corticale est presque cendrée; la substance blanche est partout molle et sablée; les parties centrales du cerveau se déchirent facilement; les plexus choroïdes sont très distendus par le sang. Il n'y a presque point de sérosité dans les ventricules et à la base du crâne; l'injection sanguine est générale, dans le cervelet comme dans le cerveau. La masse encéphalique extraite et mise sur une assiette, se dégorge par les coupes que je pratique dans son épaisseur, et laisse exsuder environ 7 ou 8 onces de sang, ce qui est loin d'avoir lieu ordinairement.

Les membranes de la moelle épinière sont aussi très injectées, son tissu cortical injecté, mais la consistance en est ferme.

Les poumons, aérés, sans aucun épanchement, sans engorgement notable, même à leur partie postérieure. Les bronches, la trachée et le larynx, d'une coloration presque violacée.

Le cœur rempli par un sang noir, fluide, sans caillot, ayant son volume naturel; son tissu est ferme, peut-être un peu foncé. L'aorte et la veine porte sont remplies par un sang noir, fluide, sans caillot; les parois de l'aorte sont blanchâtres.

Œsophage à l'état normal. Estomac rempli par des matières alimentaires. Sa face interne est tapissée par une mucosité assez épaisse, offrant une teinte générale, rosée ; quelques légères injections isolées, circonscrites, le long de la petite courbure ; ramollissement presque général, surtout dans le grand cul-de-sac ou la membrane muqueuse est en bouillie grisâtre. Sur les deux faces antérieure et postérieure, il existe des bandes larges de demi-ligne, au niveau desquelles la membrane muqueuse est aussi détruite ; sur la petite courbure, près du pylore, la membrane a plus de consistance.

Intestins grêles, membrane muqueuse généralement rosée dans toute son étendue, sans coloration particulière, bonne consistance, tapissée par une pulpe verdâtre ; onze ascarides lombricoïdes.

Gros intestins contenant des matières fécales dures ; les follicules muqueux sont béans, visibles, sans altération ; coloration généralement rosée.

Glandes mésentériques saines.

Péritoine sans altération, reins sains, rate naturelle, foie très rouge, volumineux, ferme, contenant un sang noir épais dans ses vaisseaux, bile jaunâtre et claire.

Vessie vide.

Le tissu musculaire est peu coloré par le sang.

Quoique la présence des vers dans les intestins donne lieu quelquefois à des phénomènes fort singuliers, je ne crois pas néanmoins qu'on puisse conserver ici quelque doute sur la nature de l'empoisonnement : il y a eu entre l'administration intempestive du poison, et l'apparition des symptômes un trop court intervalle. Les symptômes remarquables ont été la douleur lombaire et celle de la tête ; la lésion capitale est la forte injection du système nerveux.— Quant au ramollissement de l'estomac, peut-être était-ce un effet cadavérique produit par la présence des alimens ?

J'ignorais au juste la dose de Brinvilliers qui avait pu produire cet accident. Je me procurai des renseignemens chez le pharmacien qui l'avait fourni, et j'appris qu'il l'avait fait selon la formule de M. Riccord, et que voici :

Plantes entières fraîches, une livre : Faites une forte décoction, passez avec expression, ajoutez une bouteille de sirop, et faites cuire jusqu'à consistance sirupeuse.

19e EXPÉRIENCE. — Le 7 août 1842, je fis prendre à un chien de moyenne taille douze cuillerées du sirop précédent à huit heures du matin : une demi-heure après, l'animal vomit; il est triste, ses membres se raidissent, il chancelle lorsqu'on veut le faire marcher, fait des efforts inutiles pour boire l'eau qu'on lui présente; à neuf heures et demie nouveau vomissement, la raideur continue, œil terne, tête basse; à midi, il meurt après avoir fait entendre des grognemens, mais il n'eut pas de convulsions.

L'autopsie fut faite deux heures après la mort : méninges et cerveau très injectés, injection violette. La substance cérébrale est ferme, les ventricules et la base du cerveau donnent encore deux cuillerées de sérosité. Moelle épinière sans injection remarquable, ferme.

Poumons roses, sans congestion même dans les lobes postérieurs, cœur et péricarde sans sérosité, ventricules et oreillettes distendus par un sang noir et fluide, offrant un commencement de coagulation.

L'estomac contient du sirop bien reconnaissable, on en trouve jusqu'au cœcum, la membrane muqueuse stomacale offre une légère injection et beaucoup de plis.

Le gros intestin et l'intestin grêle n'offrent rien de remarquable. Le foie rempli de sang, la bile verte, claire, les reins violacés, la vessie pleine d'urine foncée.

Dans cette expérience, comme dans toutes celles faites par M. Riccord et par moi, c'est toujours l'injection des centres nerveux et la coloration violacée qui sont les lésions principales. La mort est prompte.

On a trouvé de la sérosité dans le cerveau et de l'urine dans la vessie; mais ce sont deux circonstances tellement variables dans toutes les autopsies, qu'on n'a pu leur assigner encore une valeur fixe, et qu'elles paraissent dépendre de conditions individuelles.

J'ai répété avec le même sirop la même expérience sur un vieux chien : je ne lui ai fait prendre que cinq cuillerées, il a paru triste, mais il n'a pas vomi, il n'a eu ni raideur, ni convulsions, ni diarrhée, et au bout de quatre heures, il avait repris sa gaîté.

Je savais que M. Morin, pharmacien, au lieu de feuilles fraîches, se servait de feuilles desséchées pour préparer son sirop de Brinvilliers. J'ai donné à un chien douze cuillerées de ce sirop : il a paru triste pendant quelques heures a vomi une petite quantité de matières, a eu un tremblement musculaire ; mais tous ces accidens se sont dissipés en moins de quelques heures. Le lendemain j'ai redonné douze autres cuillerées, puis le surlendemain six autres, ce qui faisait une bouteille du sirop. L'animal a présenté les mêmes symptômes que le premier jour, mais il n'a pas succombé.

D'après ces expériences, je crois pouvoir établir comme précédemment, que le Brinvilliers desséché est moins actif que le Brinvilliers frais, ce qui est la règle générale pour toutes les substances vénéneuses tirées du règne végétal.

En résumé, nous concluons, que pour les gros animaux, bœufs, chevaux, le Brinvilliers n'est pas un poison, ni à l'état frais, ni desséché ;

Que ces animaux en mangent en grande quantité, sans répugnance et sans en ressentir aucun mauvais effet;

Que pour d'autres animaux, chiens, moutons, rats, le Brinvilliers est un poison actif, agissant sur le système nerveux et déterminant une mort prompte;

Que dans un cas d'empoisonnement criminel, d'après ce que nous en savons aujourd'hui, il ne serait pas impossible de découvrir l'empoisonnement par le Brinvilliers.

Dans le cadre nosologique des colonies, je ne vois d'autre maladie qu'un accès de fièvre pernicieuse qui puisse

offrir quelque ressemblance avec cet empoisonnement; mais alors on aurait les antécédens de la maladie, qui n'est point mortelle de prime abord, après un accès de quelques heures seulement.

DU JUS DE MANIOC (JATROPHA MANIHOT).

20e EXPÉRIENCE. — Un chien assez fort, mais un peu maigre, paraissant bien portant, prit, le 6 juin à cinq heures du soir, trois cuillerées de jus de manioc (bois capresse ayant un an) (1); dans la soirée, il est accablé, triste, cependant il mange, boit et n'a point de vomissement ni de diarrhée.

Le 7, l'animal se trouve très bien à deux heures, je lui fais prendre cinq cuillerées du même manioc (qui était toujours râpé et exprimé *illico*): une demi-heure à peine s'est écoulée que l'animal a des vomissemens, il tremble, se plaint, reste couché, va à la selle, marche, mais avec peine, le dos voûté, le poil hérissé, les yeux hagards, les conjonctives injectées; il paraissait mourant, lorsque la porte de l'endroit où il était enfermé ayant été ouverte à huit heures du soir, il se sauva à toutes jambes chez la personne qui me l'avait fourni et qui logeait à une demi-lieue de là. Le lendemain 8, l'animal se trouvait très bien.

J'avais remarqué que, dans la dernière expérience, il avait vomi une grande quantité d'alimens, et j'avais appris après coup qu'il venait de manger lorsque je lui fis prendre les dernières cuillerées de suc de manioc.

Le 9, à sept heures du matin, après avoir fait observer la veille un peu de diète à l'animal, je lui fis avaler cinq nouvelles cuillerées, immédiatement il est pris de tremblement, son dos se voûte, son poil se hé-

---

(1) On compte au moins vingt ou trente espèces de manioc à la Martinique. J'ai été obligé de les indiquer par les noms du pays. Je ne crois point que les botanistes aient encore étudié toutes ces variétés, et qu'ils les aient distinguées par des noms différens, malheureusement les noms du pays varient encore souvent. Parmi les manioc, il y en a qui ne se récoltent qu'après six mois, pour cela on les nomme *bois six mois*, et d'autres qui n'arrivent à leur pleine maturité qu'après un an ou quinze mois. On conçoit que les propriétés du suc doivent varier suivant ces différentes espèces, et en être plus ou moins délétères; il y aurait un travail fort intéressant à faire sur ce sujet, mais ce n'est pas ici le lieu. La tâche que je me suis imposée est déjà assez considérable; je me borne à indiquer ce point à ceux qui s'occuperont de cette question après moi. Voyez *Recherches sur le principe vénéneux du manioc amer*; par MM. O. Henry et Boutron-Charlard (Mémoires de l'Acad. royale de médecine, Paris, 1836, t. v, pag. 212 et suiv.).

risse, le globe oculaire est fixe et saillant, il est renversé violemment, il a une selle dure, sa bouche se remplit d'écume, il vomit, mais sans force et comme par régurgitation; il s'agite, ses membres sont en convulsion, l'agonie commence, et à peine une demi-heure s'était écoulée depuis l'expérience que l'animal était mort.

Autopsie, sept heures après la mort, rigidité cadavérique très prononcée.

Les méninges sont injectées, le cerveau également, mais il est ferme. Les ventricules ne contiennent point de sérosité.

Abdomen météorisé, l'estomac est tapissé par une matière blanchâtre, qui sent une forte odeur de manioc (cette odeur se rapproche beaucoup de celle des amandes amères). L'estomac est contracté, plissé, sa coloration est presque violacée sur les deux faces, un peu moins le long de la grande courbure, la consistance est partout plus ferme que celle de la muqueuse stomacale de l'homme.

Les intestins grêles sont recouverts dans toute leur étendue par cette crasse blanchâtre, signalée dans les expériences précédentes, faites sur les chiens, la membrane muqueuse est consistante et blanche. Le gros intestin contient des fèces dures, sa coloration est blanchâtre.

La rate est petite et ne paraît point altérée, il en est de même du foie qui est d'un rouge fauve, la bile verdâtre assez abondante. Les reins violacés, la vessie pleine d'une urine claire, les poumons et le cœur sont à l'état normal, le sang est partout noir, fluide et sans caillots.

Nous ferons remarquer dans cette observation la promptitude de la mort : l'animal était à peine sorti de nos mains, que les premiers symptômes se manifestèrent, et un quart d'heure après il était moribond.

L'injection du centre nerveux fut la seule lésion remarquable ; mais cette injection était moins considérable que dans les empoisonnemens par le Brinvilliers : la présence du jus de manioc, encore bien reconnaissable, à son odeur dans l'estomac, est aussi une circonstance importante.

J'ai répété la même expérience sur trois autres chiens, et toujours j'ai obtenu les mêmes résultats ; mais la mort n'avait pas toujours lieu avec deux ou trois cuille-

rées, il a fallu monter quelquefois jusqu'à cinq et six.

Si l'animal n'était pas à jeun, l'action était moins considérable. Ayant fait prendre six cuillerées dans un cas, j'administrai immédiatement après quatre cuillerées de fort café : l'animal vomit et n'eut aucun autre symptôme. Je n'inférerai pas de cette seule expérience que le café est le contre-poison du jus de manioc : je me contente de citer le fait.

21e EXPÉRIENCE. — La vache, qui avait servi précédemment aux expériences sur le mancenillier et sur le Brinvilliers, après être restée douze jours en repos, fut soumise aux expériences suivantes avec le jus de manioc. Le 17 juillet, on mit devant elle un baquet rempli de jus de manioc extrait la nuit précédente, et on ne lui donna pas d'autre boisson; le lendemain matin, on trouva que l'animal avait peu bu de cette eau. On lui fait boire de force environ trois litres de cette eau extraite par conséquent depuis vingt-quatre heures, et laissée à l'air libre dans un vase présentant une large surface. Aucun accident ce jour-là ni les jours suivans. Le 20, 22 livres de jus de manioc, extrait depuis plus de douze heures, ont été mises devant lui; l'animal a bu plus de la moitié de cette quantité. Il n'en résulte aucun accident, les selles sont plutôt dures que molles, l'appétit est bon.

Le 21, à huit heures trois quarts environ, trois bouteilles de manioc, extrait immédiatement par M. Peyraud, pharmacien, au moyen d'une presse et non pas avec la grage des nègres, comme celui qui avait été administré précédemment, ont été données de vive force. Il a fallu trois hommes forts (des militaires forgerons), et près d'un quart d'heure pour faire avaler à l'animal cette quantité.

A peine la vache fut lâchée par ceux qui la tenaient qu'elle a paru comme étourdie, chancelante, puis aussitôt elle a été prise d'un tremblement, ses membres se raidirent, et elle tomba brusquement sur les côtés comme si elle eût été renversée par une forte impulsion, ses jambes se ployèrent sous son ventre, son cou se tendit raide et allongé avec des soubresauts de temps en temps, les yeux roulaient dans les orbites, la bouche se remplit d'écumes, le ventre devint très ballonné, la respiration souffrante; on comptait vingt-trois expirations par minute.

Cet état continua toute cette journée, l'animal faisait entendre des hurlemens, il ne pouvait boire ni manger, et n'eut point d'urines ni de fèces.

Cet état se prolongea jusqu'au 5 août, c'est-à-dire pendant quinze

jours pleins; l'animal étant couché par terre, étendu, allongé, entièrement paralysé des membres; car, lorsqu'on essayait de le soulever, il retombait comme une masse inerte, de temps en temps, il essayait de soulever la tête, mais retombait sur son museau, toute contracture et toute convulsion étaient cessées dès le quatrième jour. La pauvre bête buvait peu et broyait quelques herbes mises devant elle; pendant les cinq derniers jours de sa vie, elle cessa même entièrement de boire et de manger, le ventre redevint plat, les urines devinrent rares, les selles très rares, dures, la respiration profonde. L'animal, qui beuglait assez souvent durant les trois ou quatre premiers jours, à la fin ne faisait plus entendre que de sourds grognemens. Enfin, pendant les cinq derniers jours, il ne donnait signe de vie que par les mouvemens de la respiration; à chaque instant, nous pensions qu'il allait mourir, mais la mort n'eut lieu que le 5 août à dix heures du matin.

Autopsie, le 6, à sept heures du matin, amaigrissement considérable, chute des poils, et excoriation de la peau du côté où l'animal est resté couché.

Quelques adhérences des poumons avec la plèvre, coloration noirâtre du tissu pulmonaire gauche, lequel est peu aéré, et tout infiltré de sang, tant dans son lobe inférieur que dans le supérieur (ce n'est point cependant de l'hépatisation inflammatoire, et c'est une infiltration qui paraît dépendre du décubitus constant de l'animal sur le côté gauche. Le poumon droit dans son lobe moyen offre un emphysème très prononcé qui a comme disséqué les poumons et isolé les lobules pulmonaires.

Point de tubercules.

Les bronches un peu rouges.

Cœur normal (le ventricule gauche a 9 lignes d'épaisseur dans ses parois); le sang contenu dans la cavité est très coagulé, on le retire par longs caillots qui sont comme moulés sur les parois du cœur et de ses gros vaisseaux.

Sérosité roussâtre dans le péricarde.

Panse ou *premier estomac*. Bol alimentaire verdâtre, assez volumineux; l'épiderme noirâtre qui tapisse la panse s'enlève en grande partie et est collé sur le bol alimentaire. La portion qui reste est aussi décollée et s'enlève avec la plus grande facilité, au-dessous la membrane muqueuse est blanchâtre avec teinte rosée. — *Feuillet* ou *deuxième estomac*. L'épiderme se détache comme dans la panse, au-dessous la membrane est ferme, rosée blanchâtre.

Intestins grêles. Revenus sur eux-mêmes, grisâtres, luisans, sans injections ni ulcérations; çà et là, on trouve de petites tumeurs saillantes, grosses comme des graines de chenevis, et qui sont remplies d'un bourbillon verdâtre.

Les gros intestins non météorisés, vides blanchâtres.

Le foie flasque, noirâtre, dur, la vésicule biliaire, très distendue par une bile très claire.

Rate naturelle, reins naturels, vessie distendue par de l'urine très foncée, mais sans odeur fétide.

Cerveau. Les méninges sont injectées en rouge vif, çà et là quelques points plus noirs et qui sont formés par des gouttes de sang sorties des vaisseaux et ecchymosés. Ces méninges se détachent difficilement de la surface du cerveau.

La substance corticale est d'une couleur café au lait foncé, la substance blanche, molle, peu injectée.

Peu de sérosité à la base ou dans les ventricules, aucune trace de pus, ni d'altération organique.

Ainsi, on voit que le jus de manioc perd toutes ses qualités délétères par l'évaporation à l'air libre, même après quelques heures; il est probable que le principe vénéneux se dégage aussi par un commencement de fermentation. Il faut donc, pour qu'il puisse agir comme poison, qu'on s'en serve presque immédiatement après son extraction. Ce fait est vulgaire.

Quand il empoisonne, le manioc a une action instantanée; on peut dire que c'est un des poisons les plus subtils que l'on connaisse. Il agit aussi promptement que l'acide prussique.

Il détermine un ordre de symptômes particuliers, tout-à-fait différens de ceux que nous avons remarqués à la suite des empoisonnemens par l'arsenic, par le mancenillier, par le Brinvilliers, ou par toute autre substance.

Son action porte sur le système nerveux : c'est aussi dans le cerveau que nous avons trouvé la plus forte lésion; mais cette lésion n'avait rien de caractéristique.

Quant à la chute de l'épithélium de l'estomac, notée dans cette observation, c'est un effet cadavérique qu'on retrouve, ainsi que je m'en suis informé, chez des bœufs sains qu'on tue pour la boucherie; cependant plusieurs

personnes, et même des médecins, considéraient ce détachement de l'épiderme comme étant la suite des empoisonnemens.

22e EXPÉRIENCE. — Un cheval de dix-sept ans très fort, mais maigre et ayant un ulcère sur l'os de la jambe, mangea sans difficulté une grande assiette de *manioc grugé*, fécule et jus (*illico*), et mêlé avec du son, il pouvait bien y avoir 3 ou 4 livres de manioc environ.

Le 12, l'animal paraît très bien, peut-être un peu triste, mais il n'a aucun mouvement anormal, et point de diarrhée.

Le 20, l'animal prit du jus de manioc, sans fécule, extrait sur-le-champ, à l'aide d'une presse de pharmacie.

Pour lui faire avaler tout de suite, environ deux bouteilles de ce jus, on fut obligé de lui mettre dans la bouche un entonnoir, comme font les vétérinaires lorsqu'ils administrent des remèdes : cela dura près d'un quart d'heure; on fut plusieurs fois arrêté par les mouvemens désordonnés de l'animal, lesquels paraissaient provenir déjà de l'action du manioc.

La deuxième bouteille terminée, il fut impossible d'en donner davantage. L'animal se raidit sur ses jambes, se met à trembler, le cou s'allonge, l'œil est fixe, il essaie deux ou trois mouvemens, comme s'il voulait s'élancer en avant, hennit plusieurs fois, et tombe comme renversé par une force soudaine; alors étant à terre, il eut de véritables convulsions, son ventre était ballonné, les yeux lui sortaient de la tête, il faisait entendre des plaintes et tout son corps était couvert d'une sueur abondante. Point de selles. Il resta dans cet état environ une heure et demie, puis il se releva comme s'il n'avait rien eu, mangea avec appétit et n'eut point de diarrhée, ses urines furent seulement chargées.

Le 22, l'animal étant très bien, je lui fais administrer comme précédemment deux bouteilles de jus de manioc fraîchement exprimé; à peine la deuxième bouteille était-elle finie que les raideurs des membres se manifestèrent; on put encore passer une demi-bouteille, ce qui faisait deux bouteilles et demie. La raideur des membres augmente, l'animal s'allonge, son ventre se ballonne, tout son corps tremble, ses oreilles sont froides, ses yeux brillans, il résiste encore, et ne tombe que dix minutes après, c'est-à-dire plus long-temps que dans la dernière expérience; étant couché, de temps en temps il essaya de se lever, mais sans le pouvoir; quand on lui présentait des herbes, il les mâchait, mais sans les avaler.

Deux heures après, il se releva, et depuis ce moment, il paraît très bien, mange et fait de bonnes selles, son ventre s'était affaissé presque aussitôt.

Le 25 août, je fis mettre devant lui pendant la nuit deux bouteilles de jus de manioc dans une baille, afin de voir s'il en boirait de lui-même; le lendemain matin, il n'y avait pas encore touché. Je fis ajouter environ un tiers de gros sirop, l'animal bu ce mélange avec avidité.

A la suite, on n'observa aucun accident.

Le 28, on lui fait avaler de la même manière que précédemment trois bouteilles et demie de jus de manioc, exprimé la veille, mais soigneusement renfermé dans des bouteilles. Ce jus, au moment de son administration, avait vingt-sept heures, nous fûmes environ trois quarts d'heure pour lui faire prendre cette dose, et comme à la fin de la deuxième bouteille les premiers mouvemens commencèrent, nous estimons qu'il en perdit environ une demi-bouteille.

Ce fut comme les deux fois précédentes (20 et 22), une raideur subite et générale, l'animal s'étendit sur les jambes comme lorsqu'il est effrayé, son cou s'allongea, tout son corps tremblait, et se couvrit d'une sueur abondante, il essayait de mordre les herbes mises devant lui, néanmoins il resta sur ses jambes, et ne tomba que deux heures après, il ne paraissait pas avoir de coliques, il eut une selle dure.

Le 28, il était debout, mais triste, chancelant.

Le 30, sans avoir rien pris, il reste couché, se livre à quelques mouvemens désordonnés, à la suite desquels il s'est écorché; il porte sa tête droite, son ventre est ballonné, il mange bien, point de selles, de temps en temps il fait des efforts pour se relever, mais ses jambes ne lui servent point et sont comme paralysées; de temps en temps elles sont prises d'un tremblement convulsif, son ventre est ballonné, pas de selles, pas d'urines, il mange avec appétit.

Le 31, à deux heures de la nuit, on le trouve mort; il avait dû s'agiter, car la terre autour de lui était creusée par ses pieds.

Autopsie, le 1er septembre, à huit heures du matin, peu de putréfaction, membres souples, abdomen ballonné.

Les méninges et le cerveau sont moins injectés que chez la vache, la substance cérébrale est de bonne consistance. Il y a peu de sérosité à la base et dans les ventricules du cerveau.

Le cœur est rempli de sang coagulé en longs caillots qu'on retire de ses cavités et des gros vaisseaux, comme des empreintes.

Les poumons n'offrent aucune altération. — Estomac. Sa partie supérieure est blanchâtre, son épiderme ne se détache point, sa partie inférieure est blanchâtre aussi, sans nulle injection, de bonne consistance, seulement elle paraît un peu mamelonnée. On y trouve une tumeur de consistance fibreuse, grosse comme une noix, creuse, et qui servait de cellule à des vers plats.

Les intestins grêles nous paraissent parfaitement sains, il y a plusieurs

tumeurs pareilles à celles de l'estomac, et çà et là un assez grand nombre de vers plats, gros comme des pois.

Le gros intestin, sain aussi, contient des matières dures, rate normale, foie pâle et flasque.

Chez ce cheval, nous avons observé à diverses reprises les mêmes symptômes que chez la vache, seulement il a opposé une plus grande résistance à l'action du manioc.

Pourquoi? C'est ce qu'il m'est impossible d'expliquer, car, *à priori*, le bœuf ayant deux estomacs, dont le premier est tapissé par un épithélium, semblerait devoir être plus réfractaire à l'absorption des substances aussi subtiles que le principe vénéneux du manioc.

Le principe délétère agit comme un stupéfiant qui énerve; mais il ne tue pas immédiatement les gros animaux, malgré les graves accidens qu'il détermine. La vache est morte au bout de quinze jours, et le cheval au bout de trois.

Les phénomènes, chez ce dernier, furent moins remarquables que chez la vache; néanmoins on peut dire que, dans l'un et dans l'autre cas, ils offrirent un aspect particulier qui pourrait éveiller l'attention sur la cause qui les aurait déterminés.

Comme l'action du manioc est presque instantanée, la main criminelle qui l'aurait administré ne pourrait être bien loin, et l'on pourrait en suivre les traces, surtout lorsque la surveillance du maître est excitée par des pertes antérieures.

Ajoutez qu'il faut une certaine quantité de jus de manioc, au moins deux bouteilles, pour produire des accidens mortels; nous avons vu le cheval se relever deux fois (20 et 22) après en avoir pris une quantité plus considérable.

Pour faire prendre à la vache et au cheval *immédiatement* une certaine quantité de jus de manioc, il a fallu

employer de la force, et même une force de plusieurs bras d'homme.

On dit, il est vrai, que les animaux sont assez avides de jus de manioc, et qu'ils le boivent d'eux-mêmes avec plaisir; j'ai, en effet, entendu citer des exemples de troupeaux de moutons et de cochons qui ont été ainsi empoisonnés : je ne puis douter de la vérité de cette assertion.

Mais on peut voir, dans les expériences précédentes, que la vache et le cheval ne montrèrent pas une aussi grande avidité; que lorsqu'ils se décidèrent à boire le manioc mis devant eux, ce ne fut qu'au fur et à mesure, ce qui donna le temps au principe vénéneux de se dissiper. J'ai fait mettre, par trois fois différentes, du jus de manioc devant une autre vache; j'avais fait laisser l'animal plus de vingt-quatre heures sans boire, jamais il ne voulut toucher à cette boisson.

Or, nous savons que le manioc, exposé quelque temps seulement à l'air, perd toute qualité vénéneuse. Ce n'est pas le résultat de mon expérience, c'est le résultat de l'expérience générale.

D'après mes expériences, il paraîtrait qu'il suffit de mélanger le manioc à une substance étrangère, sirop ou café, pour lui ôter toute propriété vénéneuse (1).

Si l'on pouvait se décider par une seule expérience, je serais tenté de croire que le suc de manioc, par son simple mélange avec sa propre fécule, perd son activité délétère. Ainsi, le cheval a pu manger 4 livres de ce mélange sans éprouver aucun accident; on sait que la farine de manioc mal cuite, c'est-à-dire non privée complétement de son

(1) Ce même jus de manioc, qui est un poison si subtil, sert dans les colonies anglaises à préparer des sauces de table, en le faisant concentrer sur le feu.

jus, ne détermine d'autre accident qu'une indigestion. Quelques personnes m'ont assuré qu'on nourrissait les cochons avec les épluchures de manioc, et qu'il n'en résultait aucun accident, si on avait soin de ne point donner à boire à l'animal immédiatement après qu'il a mangé.

Combinaison étrange! ce manioc, dont le jus est si meurtrier, fournit une des fécules les plus nutritives, et qui sert d'aliment à une grande partie du monde (l'Afrique et presque toute l'Amérique méridionale)! Qui donc apprit à l'homme à séparer le bien d'avec le mal? Entre le manioc vénéneux et le manioc alimentaire, il y a un abîme qu'on n'a pu franchir par suite d'aucun raisonnement. Qui donc nous apprit qu'il suffisait, pour détruire le poison, de l'action du feu? Est-ce ce grand maître que nous appelons hasard? est-ce une de ces idées données ou révélées, véritable patrimoine de l'homme qu'aucune génération ne peut aliéner, et que nous désignons sous le nom d'instinct?

Jusqu'à présent je n'ai parlé que de l'empoisonnement des bestiaux par le manioc; à voir combien ce poison est commun, abondant, commode, comment les nègres l'ont sous la main, presque à toute heure, avec quelle facilité on le prépare, combien il est sûr, prompt, subtil, tuant comme la foudre, ne laissant point de traces, on croirait que ce doit être le poison dont les nègres font le plus souvent usage, s'il est vrai qu'ils soient atteints de cette passion d'empoisonner, comme on le dit. Mais, chose singulière, quoique tout le monde connaisse les terribles propriétés du jus de manioc (1), il est inouï de l'entendre accuser: on répète que les nègres ont des poisons plus secrets, plus

(1) L'arsenic n'est si fréquemment employé en Europe que parce que ses qualités délétères sont connues, et qu'on se le procure facilement; il y a d'autres poisons dont le peuple pourrait faire usage, mais il a l'habitude de l'arsenic.

raffinés, plus mystérieux, et si l'on parle d'empoisonnemens de bestiaux par le manioc, ce ne sont que des empoisonnemens survenus par la négligence des gardiens, qui ont laissé par mégarde les moutons ou les cochons boire à plein vase du jus de manioc.

Deux habitans m'ont cité l'exemple d'un cheval et d'un mulet échappés dans une pièce de manioc, et qui moururent pour avoir mangé des feuilles de manioc ; je ne sais jusqu'à quel point ce fait est vrai.

J'ai fait mettre devant deux mulets, à différentes fois, des feuilles de manioc : ils en ont mangé, mais sans avidité, et seulement lorsqu'on les privait des autres herbes ; mais ils n'en ont éprouvé aucun mauvais effet. Cela ne m'étonne pas ; le manioc étant le blé des colonies, est partout fort abondant. On le trouve le long des chemins, à la portée des bestiaux, et si cette plante était malfaisante pour eux, nul doute qu'on en verrait un plus grand nombre d'accidens.

Quant à l'empoisonnement de l'homme par cette plante, je n'en ai point entendu citer d'exemples, et la chose me paraîtrait difficile : 1° d'abord le jus de manioc frais se révèle à l'odorat par une forte odeur d'amandes amères ; 2° nous avons vu que le moindre mélange, surtout si la température est un peu élevée, fait perdre au jus de manioc son venin. Il faudrait donc pouvoir l'administrer pur, ce qui est impossible. Voulant pourtant connaître le mode d'action de cette substance vénéneuse sur l'homme, je me suis mis en quête des cas où il aurait pu être avalé par mégarde ou par intention volontaire de se suicider.

Plusieurs habitans m'ont parlé de nègres nouveaux qui avaient mangé du manioc pour le camanioc, et qui en étaient morts ; mais toujours ces faits étaient sans détails précis, et sans qu'il soit possible de garantir leur authenticité.

En voici un cependant un peu plus authentique, et qui m'a été communiqué par M. Duvau, chirurgien de la marine au bourg de la Trinité, où il exerce avec la plus grande distinction.

Un jeune nègre, battu par son maître, courut à la case à manioc, et prit le baquet où découlait le suc de manioc : il en but à plein vase, et aussitôt tomba avec des convulsions. M. Duvau, appelé, le trouva mort : il avait succombé en moins d'une heure. Son autopsie ne fit connaître aucune lésion particulière.

Enfin, voulant expérimenter moi-même les propriétés du manioc, d'après cet axiome, *ubi virus, ibi virtus*, je décidai mademoiselle B., dont il a déjà été question, à faire usage, contre ses attaques d'épilepsie, d'une substance qui paraissait avoir une action si puissante sur le système nerveux.

OBSERVATION.

Depuis qu'elle avait fait usage du suc de mancenillier, mademoiselle B. avait pris la racine du petit balisier, la teinture de cantharides, toujours sans aucun avantage.

Le 16 août, elle commença à prendre du jus de manioc grugé *illico* par sa mère, le matin à jeûn, et à la dose d'une cuillerée à café. Dans les premiers jours, elle eut deux ou trois selles par vingt-quatre heures, mais qui ne contenaient pas de sang, quelques envies de vomir et des étourdissemens.

Les doses furent progressivement augmentées ; le 20 septembre, elle en était à six cuillerées, et le 27 décembre à dix-huit cuillerées : elle prenait cette dose en une seule fois.

A la fin, les coliques étaient moindres, mais les envies de vomir et même des vomissemens avaient lieu presque toujours, les étourdissemens étaient aussi très prononcés,

mais jamais la malade n'éprouva de tremblement, ni de mouvemens convulsifs. Sa santé générale ne fut point altérée, les règles ne furent point dérangées. L'appétit resta bon, et la malade ne maigrit point : elle comparait les effets qu'elle éprouvait de ce remède à ceux du vin et de la liqueur.

Le manioc n'eut aucun effet sur cette épilepsie si rebelle, quoique son administration fût continuée avec persévérance pendant cinq mois.

La mère de mademoiselle B. avait remarqué que les accidens étaient d'autant plus prononcés que le manioc dont elle se servait était plus gros et plus âgé.

En conséquence des faits que nous venons de relater, nous croyons pouvoir conclure :

1° Que probablement le manioc n'est point un des poisons dont les nègres font usage ;

2° Qu'employé chez l'homme, sa présence peut être révélée par son odeur, peut-être même par sa saveur ;

3° Qu'il perd rapidement ses propriétés vénéneuses par son exposition à l'air, par la chaleur, et par son mélange avec un autre corps ;

4° Que les animaux, principalement le bœuf, le cheval et le mulet, ne le boivent pas en assez grande quantité et avec assez d'avidité pour qu'il puisse exercer sur eux des effets délétères ;

5° Que lorsqu'on le fait prendre à ces animaux, il faut employer la force de deux ou trois individus, et au moins un quart d'heure ou une demi-heure ;

6° Que lorsqu'il ne détermine pas la mort instantanément, si les lésions cadavériques n'apprennent rien, les symptômes observés pendant la vie sont tellement particuliers, qu'ils suffiraient pour donner l'éveil sur la nature de la cause, et diriger l'attention du maître dans les empoisonnemens qui se succéderaient ;

7° Que lorsque la mort a lieu dans les trois premières heures, il est possible de retrouver dans l'estomac de l'animal le jus de manioc lui-même, bien reconnaissable à son odeur d'amandes amères.

Il est bien à regretter qu'une substance aussi active que le manioc n'ait pas été encore bien étudiée chimiquement. La dernière analyse faite par M. Boutron-Charlard (*Journal de pharmacie*, mars 1836) annonce qu'au nombre des élémens qui entrent dans la composition du manioc, se trouve l'acide hydrocyanique à l'état libre.

Après avoir rapporté les symptômes que présentèrent plusieurs cochons d'Inde, sur lesquels il avait essayé le jus de manioc. M. Boutron-Charlard ajoute : Si nous comparons ces symptômes d'empoisonnemens avec ceux décrits par M. Orfila dans sa Toxicologie sur l'acide hydrocyanique étendu, et sur l'eau distillée de laurier-cerise, nous voyons qu'il existe entre eux la plus grande analogie, et nous pensons encore être plus autorisé à regarder l'acide hydrocyanique, comme le principe vénéneux du manioc amer.

M. Boutron-Charlard rappelle aussi les expériences tentées par Fremyn en 1764; suivant Fremyn, la distillation enlève au suc de manioc ses propriétés vénéneuses, et c'est dans les premières onces de ce liquide passé à la distillation que le poison paraît contenu. De 50 livres de suc de manioc qu'il avait distillées, il retira 3 onces d'un liquide extrêmement vénéneux. Trente-cinq gouttes de ce liquide furent administrées à un esclave empoisonneur, condamné à mort, et peu d'instans après il avait succombé en faisant des contorsions violentes, et en poussant des hurlemens affreux.

J'ai fait gruger par M. Morin, du manioc frais, et il en a extrait immédiatement le suc par expression ; ce jus a été

soumis aussitôt à la distillation. L'opération a été partagée en deux temps: le premier produit a donné environ une livre d'une eau distillée très claire, ayant une forte odeur d'amandes amères; le second produit était de 6 onces d'une eau très claire, mais dont l'odeur d'amandes amères était moins prononcée.

23e EXPÉRIENCE.— Cinq jours après cette distillation (l'eau ayant été conservée dans un flacon bien bouché), j'en ai fait prendre à un jeune chien trois cuillerées de la première distillation.

L'animal n'a paru en ressentir aucun effet.

Le lendemain, cinq cuillerées; aussitôt après, il vomit abondamment (il venait de manger); il ne peut marcher, il est comme étourdi, tombe aussitôt qu'il fait quelques pas, écume, se replie vers sa queue et a de véritables convulsions. Cet état dure environ un heure, l'animal est un peu triste; après dans la soirée, il reprend sa gaîté, mange bien.

Le lendemain, on lui trouve quelques selles dures, entourées de glaires roussâtres; ces selles ont présenté ce caractère une ou deux fois. Trois jours après cette dernière expérience, je fis reprendre au même chien six cuillerées de l'eau de la seconde distillation, j'avais eu soin qu'il fût à jeun. Aucun effet.

Dans le cours de la semaine suivante, je fis distiller en totalité une bouteille et demi d'eau de manioc recueillie depuis quinze à dix-huit heures. Cette extraction avait eu lieu sur une habitation, comme elle a lieu ordinairement pour la fabrication de la farine de manioc.

M. Morin remarqua que ce jus était déjà acide et qu'il rougissait la teinture de tournesol (1).

24e EXPÉRIENCE. — J'en donnai, le 24 avril, six cuillerées à un chien; aucun effet.

---

(1) Ce fait, rapproché des résultats de la distillation, prouve que c'est au moins autant à la fermentation qu'à l'évaporation qu'est due la cessation des propriétés vénéneuses du jus de manioc. Cette circonstance si importante en médecine légale n'a pas été notée par moi seul, mais par Bayon : on retrouve ce suc dans l'estomac tel qu'il a été pris, dit-il (Bayon).

De l'eau de manioc prise également sur une habitation, fut distillée après douze heures d'extraction ; seulement on se contenta d'en tirer d'une dame-jeanne entière, des quantités très minimes, ainsi réparties :

1er produit,	4 onces.
2e produit,	4 onces.
3e produit,	3 onces.

25e EXPÉRIENCE. — Le 29 avril, à un chien très fort, j'ai fait avaler trois cuillerées du premier produit, à peine l'animal était-il sorti des mains qui le tenaient qu'il est tombé en convulsion : raideur des membres, cris ; il reste couché sur le côté, saillie et rougeur des yeux, sortie de la langue qui est violacée, urines et selles involontaires, mort à peine trois minutes après. L'acide prussique n'est pas plus prompt.

Autopsie, quatre heures après : rigidité cadavérique très forte, on retrouve encore dans l'estomac l'eau de manioc, bien reconnaissable à son odeur d'amandes amères, teinte violette des parois de l'estomac, légère injection du cerveau et des méninges, aucune lésion bien notable, sang fluide partout.

26e EXPÉRIENCE. — Quatre gouttes du second produit de la distillation mises dans la gueule d'un gros rat l'ont tué instantanément.

Ainsi, ces expériences sont tout-à-fait d'accord avec celles de Fremyn. J'ai pensé que l'eau distillée de manioc qui conserve ses propriétés long-temps après la distillation, lorsqu'on a soin de le tenir dans des flacons bien bouchés, pourrait être employée en médecine avec avantage comme succédanée de l'acide prussique et de l'eau de laurier rose (1).

J'en ai employé 6 onces par petites cuillerées chez un jeune garçon épileptique. La maladie n'en a été aucunement modifiée. L'enfant m'a dit qu'il éprouvait quelques étourdissemens après chaque dose.

Des essais pourraient être tentés dans les cas d'asthme, de maladies du cœur, d'hystérie et de tétanos.

---

(1) Voyez à la fin de ce mémoire (page 416), une note de M. Pelouze, sur l'eau distillée de manioc.

Comme ce travail est destiné principalement à mes compatriotes des colonies, je ne finirai point ce chapitre sans rappeler que la chair des animaux empoisonnés avec le manioc, peut aussi produire des accidens ; c'est pourquoi, je rapporterai les expériences suivantes, faites par Bayon, à Cayenne.

« Malgré les précautions que les habitans ont coutume « de prendre pour empêcher qu'aucun animal ne boive « de ce suc, il arrive cependant que des bœufs, des mou- « tons, des cochons en sont empoisonnés. La police ne « s'oppose point à la vente publique de ces animaux. Je « crois cependant que, malgré les précautions que l'on « prend pour bien nettoyer les parties où ce suc a séjour- « né, la chair même de ces animaux n'est pas saine, du « moins, l'observation suivante que j'ai faite sur moi et « sur un de mes amis, semble le prouver.

« Dans le temps que je m'occupais à ces expériences, la « cuisinière m'apprêta deux volailles mortes de ce poison et « qui avaient servi à mes recherches. Elle eut le soin d'ôter « la tête et le conduit intestinal depuis le pharynx jusqu'à « l'anus. Elles furent mises toutes deux en ragoût, j'en « mangeai ainsi que M. de la Lustière, commandant des « familles de Corée, avec qui je logeais alors. Deux heures « après avoir dîné, je sentis d'abord une pesanteur de tête « assez considérable et une disposition très grande au som- « meil. Je restai environ deux heures dans cet état, en- « suite la pesanteur de tête augmenta considérablement, « et fut suivie d'un malaise inexprimable. Je sentais un « poids sur l'estomac qui m'incommodait beaucoup, avec « quelque légère envie de vomir, enfin je crus avoir un « peu de fièvre, et fus obligé de me coucher. Je ne me « trouvai bien que le lendemain matin. Je ne me serais « jamais douté que ces volailles eussent été la cause de « mon état, si l'officier qui avait dîné avec moi n'avait

« pas subi le même sort ; mais le voyant dans un état à-
« peu-près égal au mien, je ne balançai pas à croire que ce
« fût au ragoût que nous fussions redevables de notre in-
« commodité. Comme je ne me vantais point de la mienne,
« M. de la Lustière ne se douta point de cette cause. Il
« était sans doute nécessaire de répéter cette expérience,
« pour avoir quelque certitude, de sorte qu'au bout de
« huit jours il n'était plus question de notre indisposition.
« Je fis apprêter de la même façon deux poules également
« mortes de ce poison, et j'eus grande attention moi-même
« d'enlever le cou, la tête, les parties intestinales, et de
« faire laver la chair plusieurs fois dans de l'eau : elles fu-
« rent apprêtées de même, et nous en mangeâmes. Quel-
« ques instans après nous fûmes attaqués des mêmes symp-
« tômes que la première fois : alors M. de la Lustière se
« douta du fait, et me dit qu'il croyait que son incommo-
« dité était due aux poules » (Bayon).

Enfin, pour revenir à l'objet de ce mémoire, si le manioc est un poison si subtil, et si les nègres sont de si grands empoisonneurs, comment se fait-il, je le répète, qu'on ne se défie pas davantage du jus de manioc dans les colonies?

DU VENIN DU SERPENT ET DES PIQURES.

Le goût du merveilleux et de l'extraordinaire, auquel notre mystérieuse existence prête tant, est probablement la cause qui a le plus contribué à accréditer l'opinion que c'est par des piqûres cachées et imperceptibles que les nègres exercent leurs maléfices. Leur attribuant l'usage de poisons inconnus, il fallait, comme complément, leur supposer une manière insolite de s'en servir. La logique est un besoin, même dans les choses de pure invention.

J'ai déjà montré, aux articles relatifs à l'arsenic et au mancenillier, comment ces substances, introduites par pi-

qûres dans le tissu cellulaire, n'agissaient que comme des irritans locaux.

Il y a une autre substance très facile à se procurer, dont la nature elle-même semble apprendre l'action funeste. C'est le venin de la vipère fer-de-lance, si commune à la Martinique, et dont la morsure, dans un grand nombre de cas, est mortelle. Est-il, en effet, *à priori*, rien de plus simple que d'imiter le procédé du serpent, après avoir recueilli son venin, en l'introduisant dans l'économie, à l'aide d'un instrument aussi aigu que le crochet dont l'animal est armé? N'est-il pas probable que la facilité de reproduire un pareil effet, a été la source de la croyance aux piqûres?

Déjà MM. Blot et Guyon (thèses inaugurales) avaient eu l'idée de ne pas s'en rapporter à l'analogie, et d'examiner, par des expériences directes, si réellement le venin du serpent, recueilli et introduit dans le tissu cellulaire des animaux, était aussi actif que lorsqu'il est déposé par l'animal lui-même.

Ces deux habiles expérimentateurs introduisirent des crochets et du venin dans le tissu cellulaire de chiens, de poules, de chats, de cochons; ils ne déterminèrent que des accidens locaux. Leurs expériences sont nombreuses et concluantes pour nous; elles démontrent le peu de gravité des piqûres faites avec les instrumens trempés dans le venin ou avec les crochets eux-mêmes.

Comme MM. Blot et Guyon n'ont point opéré sur de gros animaux, pour compléter leurs expériences, voici celles auxquelles nous nous sommes livrés.

27e EXPÉRIENCE. — Après avoir fait faire quatre incisions sous le ventre, au poitrail et aux lombes d'un bœuf avec un bistouri que j'avais laissé macérer dans du venin pendant vingt-quatre heures, je fais introduire de gros crocs de serpent dans chacune de ces incisions, et on les y enfonce profondément le 28 avril.

Le 29, les points, où les piqûres ont été pratiquées, sont tuméfiés et sensibles au toucher, l'animal paraît triste.

Néanmoins les jours suivans, les piqûres guérirent sans formation d'aucun abcès et sans autre accident.

28e EXPÉRIENCE. — Sur un cheval deux cros, après incisions faites, sont introduits dans le tissu cellulaire des lombes; au bout de quinze jours, on les y sentait encore, sans que leur présence eut déterminé aucun accident même local.

29e EXPÉRIENCE.— Sur un chien des crocs introduits dans le tissu cellulaire des lombes n'ont déterminé que du gonflement et un peu de suppuration.

Sur le même chien des piqûres faites dans les narines (car c'est dans cette partie qu'on prétend que les nègres piquent l'animal de préférence) n'ont déterminé que des écoulemens de sang. La même expérience faite par M. Guyon (page 57) n'a pas produit plus d'effet.

30e EXPÉRIENCE. — J'ai fait prendre à un canard huit gros crocs de serpent: ils ont été digérés sans accident (1).

31e EXPÉRIENCE. — J'ai fait avaler à un chien des crocs et des boulettes de mie de pain trempées dans du venin, jamais je n'ai pu produire aucun phénomène d'empoisonnement.

C'est pourquoi j'adhère complétement à cette autre conclusion de M. Guyon, que l'ingestion du venin de serpent dans les voies digestives est absolument inoffensive.

Jusqu'à présent il n'a été question que de piqûres empoisonnées. Dans toutes les recherches que j'ai pu faire pour trouver quelque fait positif, patent, capable de soutenir un examen, je n'ai trouvé que des ouï-dire, des traditions vagues, des contes incroyables. Le venin de ser-

---

(1) J'ai contribué à répandre une histoire sur l'authenticité de laquelle il m'est venu quelques doutes: Un médicastre de la campagne fit remettre au tribunal de Saint-Pierre un crochet de serpent artistement arrangé, et qu'il annonçait avoir retiré de l'estomac d'un enfant qui était mort avec tous les symptômes que présentent ceux qui succombent à la piqûre du serpent. Une instruction eut lieu sur ce crime, on ne put rien découvrir; ayant été consulté sur cette question, j'obtins la pièce que j'envoyai à l'Académie de médecine de Paris : on peut voir dans les bulletins de cette académie la discussion qui eut lieu à ce sujet. Aujourd'hui je profite de cette publication pour prévenir que la plupart des personnes qui ont connu ce fait, soupçonnent qu'il a été fabriqué.

pent et le mancenillier étaient les poisons qu'on citait; mais j'espère qu'il ne restera désormais aucun doute sur ce qu'il faut penser de leur action malfaisante.

Quant aux piqûres capables, *comme blessures*, d'occasionner la mort physiquement, j'avoue que c'est toute autre chose.

« Un de mes voisins, dit M. Assier dans la note conser-« vée par M. Dessales, chirurgien de profession, ayant « perdu quelques bœufs morts sans avoir été malades, en « ouvrit un, et m'a assuré avoir trouvé une grosse aiguille « à coudre qui lui perçait la pointe du cœur (Je ne ga-« rantis pas, dit M. Assier, la vérité de ce fait). »

Ni moi non plus; mais, en supposant qu'il soit vrai, il me paraît parfaitement en rapport avec la grossière nature du nègre. Le nègre ne raffine pas tant : le premier moyen lui est bon, pourvu qu'il se venge; mais alors il faudrait que les hommes chargés de rechercher le crime procédassent, dans un cas semblable, avec la plus grande légèreté, pour ne point découvrir des crimes pareils!

Ajoutons que ce n'est point seulement dans le cœur, mais dans la moelle épinière, ainsi que le pratiquent quelques bouchers, dans les poumons, dans les viscères abdominaux, que de simples piqûres peuvent déterminer la mort. Mais celles-là laissent toujours des traces ineffaçables, et la mort ainsi produite ne serait pas le résultat de poisons extraordinaires, *mais de blessures visibles*; le nègre ne serait plus un empoisonneur, mais un meurtrier.

Pour tuer, une piqûre du cœur devrait donner lieu à une hémorrhagie, ou à une péricardite. Une piqûre du poumon devrait causer une hémorrhagie ou pneumonie, ou pleurésie; une piqûre des intestins, un épanchement de matières fécales et une péritonite. Ce sont là des lésions qui ne peuvent échapper à l'œil le moins exercé; mais l'aveuglement de certaines personnes est tel, qu'elles

croient que les piqûres faites par les nègres, de même que leurs poisons, ont quelque chose de mystérieux et d'insaisissable qui doit échapper à la science.

DES GALÈRES.

On nomme ainsi plusieurs genres d'animaux bizarres, aperçus depuis long-temps par les marins, qui les nomment *galères, frégates*, ou même *vaisseaux de guerre*, à cause de la manière élégante dont ils semblent voguer à la surface de la mer. Les naturalistes les nomment *vellèles, physales, physalies* ou *vessies de mer*, à cause de leur ressemblance avec une vessie; on les nomme aussi *orties de mer*, parce qu'il paraît qu'ils produisent le même effet que les orties, absolument comme les méduses (*Dictionnaire des sciences naturelles*, 1826).

Je ne sais à quelle espèce de physale ou de vellèle doit être rapporté l'animal dont il va être question dans ce chapitre; mais c'est celui que l'on rencontre dans les mers intertropicales, par troupes considérables. La mer, qui en est couverte, offre l'aspect d'un champ émaillé de fleurs, car la galère étale au soleil une couleur rose tendre, demi-transparente, dont la délicatesse n'a d'analogie que dans les nuances de l'arc-en-ciel. Leur forme est celle d'un cône vésiculaire; quelquefois elles viennent échouer sur le rivage, lorsque le vent souffle de la haute mer : alors elles changent de couleur, et, de roses, elles deviennent violettes. Ce n'est pas le lieu de les décrire plus longuement.

Ces galères sont extrêmement redoutées à la Martinique. On dit que leur simple contact, lorsqu'on les rencontre en se baignant à la mer, suffit pour brûler la peau à l'égal d'un vésicatoire, et pour donner la fièvre.

Bien que cette tradition soit populaire, je n'ai pas craint de montrer quelque doute même à cet égard, parce que,

dans le cours de ces expériences, j'ai trouvé trop souvent la tradition populaire infidèle à côté de la vérité exagérée ; elle est un mauvais guide en matière scientifique.

Mais depuis que j'ai écrit ces lignes, j'ai eu des galères à ma disposition. Le 26 avril, j'ai appuyé fortement la face antérieure de l'avant-bras sur les tentacules d'une galère, et puis sur son corps : une couche légère de mucosités est restée attachée à mon bras ; on y distinguait encore la couleur rose-violet de l'animal. Immédiatement j'ai commencé à éprouver une assez vive cuisson dans les points surtout où avait eu lieu le contact des tentacules. Cette cuisson était beaucoup plus faible, ou presque insensible, dans ceux qui avaient touché le corps ou vessie. Une demi-heure après, la mucosité étant adhérente encore, j'ai essayé de l'enlever avec une eau savonneuse : aussitôt la cuisson a beaucoup augmenté, la peau est devenue rose, érythémateuse ; on y distinguait de légères papules, très rapprochées, sensibles au toucher. J'en ai ressenti une horripilation légère partout le corps. Tout cela s'est dissipé dans la soirée, trois ou quatre heures après. Le lendemain matin, on distinguait à mon bras encore une légère couleur rouge, mais sans aucune sensibilité. La même expérience avait été répétée par M. Morin, par M. Lalanne, son élève, et par un nègre. Ils ont éprouvé les mêmes effets, mais chez aucun il n'y a eu fièvre ni vésication ; cependant le contact avait eu lieu plus fortement que lorsque la galère, voguant dans la mer, ne fait qu'effleurer les points du corps qu'elle a touchés.

Voyons maintenant ce que la science dit des galères ou physales.

« Les physales jouissent de deux propriétés assez singu-
« lières, et dont la cause est à-peu-près inconnue. Elles

« sont d'abord plus ou moins phosphorescentes, et ensuite « elles produisent sur la main qui les touche une sensa- « tion douloureuse que l'on a comparée à celle que pro- « duisent les orties, absolument comme certaines méduses « qui ont été appelées, à cause de cela, *orties de mer*. « M. Tilesius est encore le naturaliste qui a fait le plus « d'observations à ce sujet : il s'est d'abord assuré que la « sensation de brûlure qu'on ressentait quand on a touché « plus ou moins fortement les tentacules d'une physalide « vivante, et qui est plus intense que celle produite par « les orties, est due, non pas à une matière muqueuse qui « les recouvre, comme il l'avait cru d'abord, mais à de « petits poils de couleur rose que la mucosité introduit « dans les pores de la peau. En effet, un jour qu'il s'était « fortement brûlé en maniant beaucoup les tentacules « d'une physalide, après avoir inutilement essayé de cal- « mer la douleur par le moyen de vinaigre étendu d'eau « salpétrée de sel, d'acide sulfurique ou d'ammoniaque, « il ne put réussir à-peu-près complétement qu'en em- « ployant de fréquentes lotions sur les parties doulou- « reuses avec de l'eau de savon, toutefois, après avoir « préalablement enlevé les petits poils (1) à l'aide d'une « pince. Il faut cependant que la mucosité elle-même ait « une action brûlante, car le même observateur a éprouvé « qu'un vase de porcelaine, dans lequel une physalide « avait été conservée, n'ayant pas été suffisamment net- « toyé, il se brûla les lèvres, le nez, la joue, en se servant « de ce vase pour se laver. » (*Dictionnaire des sciences naturelles.*)

J'ai eu la plus grande peine à me procurer des galères.

---

(1) Nous avons vainement cherché ces poils avec une loupe ordinaire, nous n'avons vu que les tentacules, et sur le corps de l'animal qu'une mucosité gluante.

J'en ai demandé avec instances réitérées à des pêcheurs, à des capitaines caboteurs, à des médecins qui habitent le long des côtes, à toute sorte de personnes, enfin ; je me suis même adressé à l'autorité pour qu'elle m'en procurât, et du mois d'avril 1842 au mois d'avril 1843, je n'ai pu en trouver que trois. Après cette époque j'en ai eu plus facilement. Je note ce fait, parce que, dans une instruction judiciaire, on ne doit rien négliger de ce qui peut aider à constater la possibilité du fait qu'il s'agit d'éclaircir.

Je tirerai de là cette conclusion : que la galère n'étant pas à volonté sous la main, si c'est un des agens dont les empoisonneurs font usage, il faut qu'ils s'en pourvoient à l'avance, quand la saison et l'année sont favorables, puisque toute une année (témoin celle-ci), peut s'écouler sans qu'on puisse s'en procurer ! Il ne serait donc pas impossible de trouver dans les cases ou ailleurs cette provision, puisqu'elle doit alors y exister.

M. Mongenot, une des personnes qui avaient bien voulu se charger de me procurer des galères, m'a assuré qu'en ayant recueilli quelques-unes, et les ayant déposées sur le rivage, elles furent avalées par des poules, et qu'à son grand étonnement, car il croyait jusqu'alors la galère vénéneuse, ces poules n'éprouvèrent aucun accident.

32e EXPÉRIENCE. — Après avoir haché le corps et les tentacules d'une galère toute crue, j'ai mélangé le tout avec du beurre, et j'ai fait avaler de force ce mélange par un jeune chien. L'animal n'a pas même vomi, il n'a point eu de selles sanguinolentes, et a très bien digéré cette préparation.

Ceux qui croient que les nègres font usage de la galère comme poison prétendent que c'est après l'avoir réduite en poudre qu'ils s'en servent. M. Morin a fait dessécher, par une dessiccation lente à l'étuve, trois galères qui ont donné un gros et demi d'une poudre grise-roussâtre, extrêmement hygrométrique, ayant un goût très salé, et répan-

dant une forte odeur de poisson desséché, telle que l'odeur du *hareng saur*. Pour obtenir cette poudre il avait employé les tentacules et le corps de la galère, et il avait procédé lentement afin ne point carboniser la matière animale.

33e EXPÉRIENCE. — Le 18 avril, j'ai fait prendre à un mulet cette poudre ainsi préparée (1 gros 1/2) et mêlée à du gros sirop.

Les jours suivans, l'animal s'est couché plusieurs fois, la tête tournée vers le ventre, ce qui nous indique des coliques; du reste, il a bien bu, bien mangé, n'a point perdu son appétit, les selles ont été toujours dures. Aucun accident.

34e EXPÉRIENCE. — Le 5 mai, j'ai fait prendre au même mulet 1 once 3 gros de la poudre de galère (il avait fallu 15 galères pour obtenir cette quantité).

Le 6, l'animal a été couché deux ou trois fois, bon appétit, bonnes selles, aucun accident les jours suivans.

S'il a fallu quinze galères pour obtenir 1 once, 3 gros de poudre, et si cette quantité n'a déterminé aucun accident, je ne pense pas que la galère soit un poison bien redoutable, et qui doive nous arrêter plus long-temps. Il est probable que la forme de cet animal, forme si singulière et qui prête à l'imagination, ainsi que l'induction tirée de la propriété qu'il a de déterminer un prurit désagréable, sont les seules causes des soupçons élevés sur son action malfaisante.

Au milieu de tant d'accusations vagues, au milieu de ces cris à l'empoisonnement sans indication de poison, nos recherches pourraient devenir infinies, car l'opinoin que nous combattons se défend en fuyant. Si nous démontrons que les substances qu'on nous signalait ne sont pas aussi dangereuses qu'on le croyait, eh bien! dira-t-on, ce n'est pas de celles-là dont les nègres se servent; vous n'y êtes pas encore, cherchez toujours. Nous ne savons, en vérité, où nous diriger, car, à en croire quelques personnes, tout dans cette nature coloniale, tout doit être suspect : *omne igno-*

tum pro magnifico est. Il semble qu'il y ait dans l'air ou dans le sol quelque chose de mystérieux qui donne à la nature des propriétés nouvelles : ainsi, une plante parfaitement innocente ailleurs, serait ici délétère. On dit tout haut, avec une conviction fanatique, que la belle-de-nuit, oui la belle-de-nuit, *nyctago mirabilis*, cette jolie plante que vous connaissez tous, cet ornement des jardins, si commune par toute la terre, la belle-de-nuit à la Martinique donne immanquablement la phthisie! Et à l'appui de cette absurdité, on cite des empoisonnés et des empoisonneurs.

Si nous nous sommes arrêté à examiner le mancenillier, le manioc, la galère, le Brinvilliers, il y avait du moins à leur égard, lieu à soupçons. On citait des exemples de leurs effets malfaisans; mais que dire de la racine de citronelle (*Andropogon schœnanthus*), du lilas des Antilles (*Azedarach semper vivens*), de la sensitive (*Mimosa pudica*), de la racine du laurier-rose (*Nerium oleander*)?

Ces plantes sont connues partout, même du vulgaire. Ce sont pourtant celles-là que des personnes raisonnables indiquent comme des poisons subtils.

Si je perdais mon temps à expérimenter leurs prétendues qualités vénéneuses, n'est-il pas à craindre que le moindre botaniste ne me soupçonnât de n'être pas tout-à-fait exempt de la crédulité que je combats?

Il faut pourtant choisir. Je prendrai celles de ces plantes qui, étant particulières au pays, laissent du moins par cette étrangeté, quelque place aux conjectures.

CANNE MARRONNE. — ARUM SEGUINUM, VEL CAUSTICUM.

C'est une espèce de roseau qui croit dans les lieux humides.

Une personne considérable me disait qu'ayant le poison sur son habitation, et soupçonnant l'infirmière de son hô-

pital d'en être l'auteur, elle l'avait fait venir en sa présence, et comme pour la sonder, lui avait ordonné d'aller chercher de *la canne marronne*? Aussitôt celle-ci de pâlir, et l'habitant de conclure qu'il tenait l'empoisonneuse. Il n'en faut pas plus ici pour mériter cet horrible nom.

Première charge, contre la canne marronne. En voici une seconde.

Un pharmacien de la ville de Saint-Pierre a publié dans le tome 2 des *Bulletins maritimes*, année 1827, la note suivante.

« M. le procureur du roi me fit remettre un morceau « de tige végétale en me priant d'en faire l'analyse. Ayant « occasion à-peu-près vers le même temps de faire couper « des genêts sur ma terre du Champ Flore, je reconnus « qu'il y avait entre ces genêts et l'échantillon envoyé par « M. le procureur du roi une grande ressemblance.

« Pour mieux m'assurer que je ne me trompais pas, « j'eus la témérité d'appliquer sur ma langue une goutte « de suc qui découlait de l'une de ces tiges fraîchement « coupées. Je n'éprouvai dans le moment qu'une saveur « douceâtre; mais bientôt l'âcreté du suc se manifesta d'une « manière si violente, qu'elle produisit sur ma langue « l'effet d'un fer rouge. Une salivation abondante fut le « résultat de cette irritation insoutenable, qui s'étendit « sur toutes les parois intérieures de la muqueuse buccale, « à tel point, que malgré le soin que je pris constamment « de ne point avaler ma salive, je ne pus empêcher le « larynx et l'œsophage d'être consécutivement atteints de « la même irritation, ce qui m'occasionna une sorte d'es- « quinancie légère, à la vérité, mais qui pouvait devenir « considérable, sans la précaution que j'eus de m'admi- « nistrer beaucoup de petites doses de beurre, souvent « répétées : c'était le seul corps gras que j'eusse à ma dis- « position, et j'en fis pareillement usage dans mes repas;

« cependant la partie de ma langue qui avait reçu la pre-
« mière impression du caustique est restée douloureuse
« pendant huit jours consécutifs, comme si elle avait été
« cautérisée.

« D'après cette expérience *dangereuse*, j'ai le droit de
« conclure : 1° Que la moitié *d'un plein dé à coudre du suc de*
« *l'arum causticum* fraîchement extrait suffirait pour pro-
« duire dans l'œsophage, et sur la membrane muqueuse
« de l'estomac, une inflammation mortelle : nul doute
« qu'elle serait consécutive de l'estomac au tube intestinal,
« qui ne tarderait pas à en éprouver les funestes effets,
« peut-être même irait-elle sympathiquement attaquer des
« organes plus délicats encore, tels que le poumon et la
« vessie ; 2° que cette plante délétère étant commune dans
« nos îles, si l'on considère que la plupart des Nègres de la
« campagne en connaissent les propriétés, on peut bien
« admettre qu'elle entre pour sa part dans les moyens de
« destruction employés par *l'infernale secte des empoison-*
« *neurs*. Je veux bien croire qu'il serait peut-être difficile
« à un malfaiteur d'administrer cette drogue assez adroi-
« tement aux hommes pour éviter d'être reconnu l'au-
« teur d'une maladie qui ne tarderait pas à se manifester
« immédiatement après le dosage ; mais les pauvres bes-
« tiaux peuvent succomber à l'action corrosive de cette
« plante journellement mêlée à leurs fourrages et à leurs
« boissons, sans qu'il soit aisé de reconnaître la cause et
« l'auteur de leur mort.

Signé : ARTAUD.

Notons d'abord qu'au lieu d'examiner le morceau qui lui était soumis, *la pièce judiciaire*, c'est une autre plante sur laquelle portent les recherches de l'auteur ; mais passons outre.

Le 14 juin, je me suis procuré l'*arum seguinum* ou

causticum de la terre de M. Artaud. J'en ai coupé une tranche d'où suintait un suc laiteux assez abondant. Mis en garde par la note de M. Artaud, je portai avec précaution la surface humide de cette tranche sur le bout de ma langue : n'en ayant éprouvé qu'une légère saveur caustique, j'appliquai plus fortement toute la plante, j'en mâchai même un petit morceau.

Cette expérimentation fut répétée par M. Laporterie, pharmacien, et par M. Lalanne, jeune élève de M. Morin. Comme nous n'éprouvâmes qu'une saveur styptique semblable à celle que fait éprouver le sel d'oseille, nous rîmes beaucoup de la témérité de M. Artaud et de l'expérience dangereuse qu'il avait cru faire.

On ne saurait être trop sévère contre de pareilles exagérations, surtout lorsqu'elles servent à bâtir ces monstrueuses accusations qui établissent des *sectes infernales*. Les superstitions populaires ne sont pas toujours originales : ce sont souvent les erreurs surannées de la science.

Si, au lieu d'établir par des suppositions qu'une plus forte dose d'arum caustique (plein un dé à coudre), lui aurait donné une *inflammation de l'estomac*, *des intestins*, *de la vessie* et de quelques organes plus délicats encore, M. Artaud avait pris la peine d'expérimenter la plante qui lui était soumise, ou même celle qu'il s'était procurée à l'état frais, il aurait vu ce que nous avons vu par les expériences suivantes.

35e EXPÉRIENCE. — Le 5 juin, nous fîmes prendre à une vieille vache dont les selles étaient déjà liquides, un morceau d'arum seguinum pesant 1 once, pilé et incorporé avec de la moussache de barbade et du gros sirop, il fallut procéder de vice force pour faire prendre cette dose à l'animal.

Les jours suivans, aucun phénomène anormal, la diarrhée persiste.

Le 29 juin, l'animal faisant des selles molles, et la diarrhée paraissant plus modérée, on lui fait prendre 2 onces d'arum causticum.

La diarrhée reparaît, mais modérée, et s'arrête les jours suivans,

ainsi qu'il arrivait avant que l'animal fût soumis à cette expérience.

Le 6 juillet, 7 onces d'arum causticum pilé et sans mélange.

Aucun effet appréciable, la diarrhée persiste sans augmentation notable, et surtout sans traces de sang.

36e EXPÉRIENCE. — Le 7 août, une autre vache sur laquelle nous avions expérimenté d'autres substances avale de *force* 1 *livre* 1/2 d'arum causticum, il fallut employer vingt minutes pour lui faire avaler cette dose, on avait vainement essayé de placer cette substance devant elle, l'animal n'y avait pas touché.

Le deuxième jour, quelques selles liquides; mais dès le troisième jour, les selles reprennent de la consistance, l'animal se trouve très bien.

37e EXPÉRIENCE. — Le 4 août, je fis prendre à un chien, 1 gros d'arum causticum desséché et réduit en poudre; le 5, 2 gros. — Le 6, 2 autres gros de la même poudre. — Le 7, 2 onces.

Absolument aucun effet, l'animal n'a pas vomi, n'a pas eu de diarrhée, et se trouve très bien, il urine un peu plus.

J'avais fait préparer avec 2 onces d'arum seguinum environ 1/2 gros d'un extrait sec orangé. Je donnai cette dose au même chien, qui n'en ressentit aucun effet.

De toutes ces expériences, je puis conclure avec assurance, et contre l'opinion de M. Artaud, que l'arum seguinum n'est pas un poison délétère pour les chiens ni pour les bœufs, et que très certainement ce n'est point avec lui que les nègres *empoisonnent les pauvres bestiaux*.

RACINE DE POMME-ROSE (*Eugenia-Jambos*).

A la Martinique, on retirerait difficilement d'une foule de têtes l'idée que la racine du pommier-rose est un poison très subtil.

M. Riccord (page 31) cite cette phrase extraite du *Journal des Sciences médicales*, n° 2, page 343. La racine du pommier-rose (*eugenia-jambos*) est un poison violent dont les nègres ne connaissent que trop les effets pernicieux (1).

(1) La racine du pommier rose est dure, ligneuse, sans aucun suc qui s'en découle, c'est un morceau de bois.

« Cependant, ajoute M. Riccord, la racine de cet arbre « n'est pas plus vénéneuse que celle de tous ceux du même « genre. J'en ai fait prendre de fortes décoctions à des « chiens et à d'autres animaux. J'en ai bu moi-même plu- « sieurs fois et à fortes doses, et il n'en est résulté aucun « inconvénient. »

38e EXPÉRIENCE. — J'ai fait prendre à un chien une décoction de 3 onces de racine du pommier rose, et il n'en a ressenti aucun effet.

J'ai fait prendre à une vache une décoction d'une livre, absolument aucun effet.

GRAINES DE SABLIER (HURA CREPITANS).

J'ai entendu citer plusieurs accidens survenus à des personnes qui, par ignorance, avaient mangé des graines de sablier. Cela a suffi sans doute pour ranger cette substance parmi les poisons dont se servent les nègres.

« J'ai remarqué, dit M. Riccord, qu'une semence et « demie du *hura crepitans* agit sur le tube intestinal de « l'homme, comme le feraient 50 grains de jalap. 2 onces « de ces mêmes substances n'avaient aucun effet sur un « chien. »

39e EXPÉRIENCE. — Le 9 juillet, j'ai fait prendre à un chien une émulsion préparée avec toutes les graines d'un sablier d'une moyenne grandeur, et arrivé à maturité, les graines pesées donnaient 3 gros, et avec l'eau de l'émulsion 2 onces.

Une demi-heure après, l'animal a paru très agité; une heure après, il vomit; aucun autre accident, point de selles; dès le lendemain, l'animal est bien.

Le 11, nouvelle émulsion; aucun accident, un peu de tristesse, pas de selles.

Il n'a paru inutile d'expérimenter sur de gros animaux une substance qui paraissait aussi peu active sur des chiens et à pareille dose (3 gros).

Il serait puéril, ailleurs qu'à la Martinique, de faire remarquer que les graines de sablier, étant oléagineuses, ne

peuvent être employées que sous forme d'émulsion et *non en poudre,* que la dessiccation nécessaire pour les réduire en poudre leur ferait perdre toutes leurs propriétés.

Je dirai en passant que nous avons ici une foule de plantes oléagineuses, le ricin, le galba, le médecinier, le hura crepitans, la noix de coco, d'acajou, le gigiri, etc., etc. Les huiles qu'on en pourrait extraire seraient bonnes à connaître.

La note suivante m'a été communiquée par M. Laporterie, pharmacien de Saint-Pierre.

Je me suis amusé à faire quelques expériences sur la semence du sablier (*hura crepitans*), sachant combien vous êtes curieux de connaître l'action active des divers végétaux de ce pays. J'ose croire vous faire plaisir en vous soumettant ces quelques notes, que je me suis attaché à vous donner comme bien exactes.

J'ai soumis à la presse environ 2 onces desdites semences, qui m'ont produit 3 gros d'huile, d'une couleur jaune-verdâtre, très limpide, d'une odeur et d'une saveur à-peu-près pareille à celle de l'huile de noisette, se comportant avec l'alcool et les mucilages comme toutes les huiles fixes végétales; j'en ai fait prendre une goutte, puis cinq gouttes, et j'en ai pris moi-même un demi-gros: dans aucun cas, le moindre effet ne s'est pas fait sentir. Hier, à onze heures, j'ai doublé la dernière dose (1 gros), que j'ai fait prendre à mon commis. Deux heures après il a commencé à souffrir d'un malaise insupportable, qui a duré jusqu'à hier soir dix heures. Dans cet intervalle, il a vomi cinq fois, et il a été purgé sept à huit fois. Durant l'effet il s'est plaint de douleurs d'estomac, chaleur à la gorge et à l'anus, et de coliques intestinales.

Le périsperme de cette semence est considérablement

plus actif. J'ai coupé en deux une amande de l'hura crepitans, de manière à mettre l'embryon d'une part et la radicule de l'autre; j'ai pris cette dernière moi-même, étant à jeun. Dix minutes après, j'ai éprouvé une forte douleur d'estomac, et un malaise pareil à celui que l'on éprouve quand on est sous l'influence d'une dose d'émétique, et je n'ai été soulagé qu'après avoir vomi cinq à six fois. Je n'ai pas été fâché de cette expérience, car j'ai vomi une grande quantité de bile, et, une demi-heure après, j'ai déjeûné avec beaucoup d'appétit.

La partie du périsperme contenant l'embryon a été prise par mon petit commis, âgé de dix-sept ans. Il a éprouvé des symptômes tout-à-fait différens de ceux que j'ai éprouvés moi-même, c'est-à-dire qu'au lieu de douleurs d'estomac et des vomissemens, il a eu des coliques qui, sans être très fortes, ont duré une partie de la journée, pendant laquelle il a été à la garde-robe sept à huit fois.

Cette différence d'effet dans la même semence est très remarquable; peut-être qu'en la soumettant à des expériences plus suivies, on en obtiendrait un médicament précieux comme purgatif et vomitif. Le goût en est très agréable, et la dose en serait à-peu-près déjà connue, puisque la moitié d'une amande, dépourvue d'embryon, a agi comme la dose d'un vomitif ordinaire, et l'autre moitié, contenant l'embryon, comme la dose d'un purgatif.

La chaleur brûlante que la semence du sablier produit dans l'intérieur de l'estomac serait probablement moins active, si elle était employée en émulsion, ou incorporée dans une poudre corrective. Je vous envoie deux petits paquets contenant chacun la moitié d'une amande (avec embryon) broyée dans du sucre. Vous pouvez en administrer sur un homme quand bon vous semblera; cela n'offre aucun danger.

Signé : LAFORTERIE.

RACINE DE BARBADINE (PASSIFLORA QUADRANGULARIS).

Dans plusieurs endroits de son ouvrage, M. Riccord annonce qu'il a fait des expériences sur les propriétés toxiques et médicales de la barbadine (*passiflora quadrangularis*); je crois même qu'il en a publié quelque chose dans un journal scientifique de New-York, que j'ai le regret de n'avoir pu me procurer. C'est sans doute là l'origine de l'opinion que la racine de cette plante est une des substances vénéneuses employées par les nègres.

J'avoue qu'avant de me livrer à aucune expérience, il me paraissait assez singulier que la barbadine, dont le fruit est un des plus agréables qu'on mange aux Antilles, sans appréhension d'aucun accident, contînt néanmoins un violent poison dans sa racine.

Cette réflexion m'était venue au sujet du pommier-rose. Je me demandais jusqu'à quel point une portion d'une même plante pouvait être alimentaire, et une autre, sans avoir subi aucune modification vénéneuse? C'est ce que je ne pouvais décider, n'ayant en botanique que des notions fort superficielles.

Jusqu'à présent, je croyais avoir appris qu'en général la partie du végétal qui contient le plus de principe actif est indiquée par l'odeur et la saveur plus forte de cette partie, comme la racine dans les gentianées, les fleurs dans les labiées et les rosacées, les semences dans les ombellifères, les écorces dans les rubiacées, les sucs dans les térébinthacées, etc., etc.

Or, je puis affirmer que pour la barbadine, comme pour le pommier-rose, la racine est loin d'être la partie la plus suave et la plus odorante.

Mais ces réflexions préliminaires ne m'ont point détourné de faire les expériences suivantes.

40e EXPÉRIENCE.— Le 16 juillet, je fis prendre à un chien, un dé-

coctée de 2 onces fait avec 4 livres de racine de barbadine traitée par une lente ébullition.

L'animal demi-heure après vomit, et il eut peu de malaise apparent, mangea comme à l'ordinaire; mais le lendemain et les jours suivans, nous remarquâmes dans ses selles d'assez fortes stries de sang.

Le 21, l'animal étant gai, je lui administre 5 gros de poudre de racine de barbadine, séparés du ligneux; cette poudre avait été mélangée à du beurre, afin que l'animal pût l'avaler.

Le 23, l'animal à des selles liquides, et se tient couché.— Le 25, je lui donne les 5 gros de résidu ligneux.

Il a vomi presque immédiatement, peut-être parce que ce marc était considérable et très dur, comme de la sciure de bois.

Mais les jours suivans jusqu'au 1er avril, les selles furent liquides et contenaient un sang noir.

L'animal conservait néanmoins bon appétit et paraissait gai; n'est-il pas possible que cette masse de ligneux, étant fort indigeste, ait agi par sa quantité.

Je crois néanmoins que les doses, dans toutes ces expériences, ont été assez fortes pour qu'on puisse juger de l'action de la racine de barbadine, qui est tout au plus celle d'un éméto-drastique.

41e EXPÉRIENCE. — 8 livres de racine de barbadine ayant donné par concentration un décocté de 1/2 livre, je l'ai fait administrer à une vache.

L'animal n'a éprouvé aucun symptôme, les selles n'ont pas été modifiées.

Je crois donc qu'on peut être assuré que la racine de barbadine n'est pas un poison pour les bestiaux.

BOIS A ENIVRER (PHYLLANTHUS NIRRI).

Cette plante sert à enivrer les rivières, et par analogie, on la croit vénéneuse pour les bestiaux.

C'est une plante buissonnière, dont les fleurs et les tiges sont dures et coriaces; je l'ai mêlée aux herbes qu'on donnait à un mulet et à une vache; ni l'un ni l'autre n'y ont touché.

42e EXPÉRIENCE. — J'en ai fait faire une décoction très concentrée, laquelle a été administrée à une vache. Aucun accident.

Celui qui avait pilé cette plante en avait contracté une assez forte céphalagie. Il est possible qu'à l'état frais elle ait quelques propriétés; mais la dessiccation et la décoction doivent les lui ôter.

LOBELIA LONGIFLORA.

Rangée par M. Moreau de Jonnès au nombre des plantes suspectes dans le pays, la *lobelia longiflora* m'a été aussi indiquée sous ce rapport par quelques personnes qui s'occupent de botanique, notamment par M. Eugène Cattrell, du Macouba.

42e, 43e, 44e EXPÉRIENCES. — J'en ai fait faire 6 onces d'une décoction concentrée, laquelle a été administrée à une vache, aucun accident.

4 onces administrées à un chien ont déterminé quelques vomissemens, mais cela s'est arrêté là, et le chien n'a pas été malade.

Les feuilles et tiges de cette plante, mises devant un cheval et devant une vache, ont été en partie repoussées et en partie mangées. Aucun accident (1).

LE NOYAU (CAUCUS MARTINIENSIS).

Arbrisseau qui porte un fruit à noyau.

Ce noyau, qui sert à préparer la liqueur de noyau, répand une forte odeur d'amandes amères, par conséquent on soupçonne qu'il contient de l'acide prussique, et qu'il pourrait être un des ingrédiens employés par les nègres.

45e EXPÉRIENCE.— J'en ai fait préparer une pâte de 4 onces, laquelle a été administrée de force à une vache. Aucun accident.

DES DATURAS.

Il y a à la Martinique plusieurs espèces de daturas. Il

---

(1) Suivant M. Dumont de Courzel, la *lobelia longiflora* renferme un suc très vénéneux; c'est, dit Ingenhouz, une des plantes les plus malfaisantes que l'on connaisse : pour peu que son suc touche la peau : Il s'y élève à l'instant des ulcères rongeurs qui ne guérissent pas aisément. J'ai manié cette plante sans qu'il en soit résulté pour moi, rien de fâcheux.

paraît surtout que c'est le *pseudo-stramonium* qu'on y rencontre. Voici ce qu'on lit dans le dictionnaire de matière médicale de MM. Mérat et Delens (*pseudo-stramonium*) : Cette espèce a été trouvée à la Martinique par son « auteur, de qui nous la tenons, ainsi que de M. Poiteau, « qui l'a observée à Saint-Domingue : elle est plus voisine « du datura ferox par les fortes épines de sa capsule, que « du datura stramonium ; cependant, comme elle avait été « prise pour ce dernier, cela a donné naissance à l'opinion « que le stramonium est originaire des Antilles, ce qui « est inexact, car Swartz ne l'a jamais trouvée, non plus « que le pseudo-stramonium. »

Le datura que j'ai expérimenté est celui qui pousse le long des chemins et près des habitations ; il m'a été fourni par M. le docteur Girardin de la Basse-Pointe, lequel m'a assuré que les bestiaux n'y touchaient jamais.

46e EXPÉRIENCE.— J'ai commencé par faire mettre les feuilles et les fruits parmi les herbes données à un mulet et à une vache; et je me suis assuré que l'un et l'autre les ont écartés.

J'en ai fait préparer, avec les feuilles et les fruits qui étaient garnis de fortes épines, un extrait noirâtre, ayant une odeur vireuse très prononcée, et fort semblable à l'odeur de l'extrait de stramoine, envoyé de France.

J'ai fait prendre en trois fois à une jeune chienne qui avait eu des convulsions épileptiformes deux cuillerées chaque fois bien pleines de l'extrait.

La chienne a vomi la première fois, et non les deux fois suivantes, elle n'a pas eu de selles extraordinaires, mais on a remarqué qu'elle était comme aveugle, car elle se heurtait contre les meubles de l'appartement lorsqu'on l'appelait, cela dura toute la journée.

Depuis que cette chienne a pris cet extrait les convulsions épileptiformes ont cessé. Je dois dire que ces convulsions étaient récentes, et avaient eu lieu seulement depuis que l'animal avait eu une parturition difficile.

47e EXPÉRIENCE.— Le 8 mai, j'en ai fait prendre 6 gros à un mulet; les jours suivans, aucun accident. Nous avons surtout examiné les pupilles, elles n'ont offert aucun changement.

Je ne crois donc pas que cette plante soit un poison pour les gros animaux ; mais je pense qu'elle pourrait être employée dans la thérapeutique comme succédant du véritable stramonium.

DE QUELQUES AUTRES PLANTES QUI POURRAIENT BIEN ÊTRE VÉNÉNEUSES.

Voici la liste dressée par M. Moreau de Jonnès.

Le lis rouge.....	*Amaryllis punica.*
L'arbre à soie....	*Asclepias gigantæa.*
Le bois laiteux...	*Tabernæmontana citrifolia.*
Le bois lait.....	*Ruwolfia nitida.*
Le Brinvilliers....	*Spigelia anthelmintica.*
Le mancenillier...	*Hippomane mancenilla.*
Le chardon béni..	*Argemone mexicana.*
Le glutier.....	*Hyppomane biglotulosa.*
Le manioc.....	*Jatropha-manhiot.*
Le médecinier....	*Jatropha-curcas.*
Le médecinier....	*Jatropha-multifida.*
Le mexicain.....	*Momordica-elaterium.*
La pomme-poison.	*Solanum-mamosum.*
La quadrille.....	*Asclepias-incarnata.*
Le sablier.....	*Hura-crepitans.*
La pomme épineuse	*Datura-ferox.*
— —	*Stramonium.*
— —	*Fastuosa.*
—	*Cestrum vespertinum.*
—	*Lobelia grandiflora.*
—	*Allamanda cathartica.*
—	*Echites-biflora.*

Je transcris ici cette liste, afin qu'on ne m'accuse pas de l'avoir ignorée. Si j'ai omis d'expérimenter toutes les plantes qui y sont signalées, c'est avec intention ; l'examen que j'ai fait de quelques-unes des plus mal famées me dispense d'aller plus loin. Je suis fatigué, de quelque point que je parte, de n'arriver qu'à des résultats négatifs : ma conviction est faite.

J'ajouterai qu'il y a aussi à la Martinique des euphorbes,

des solanées, des renonculacées, des apocinées, etc. ; que ces plantes sont sans doute vénéneuses, comme leurs analogues le sont ailleurs; qu'il n'est pas impossible que l'on en retire un jour des principes très actifs : mais je dis que d'après la manière dont les nègres peuvent s'en servir actuellement, c'est-à-dire en extraits frais, en poudres, en décoctions, l'empoisonnement qui en résulterait est loin d'être aussi facile qu'on le pense. Personne dans les colonies ne croit plus au poison que le nègre lui-même. *On m'a fait du mal :* voilà sa pensée sur toutes les maladies qu'il éprouve. Il est probable que c'est cette crédulité qui a fait naître notre défiance. On a pensé que si les nègres se défiaient tant les uns des autres, ce ne pouvait être sans raison, et que probablement ils avaient le secret de leur méchanceté. Je suis convaincu que les nègres ne pensent et n'agissent ainsi que parce qu'ils sont encore très voisins de l'état sauvage. Mais j'irai jusqu'à supposer que l'intention de faire le mal puisse exister dans leur cœur, après les expériences que je viens de faire, je reste convaincu qu'ils n'auraient pas la puissance de satisfaire leurs passions sur une aussi grande échelle qu'on le croit. On peut dire que sur ce point :

Notre crédulité fait toute leur science.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES EXPÉRIENCES FAITES SUR LES BESTIAUX.

Ces expériences nous font connaître qu'excepté quelques substances (l'arsenic, le mancenillier, le jus de manioc), toutes les autres qui ont été signalées comme poisons pour les bestiaux, et que nous avons expérimentées, n'ont eu aucune action malfaisante.

Nous avons employé ces substances comme les emploiraient les nègres, après des préparations simples et grossières, les faisant prendre en nature, ou bien par extraits,

ou bien en poudre, ou bien en décoctions.... Mais loin de nous d'en conclure que ce que ne peuvent faire de vieux nègres, la science un jour ne puisse le faire ; c'est-à-dire, qu'en rapprochant, analysant, concentrant les principes actifs de ces diverses substances, on ne puisse en extraire un agent très actif ; ainsi l'amande amère contient de l'acide prussique : peut-on dire à cause de cela, que l'amande amère soit aujourd'hui une substance dont le crime fasse usage ?

Nous avons donné ces substances à des doses aussi fortes qu'il est supposable que les nègres puissent les administrer, et nous pensons que de la quantité nécessaire pour produire un empoisonnement, on peut tirer d'importantes considérations : si, par exemple, pour tuer un bœuf, il faut trois bouteilles de jus de manioc au lieu d'une cuillerée, demi-once d'arsenic au lieu de quelques grains, on conçoit que les preuves de la possibilité de l'empoisonnement seront tout autres.

J'ai beaucoup insisté sur la manière de faire prendre ces substances aux bestiaux : presque toujours il fallait procéder de vive force, il fallait employer plusieurs personnes, excepté pour l'arsenic qui est pris facilement, et qui peut tromper l'animal, à cause du petit volume de la dose et de son peu de saveur.

On conçoit quelles lumières on peut tirer de ces deux circonstances : 1° la quantité nécessaire du poison pour tuer un animal ; 2° la manière d'administrer ce poison.

D'abord, pour tuer avec l'arsenic, il a fallu deux gros au moins, administrés exactement en bol sans que l'animal en perdît un grain. On conçoit qu'il soit possible de se procurer cette quantité pour tuer un animal ; mais pour en tuer dix, douze, et plus, quelle énorme quantité d'arsenic

(1) Toutes les préparations ont été faites par MM. Morin et Peyranol, pharmaciens distingués de la ville.

ne faudrait-il pas ? Et pourra-t-on se procurer cette masse de poison sans qu'il soit possible, dans une société si mal surveillée qu'elle soit, de remonter jusqu'aux traces du crime ? Ajoutez encore que le crime se multipliant outre mesure sur toute la surface de la colonie, si c'est l'arsenic qui en est l'agent, il en faudrait des cargaisons chaque année.

Le vente de l'arsenic est mal faite, il est vrai, depuis que M. Dupotet a retiré l'ordonnance qui la confiait à un seul pharmacien dans les villes et bourgs; mais, si mal faite qu'elle soit, il serait impossible de s'en procurer les quantités voulues pour les empoisonnemens en masse, car outre l'arsenic consommé par les bestiaux, il faudrait tenir compte des quantités qui se perdent (il est impossible que le crime procède avec l'économie et avec l'exactitude d'une expérience faite à loisir). Cela porterait au moins au double la quantité d'arsenic qui serait en circulation entre les mains des empoisonneurs. Quelques partisans de l'opinion de l'empoisonnement, mis en face de cette impossibilité, disent qu'il y a des mines d'arsenic dans la colonie. Ceci n'est pas vrai, et ne mérite que cette simple dénégation. Il n'existe aucune mine d'arsenic dans les colonies.

Je conçois, je le répète à satiété, l'empoisonnement partiel d'une ou de plusieurs personnes, ou d'un cheval, ou d'un bœuf; mais les empoisonnemens organisés, multipliés, en masse, au point d'imiter l'épizootie, impossible ! impossible ! C'est alors une épizootie ?

Remarquons que l'empoisonnement ainsi pratiqué serait un des métiers, je ne dis pas des plus périlleux, mais des plus fatigans, des plus épineux : il faudrait d'abord se procurer les poisons, n'importe lesquels; cela exige plus de soins et plus de peines qu'on ne saurait l'imaginer. Nous qui, dans un but d'utilité, avec de l'argent et la volonté de

réussir, avons entrepris ces expériences malgré toutes ces conditions favorables, nous avons eu les plus grandes peines à mener ce travail jusqu'à sa fin. Ajoutez maintenant les veilles, les affûts, les embûches, les hésitations nécessaires aux nègres empoisonneurs pour saisir les momens propices, car ordinairement on redouble de surveillance dans une habitation, du moment où les bestiaux meurent; et comme on ne croit pas à d'autres causes qu'à l'empoisonnement, toute l'attention est concentrée sur ce fait : cela est-il conciliable avec la nature humaine, et surtout avec la nature du nègre, dont le fond est une indomptable paresse? (1)

Une circonstance remarquable, et assez ordinaire dans les procès d'empoisonnement de bestiaux, c'est que le poison a été versé, dit-on, en petite quantité sur les herbes, par un petit nègre ou par une vieille négresse (L'imagination locale donne cela pour une des finesses du crime). Or, nous avons fait voir que, pour être sûr que l'animal prît une dose du poison capable de déterminer la mort, il faut employer la force de deux ou trois individus robustes; j'ajouterai, sans crainte d'être démenti, qu'à quelques exceptions près, les nègres, naturellement craintifs, n'abordent jamais les animaux avec l'intrépidité européenne.

On a déjà vu ce que j'ai dit, relativement à l'homme, des poisons administrés à petites doses, c'est-à-dire de l'empoisonnement lent; tout cela est applicable, *à fortiori*, aux bestiaux. Pour cet empoisonnement lent, je ferai remarquer que plusieurs des animaux qui ont servi à ces expériences, ont pris, pendant des mois entiers, des substances délétères, à doses variées, et qu'ils n'ont présenté

(1) Je conçois que pour se venger d'un maître, on empoisonne un beau cheval auquel il paraît tenir, mais tout un troupeau de bœufs et des mulets par centaines? c'est ce que je nie!

aucun phénomène qui pût représenter ce qu'on appelle un empoisonnement lent (1).

La cause de cette croyance à l'empoisonnement des bestiaux est bien connue; tous les jours on la signale, sans qu'on se mette en peine d'y remédier. Cette cause c'est l'ignorance où l'on est dans les colonies, des épizooties. On n'admet point qu'il en existe, on hausse les épaules à qui en parle. Il n'y a point de médecins vétérinaires à la Martinique, il n'y a que des maréchaux-ferrans, et puis de vieux nègres; nous sommes ici un peuple anti-pasteur. Tout ce qui concerne l'emménagement des troupeaux, leur élève, leurs pâturages, leur acclimatement, tout cela est négligé! On sacrifie tout à la production agricole et manufacturière du sucre, et il faut avouer qu'il y a dans ce cumul assez pour absorber même une forte attention.

Il est probable cependant que ce climat, si actif sur l'homme qui n'y est pas né, doit l'être aussi pour les animaux, et si l'on voit moissonner en quelques mois des régimens entiers; c'est-à-dire des cargaisons d'hommes, est-il donc étonnant qu'il en arrive autant aux cargaisons de mulets. J'ai interrogé, sur la mortalité des chevaux et mulets nouvellement débarqués, ceux qui les vendent: tous m'ont avoué que cette mortalité est considérable, et que c'est une des raisons qui les déprécient aux yeux de l'acheteur (*voyez* page 19).

---

(1) J'ai interrogé deux vénérables ecclésiastiques, MM. les abbés Goux et Faubrad, qui ont long-temps exercé leur ministère, principalement parmi les nègres. Je leur ai annoncé mon intention de publier ces recherches, je leur ai demandé, si jamais ils avaient reçu quelques confessions touchant les empoisonnemens des bestiaux? Ils n'ont pas hésité à me répondre qu'ils n'avaient jamais reçu aucun aveu pareil, et tous les deux ne considèrent les pratiques des nègres, *leurs pialles*, que comme des superstitions lucratives.

Au temps du père Labat, il y eut une épizootie qui fit crier au poison (voici ce qu'il en dit page 245, tome VIII).

« Il y avait sept ou huit mois qu'il courait dans toute « l'île une maladie sur les bestiaux qui fit mourir une « quantité prodigieuse de chevaux, bœufs, moutons et « de cabris. Les uns disaient que c'étaient des maléfices « que quelques misérables avaient jetés sur les bestiaux, « d'autres, *à mon avis plus raisonnables*, croyaient que « cela tenait de l'intempérie de l'air, de même que le mal « de Siam. »

En prenant des soins, dont il donne le détail, le père Labat parvint à sauver beaucoup de ses bestiaux.

« Pour prévenir tous ces accidens, je fis changer le « parc où l'on renferme les bestiaux pendant la nuit, et « les fis mettre dans un grand enclos que je fis faire dans « la savane, après les avoir fait saigner et purger, et leur « avoir fait couper les barbes, qui sont certaines excrois- « sances de chair qui leur viennent à la langue, et qui « les empêchent de tortiller l'herbe; on ne manquait pas « de les laver tous les jours à la mer, et ensuite dans la « rivière, et de leur donner toutes les semaines un breu- « vage composé d'eau avec du jus de citron et de la casse; « ce fut ainsi que j'eus le bonheur de n'en perdre que deux « ou trois.

« Mais cette maladie étant passée des bestiaux aux nè- « gres, je n'eus pas le même bonheur, et malgré tous mes « soins nous en perdîmes vingt-sept dans huit mois de « temps, encore ne fûmes-nous pas des plus maltraités; « d'autres habitans en perdirent bien plus que nous, et « entre les autres, un qui en avait plus de 60 les perdit « réellement tous, sans qu'il en restât un seul. Je fis ouvrir « quelques-uns, et l'on trouva les mêmes symptômes que « l'on avait trouvés dans tous ceux qui étaient morts dans « les autres quartiers de l'île, c'est-à-dire le foie, les

« poumons et les intestins secs et retirés comme du par-
« chemin grillé, et le reste dans son état ordinaire. Il y
« en eut qui furent emportés dans huit ou dix heures,
« d'autres languirent cinq ou six jours, et les autres mou-
« rurent dans les convulsions. Je n'ai point connaissance
« qu'il en soit échappé un seul de tous ceux qui furent
« attaqués de ce mal. Il ne passa pas aux blancs ; si cela
« était arrivé, je crois qu'il eût emporté tous les habitans,
« qui sont, généralement parlant, d'une complexion bien
« moins forte que les nègres. »

Depuis le père Labat combien de fois cela ne s'est-il pas renouvelé à la Martinique, et moins judicieux que lui, que d'habitans ont ajouté au triste résultat d'un malheur naturel toutes les angoisses d'une fausse appréciation? Dernièrement encore, au bourg de la Trinité, plusieurs bœufs périrent de *pustules malignes;* malgré l'opinion des médecins, beaucoup d'habitans crièrent au poison.

A côté du père Labat, écoutons un autre écrivain dans une occasion à-peu-près semblable.

« Il n'y a point d'exemple, depuis l'existence des colo-
« nies, que le poison ait fait tant de ravages que chez
« M. Dubucq, habitant au quartier de la Trinité : en
« 1780, ils ont perdu en très peu de temps 196 nègres et
« une quantité considérable de bestiaux, comme il appert
« des certificats qu'ils ont joints au procès.

« Cette maladie fut d'abord jugée comme épidémique,
« parce qu'elle se jetait sur les bestiaux et sur les nègres :
« *Les circonstances de la Guienne, du coup de vent de* 1779,
« *la disette des vivres qui se faisait sentir dans le pays,*
« *tout enfin semblait favoriser cette opinion, au point qu'il*
« *n'est pas douteux que les malfaiteurs ne se soient aidés de*
« *ces cruels événemens pour consommer leurs crimes.*

« L'inspection des cadavres empoisonnés fit enfin ouvrir
« les yeux sur le genre de mort dont ils périssaient, et

« par les procès-verbaux de chirurgiens, il a été évidem-
« ment prouvé que c'était un poison froid et caustique
« qui leur occasionnait la mort.

« Il a fallu alors jeter les yeux sur ceux qui pouvaient
« en être les auteurs, et l'on ne peut s'empêcher de re-
« connaître la main d'une Providence, qui semble en
« quelque sorte veiller sur la conservation de ces colonies,
« lorsqu'on saura que ceux qui ont été arrêtés par les maî-
« tres, d'abord sur de légères suspicions, ont été à la fin
« convaincus du crime dont on les accusait; et qui étaient-
« ils ? des commandeurs, des gens qui avaient toute la
« confiance de leurs maîtres; qui avaient le soin et le
« maniement de l'habitation; et vis-à-vis de qui encore?
« vis-à-vis des maîtres les plus humains, qui se sacrifiaient
« à cette époque pour leur procurer des vivres et la sub-
« sistance dont ils avaient besoin; de sorte qu'on peut
« avancer hardiment que sans l'événement qui ravagea
« la colonie en 1779, à peine se seraient-ils aperçus
« que l'île fût dépourvue de vivres nécessaires à leur exis-
« tence. »

On voit dans cette narration toute la croyance aux empoisonnemens, exposée et confessée, par un homme d'esprit, dans toute son absurde naïveté : 196 nègres empoisonnés, et une quantité considérable de bestiaux! Quelle énorme quantité de poison n'aurait-il pas fallu, et encore sans qu'on ait pu arrêter le crime! Et c'est un magistrat qui écrit ces lignes! Notez que l'auteur prévient lui-même qu'il y avait eu guerre, coup de vent et disette de vivres! Et que fallait-il donc de plus pour produire une forte mortalité : n'est-ce pas ce qui se voit en tout pays?

O cæcæ hominum mentes!

Je tiens de M. Blot fils, médecin distingué, établi au bourg de la Trinité, que son père, qui y avait exercé

comme lui, la profession de médecin, ne croyait pas à tous les récits d'empoisonnement, et que lorsqu'un ouragan venait à dévaster la campagne, il avait coutume de dire aux habitans : *Voici le poison!*

Ce n'est pas le lieu de rechercher longuement les causes qui peuvent, dans ce pays, influer sur la mortalité des bestiaux, cela dépasse notre portée ; mais nous pouvons en signaler quelques-unes qui frapperont les esprits, même les plus ignorans en cette matière.

1° L'absence presque générale des étables. Les bœufs sont menés pendant le jour dans des savanes, et le soir renfermés dans des enclos, sans toiture, ou bien on les attache au piquet la nuit et le jour, qu'ils soient sains ou malades.

2° Il n'y a point de bergers. Dans beaucoup d'habitations les bestiaux sont conduits et surveillés par de jeunes enfans de dix à douze ans au plus.

3° Dans la saison la plus chaude, ils restent toute la journée exposés à l'action directe du *fort-soleil,* car rien n'est plus rare, dans la campagne, que des ombrages, et souvent l'animal est fixé au piquet en plein midi.

4° Le défaut de pâturages. Il y a tel quartier de l'île, le Carbet, par exemple, où les habitans, de père en fils, répètent : « Les nègres de ce quartier n'aiment point les « vaches ni les bœufs ; il n'y a pas moyen d'en avoir, ils « les tuent tous ; ils en veulent moins aux mulets. » Car ce n'est point une des moindres singularités de ce penchant forcené à l'empoisonnement que le choix que ferait l'empoisonneur de telle ou telle espèce d'animaux. J'ai été aux informations sur ce quartier du Carbet, qui est voisin de la ville, et voici ce que j'ai appris. C'est un quartier très sec, où, dans certaines saisons, les cannes et les herbes sont brûlées : or, on ne sait pas ici ce que c'est que la conservation du fourrage, pour suppléer à la nature quand

elle n'en fournit pas de frais. En bonne comme en mauvaise saison, on continue de mener les bestiaux paître là où on a coutume de les conduire, comme si tout était immuable ! Les terres voisines des habitations étant cultivées, les bonnes savanes sont trop éloignées pour y envoyer des animaux que la culture peut réclamer, ou qui doivent revenir au bercail ; nous sommes loin d'imiter les peuples pasteurs de la Suisse ou des Pyrénées qui, pendant la saison chaude, mènent leurs troupeaux sur la montagne.

5° Enfin, le défaut d'acclimatement. Presque tous les animaux qui servent à la culture viennent de Porto-Rico ou de la Côte-Ferme, c'est-à-dire qu'ils passent d'un pays à un autre, et immédiatement de la vie sauvage à la vie domestique, souvent à un travail forcé ; car on est en récolte, et l'habitation n'a acheté les mulets que pour faire la sienne.

Est-il donc étonnant, d'après ces observations, qu'on ait une mortalité considérable ? Il n'y a pas d'habitant éclairé par qui je n'aie souvent entendu développer ces considérations, beaucoup mieux que je ne puis le faire ; mais, quant à conclure que tout cela pourrait fort bien être le poison si meurtrier aux bestiaux, ils ne le font pas.

Conclusions.

Les empoisonnemens isolés des personnes, plus rarement peut-être du bétail, existent à la Martinique (1).

Il est tout aussi possible d'y arriver à la découverte du crime que dans les autres pays du monde.

Il ne faut pas diriger l'attention sur de prétendus

(1) Je prie le lecteur de bien se mettre cette conclusion dans l'esprit, car je prévois que ceux qui voudraient m'attaquer ne trouveront pas de meilleur moyen que de dire, que je n'admets aucune sorte d'empoisonnement, et que je fais des nègres de *petits saints :* cette manière de généraliser et de persifler est assez ordinaire à la critique malveillante.

poisons inconnus, insaisissables ; le poison dont les malfaiteurs font usage le plus ordinairement doit être l'arsenic, ou le mancenillier, ou le suc de manioc.

Dans la plupart des cas, les moyens que nous possédons ici suffiront pour découvrir le corps du délit, quand c'est de l'arsenic. S'il pouvait rester quelques doutes dans certains cas, une partie des matières qui doivent être analysées pourrait être envoyée à M. le ministre de la marine, avec prière d'en faire faire l'analyse par les chimistes de Paris ; le corps du délit, ne pouvant disparaître, serait retrouvé, même après un laps de temps considérable, si véritablement il existe.

L'habitant qui a des soupçons qu'un empoisonnement a pu causer la mort de ses bestiaux, doit fournir à la justice un procès-verbal aussi détaillé que possible des principaux symptômes que l'animal ou les animaux ont présentés avant de mourir. Ce procès-verbal sera rédigé par l'habitant lui-même, par le géreur ou l'économe, ou mieux par un médecin ou par un vétérinaire.

On a vu que les principaux poisons qui peuvent déterminer la mort, tels que le mancenillier, le jus de manioc et l'arsenic, produisent chacun un ordre de symptômes tout-à-fait différent, qui peuvent donner la direction aux recherches à faire. C'est une grande erreur de croire que les poisons végétaux peuvent passer inaperçus, sans éveiller aucun doute.

L'autopsie, autant que faire se peut, doit avoir lieu : il n'est pas besoin de conserver tout le corps de l'animal ; l'estomac ou les deux estomacs, si c'est un bœuf, quelques portions d'intestins, le foie suffisent ; on pourra les mettre dans du tafia, dans de l'eau pure, ou mieux les laisser à sec dans un vase, et bien cacheter le tout authentiquement. La putréfaction ne détruit pas l'arsenic.

Si on trouvait dans la case du nègre quelques substan-

ces suspectes, celles-ci, comme on le fait du reste toujours, doivent être aussi soigneusement recueillies, afin qu'une partie soit analysée dans le pays, et si l'analyse ne fournit rien, l'autre partie sera envoyée en France.

Il serait à désirer qu'il y eût à la Martinique, comme dans tous les départemens, un médecin des épidémies et un vétérinaire des épizooties, lesquels seraient au besoin envoyés sur les lieux, aussitôt que le mal serait signalé (1).

Peut-être serait-il utile de mettre en vigueur dans les colonies, comme en France, les lois, ordonnances et instructions relatives aux épizooties, lesquelles sont résumées dans l'arrêté du Directoire exécutif du 27 messidor an v.

Une révision des ordonnances sur la vente de l'arsenic est aussi très nécessaire; afin d'en régler le mode, on pourrait sans inconvénient interdire d'en vendre dans les bourgs.

Enfin, toutes les fois qu'il y a empoisonnement, il est du devoir des particuliers, autant que de la justice publique, de poursuivre le crime au grand jour. C'est un devoir de haute moralité. C'était donc une mauvaise mesure de faire déporter les nègres empoisonneurs à Porto-Rico, sans jugement; coupables, il importait à la société de les punir suivant toute la rigueur des lois, et de ne pas se contenter de leur infliger une punition qui, en définitive, n'en était pas une. Innocens, il fallait écarter de dessus leurs têtes

---

(1) Il y a deux ans, on fit au conseil colonial la proposition la plus éclairée, la plus digne d'un corps chargé de la prospérité d'un pays. C'était de faire venir de France un habile chimiste, de le rétribuer convenablement, afin qu'il explorât notre nature intertropicale. Un plaisant (*) arrêta ce projet par un calembourg local : il dit que nous avions déjà assez de *chimistes*. C'est ainsi qu'on désigne ici les empoisonneurs.

(*) Nous n'imiterons pas la réserve de M. Rufz dans le choix de l'épithète qu'il a cru devoir employer ici, et nous dirons qu'il faut être aussi ignorant qu'absurde pour avoir eu l'idée d'un pareil lazzi.

(*Note des rédacteurs.*)

un soupçon horrible? Nous qui pensons qu'en tout cela, il a pu y avoir beaucoup de préjugés, nous n'avons pas hésité à nous élever hautement contre cette opinion tout accréditée qu'elle semblait être, à l'attaquer en face, à la démasquer; c'est ainsi qu'on se guérit de la peur des fantômes.

Je finis en appelant sur mon travail toutes les discussions, toutes les vérifications, toutes les objections, tous les orages! Cette contre-épreuve est indispensable pour la plus grande et la plus sûre manifestation de la vérité, car bien que j'aie pris souvent dans ces recherches le ton dogmatique (et comment exprimer autrement le témoignage des sens), j'avoue que j'ai l'habitude de ne croire à moi-même définitivement, et que je n'éprouve la plénitude de satisfaction que donne une certitude, que lorsque d'autres yeux ont vu ce qu'ont vu les miens. J'ai besoin du témoignage d'autrui, je profiterai donc de toutes les observations qu'on voudra bien me faire, je ferai et répéterai toutes les expériences qu'on exigera; quant aux insinuations malveillantes, perfides, calomnieuses, pour me défendre de leur effet, je me confie à la garde de Dieu et des hommes éclairés.

Saint-Pierre-Martinique, 1842.

Note sur l'eau distillée de manioc, par M. Pelouze, membre de l'Institut.

M. Rufz, professeur agrégé à la faculté de Paris, médecin à la Martinique, m'a adressé, il y a environ un an, une caisse renfermant un petit bocal rempli de suc de mancenillier, et six flacons d'une eau distillée portant l'indication suivante : 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e *produits de la distillation de* 5 *kilogr. d'eau de manioc*. Chacun de ces six flacons contenait environ 120 grammes (4 onces) de liquide.

Cette liqueur était incolore, transparente, d'une saveur légèrement chaude et amère, d'une odeur prussique très marquée. — Elle ne laissait, par son évaporation, qu'une trace impondérable de résidu. Tous les réactifs y ont démontré la présence de l'acide cyanhydrique. Agitée avec de l'oxyde de mercure, décantée et évaporée à siccité, elle a laissé un résidu de cyanure de mercure dont la proportion représentait de 1/2 à 1/3 pour cent d'acide cyanhydrique anhydre. Ce cyanure, repris par l'eau bouillante, a été obtenu cristallisé. On en a retiré par la chaleur un gaz qui a présenté toutes les propriétés du cyanogène.

Un oiseau sur la langue duquel on a porté, avec une pipette, deux gouttes d'eau distillée de manioc puisée dans le flacon n° 1, est mort au bout de deux à trois minutes.

Jusque-là mes expériences avaient été faites avec l'eau du premier flacon. Je m'attendais à ne rencontrer l'acide prussique que dans le premier sixième de la liqueur distillée, puisqu'en raison de sa grande volatilité, il devait s'échapper avec les premières portions d'eau; mais je l'ai retrouvé dans les flacons n°s 2, 3, 5 et 6 (1). La proportion de cet acide ne m'a même pas paru plus faible dans ces derniers flacons que dans le premier.

Je ne puis m'expliquer cette circonstance qu'en admettant de deux choses, l'une : ou que, par suite d'une erreur, on a mêlé tous les produits de la distillation des 5 kilogr. de manioc, ou que, pendant cette distillation même, l'acide prussique est susceptible de prendre naissance d'une manière plus ou moins semblable à ce qu'on

(1) Je conserve encore le flacon n° 4, et une partie du liquide renfermé dans le flacon n° 3. Ce liquide, quoique depuis plus d'un an en contact avec de l'air, quoiqu'ayant été débouché un grand nombre de fois, a conservé son odeur prussique et sa transparence. L'acide prussique ne paraît pas avoir encore subi d'altération.

observe, à une température plus basse, lorsqu'on abandonne au contact de l'eau le tourteau d'amandes amères.

Quoi qu'il en soit, le fait que je viens de rapporter appelle l'attention des chimistes, et pour mon compte, je saurais gré à M. le docteur Rufz de vouloir bien me mettre en mesure d'étudier une question aussi importante que celle de la composition du manioc.

Un accident m'a empêché d'examiner avec tout le soin que j'aurais voulu, le suc de mancenillier que m'avait envoyé M. Rufz.

Paris, le 28 août 1844.

FIN.

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER
BOOK DUE
AUG 8 - 1987
23[illegible]018

CANCELLED
AUG 1 1987